

Les cahiers de recherche du

C R I

Collectif de Recherche sur l'Itinérance

**JEUNES EN DIFFICULTÉ ET CONTEXTE PLURIETHNIQUE :
L'INTERVENTION EN MAISONS D'HÉBERGEMENT
COMMUNAUTAIRES**

Équipe de recherche :

Shirley Roy

Jacques Rhéaume

Pierre Héту

en collaboration avec :

Marielle Rozier

Christiane Bélanger

Christiane Cardinal

Gaëlle Crenn

Guy Lacroix

Stéphanie Laplante

Pierre Morency

Gloria Moreno

et avec la participation des maisons d'hébergement communautaires :

AMBCAL, Antre-Temps, L'Envolée, Odyssée, Passages, Ressources

Jeunesse de Saint-Laurent, Service d'hébergement St-Denis, Transit-Jeunesse

Décembre 1998

**JEUNES EN DIFFICULTÉ ET CONTEXTE PLURIETHNIQUE :
L'INTERVENTION EN MAISONS D'HÉBERGEMENT
COMMUNAUTAIRES**

Équipe de recherche :

Shirley Roy, département de sociologie, UQAM

Jacques Rhéaume, département des communications, UQAM

Pierre Héту, directeur de la Maison Odysée

en collaboration avec :

Marielle Rozier, chercheure, sociologie, UQAM

Christiane Bélanger, chercheure, sociologie, UQAM

Christiane Cardinal, chercheure post-doctorale
au centre de recherche de l'Hôpital Douglas

Gaëlle Crenn, étudiante au doctorat en communications, UQAM

Guy Lacroix, étudiant à la maîtrise en intervention sociale, UQAM

Stéphanie Laplante, étudiante à la maîtrise en sociologie, UQAM

Pierre Morency, chercheur et intervenant à la Maison Odysée

Gloria Moreno, étudiante au doctorat en communications, UQAM

et avec la participation des maisons d'hébergement communautaires :

AMBCAL, Antre-Temps, L'Envolée, Odysée, Passages, Ressources
Jeunesse de Saint-Laurent, Service d'hébergement St-Denis, Transit-Jeunesse

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux	viii
Introduction.....	1
1. Problématique.....	5
1.1 Une jeunesse en redéfinition.....	7
1.2 Une société en perte de repères.....	9
1.2.1 Une famille en transformation.....	10
1.2.2 Les déficits de socialisation.....	11
1.2.3 Le phénomène pluriethnique et l’immigration.....	12
1.3 Des jeunes en difficulté.....	14
1.4 L’hébergement : une solution?.....	16
1.4.1 La place de l’hébergement communautaire et l’État.....	16
1.4.2 L’hébergement comme habitat symbolique.....	17
2. Choix méthodologiques.....	20
2.1 Le terrain de recherche : les maisons d’hébergement communautaires.....	20
2.2 La cueillette d’information auprès des jeunes.....	22
2.2.1 Construire un portrait d’ensemble des jeunes hébergés.....	22
2.2.1.1 Un instrument de cueillette : le questionnaire.....	23
2.2.1.2 La population des jeunes.....	24
2.2.2 Les parcours de vie des jeunes.....	25
2.2.2.1 Un échantillon.....	25
2.2.2.2 Les instruments de cueillette.....	26
2.2.2.3 Le déroulement des rencontres.....	26
2.2.2.4 L’analyse.....	27
2.3 L’information recueillie auprès des intervenants.....	28
2.3.1 L’échantillon des intervenants.....	29
2.3.2 Les modèles de pratiques.....	30
2.3.2.1 L’entrevue en profondeur.....	30

2.3.2.2	Déroulement des entrevues.....	30
2.3.2.3	L'analyse	31
2.4	Déontologie, éthique et politique.....	32
2.4.1	Qui peut autoriser une enquête auprès des jeunes mineurs?.....	32
2.4.2	Comment parler d'ethnie sans discrimination?.....	34
3.	Portrait des jeunes hébergés dans les maisons d'hébergement communautaires.....	36
3.1	Les données socio-démographiques	37
3.1.1	Les garçons et les filles.....	37
3.1.2	L'âge des jeunes	37
3.1.3	L'école.....	38
3.1.4	Le travail et les jeunes.....	40
3.1.5	Deux groupes en présence : les jeunes québécois et les jeunes d'immigration récente	41
3.2	Les jeunes et la " référence " à la maison d'hébergement.....	43
3.2.1	Cinq types de références	44
3.2.2	Par qui sont référés les garçons et les filles?.....	48
3.2.3	Les groupes d'âge et le type de référence.....	49
3.2.4	Références des jeunes québécois et des jeunes immigrants.....	51
3.3	Ce qui caractérise les modes de référence	53
3.3.1	La référence institutionnelle : les filles surtout.....	54
3.3.2	La référence communautaire : les plus jeunes surtout.....	54
3.3.3	La référence familiale : plus de garçons	55
3.3.4	L'auto-référence : les plus vieux surtout	55
3.3.5	La référence institutionnelle : plus forte chez les immigrants.....	55
4.	Les lieux de l'hébergement : mandats et clientèles.....	57
4.1	Les maisons d'hébergement	57
4.1.1	Le Service d'hébergement St-Denis.....	57
4.1.2	La maison Passages	59
4.1.3	Transit-Jeunesse.....	61
4.1.4	La maison Odyssée.....	63
4.1.5	Ressources Jeunesse de St-Laurent.....	65
4.1.6	AMBCAL	66
4.1.7	L'Envolée.....	68
4.1.8	L'Antre-Temps	69

4.1.9 Visages de l'hébergement communautaire70

4.2.....	La répartition des jeunes dans les différentes maisons d'hébergement communautaires.....	73
4.2.1	D'une maison d'hébergement à l'autre : des réalités différentes.....	74
4.2.2	Les garçons et les filles.....	74
4.2.3	Les groupes d'âge.....	75
4.2.4	Les types de référence.....	77
4.2.5	Les jeunes des groupes ethnoculturels dans les ressources : une forte concentration.....	80
4.2.6	Mandats et clientèles.....	81
5.	La place et le sens de l'hébergement dans l'histoire des jeunes.....	83
5.1	Constitution de quatre modèles d'hébergement.....	84
5.1.1	L'hébergement comme lieu de médiation.....	86
a)	Les types de problèmes rencontrés.....	87
b)	Qui demande de l'aide : parents ou jeunes?.....	90
c)	Le support d'un réseau.....	91
d)	La fugue : message ou appel?.....	92
5.1.2	L'hébergement comme refuge.....	93
a)	Le refuge nécessaire à la survie.....	94
b)	Refuge permettant une mise à distance de la famille.....	97
c)	La fugue : se soustraire à la violence.....	99
5.1.3	L'hébergement comme substitut au réseau social défaillant.....	100
a)	Des histoires complexes.....	101
b)	Des problèmes variés.....	103
c)	La fugue : un moyen d'expression.....	105
d)	L'hébergement communautaire.....	105
5.1.4	L'hébergement, une forme de répit.....	106
a)	Des histoires singulières.....	106
b)	Ce qui les rassemble et les distingue.....	107
5.2	Conclusion.....	109
6.	L'intervention dans les maisons d'hébergement communautaires en contexte pluriethnique.....	113
6.1	Un préalable : l'immigration et l'ethnoculturalité comme contexte.....	113
6.2	Conception du champ de l'intervention.....	115
6.2.1	Définition de la population et catégorisation des " problèmes ".....	

rencontrés	115
6.2.2 Le cadre normatif : l'autonomie et intégration familiale ou sociale.....	119
6.3 Conception de l'intervention en maison d'hébergement	120
6.3.1 Une intervention complexe, collective et au quotidien.....	120
6.3.2 Orientation de l'intervention : réinsertion sociale	121
6.3.3 La vie quotidienne : au centre de l'intervention.....	122
6.3.4 L'intervenant : ni professionnel, ni aidant naturel.....	125
6.3.5 Variations ethnoculturelles	129
6.4 Cadre organisationnel et professionnel de la pratique	130
6.4.1 La maison d'hébergement : communautaire?	130
6.4.2 Être employé, non-professionnel, mais.....	131
6.5 Modèle de pratique et interculturalité	132
6.5.1 Grille de lecture interculturelle.....	132
6.5.2 Les neuf positions.....	134
6.5.3 Risques de discrimination et d'exclusion.....	135
6.6 Conclusion : pistes de travail.....	139
Conclusion	141
Annexe A	
Grille de collecte de données	148
Annexe B	
Répartition des dossiers jeunes retenus par ressources.....	154
Annexe C	
Grille d'analyse des entrevues des jeunes.....	155
Annexe D	
Répartition du personnel des huit maisons d'hébergement communautaires, à partir des informations disponibles (rapport annuel, entrevue avec les directions), automne 1996.....	159
Annexe E	
Grille d'entrevue des intervenants.....	160
Annexe F	

Grille d'analyse pour les entrevues des intervenants..... 164

Bibliographie.....168

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.1	
L'ensemble des garçons et des filles par groupes d'âge.....	37
Tableau 3.2	
L'ensemble des garçons et des filles et leur inscription à l'école.....	38
Tableau 3.3	
L'ensemble des garçons et des filles en regard du dernier niveau d'étude auquel le jeune s'est inscrits.....	39
Tableau 3.4	
Répartition des garçons et des filles selon leur groupe d'appartenance ethnoculturelle.....	42
Tableau 3.5	
Répartition des jeunes québécois et des jeunes immigrants en regard de leur inscription scolaire.....	43
Tableau 3.6	
Répartition des jeunes par " type de référence ".....	45
Tableau 3.7	
Répartition des garçons et des filles selon les catégories de " référence ".....	49
Tableau 3.8	
Répartition des groupes d'âge par types de référence.....	50

Tableau 3.9	
Répartition des jeunes québécois et des jeunes immigrants par catégorie de référence.....	51
Tableau 3.10	
Répartition des jeunes québécois et des jeunes immigrants par catégorie de référence, sans la catégorie “ réfugiés ”	52
Tableau 4.1	
Répartition de l’ensemble des garçons et des filles dans les maisons d’hébergement.....	75
Tableau 4.2	
Répartition des jeunes par groupes d’âge par maison d’hébergement communautaire	76
Tableau 4.3	
Répartition par catégorie de référence dans les huit maisons d’hébergement communautaires	78
Tableau 4.4	
Répartition des jeunes selon deux références institutionnelles dans les maisons d’hébergement.....	79
Tableau 4.5	
Répartition des garçons et des filles jeunes “ immigrants ” dans les maisons d’hébergement.....	80
Tableau 6.1	
Approches de l’intervention et ethnoculturalité.....	137

REMERCIEMENTS

Le présent rapport de recherche intitulé *Jeunes en difficulté et contexte pluriethnique : l'intervention en maisons d'hébergement communautaires*, est le résultat d'un véritable travail d'équipe qui s'est déroulé sur quelques années. Sans la participation de nombreuses personnes, ressources et organismes, cette recherche n'aurait pas pu voir le jour.

Nous tenons tout d'abord à remercier le Conseil québécois de la recherche sociale qui nous a donné les moyens financiers de réaliser les travaux nécessaires à la production d'une telle recherche.

Dans un deuxième temps, nous voulons remercier les différentes ressources qui se sont jointes à nous et qui, tout au long des trois années du déroulement des travaux, ont participé activement aux différentes étapes du long processus que constitue une recherche-action. Ces ressources, AMBCAL, Antre-Temps, L'Envolée, Odyssée, Passages, Ressources Jeunesse de Saint-Laurent, Service d'hébergement St-Denis, Transit-Jeunesse, ont mis de leur temps, de leurs énergies, matérielles et humaines, pour mener à bien ce projet. On sait que les ressources communautaires disposent de moyens restreints pour effectuer l'énorme tâche qui est la leur. En acceptant de participer à cette recherche qu'elles considéraient importante, elles ont du même coup augmenté la charge de travail de tous et de toutes. Nous tenons à les remercier chaleureusement.

Dans la foulée, nous souhaitons remercier tous les intervenants et les intervenantes de ces différentes ressources qui se sont prêtés au jeu des entretiens et qui, souventes fois, l'ont fait généreusement en dehors de leur temps de travail. Leurs paroles nous ont été essentielles à la compréhension de leur pratique. Elles nous ont permis de décrire la complexité, la richesse et la diversité des interventions en cours dans les ressources d'hébergement destinées aux jeunes en difficulté.

Nos remerciements vont aussi à tous les jeunes qui ont accepté de nous parler de leurs expériences de vie souvent difficiles. La richesse de leurs récits a alimenté notre réflexion sur le sens que peut prendre l'hébergement dans la vie d'un jeune au seuil de la vie adulte. Ils nous ont consacré temps et énergie de manière complètement gratuite, sachant qu'au moment où ce rapport allait paraître, ils seraient déjà dans une autre vie. Leur souhait était de contribuer à une recherche qui allait servir à d'autres; nous les remercions de leur générosité.

Cette recherche a nécessité la participation de plusieurs chercheurs-es, assistants-es et étudiants-es : Marielle Rozier, Christiane Bélanger, Christiane Cardinal, Gaëlle Crenn, Guy Lacroix, Stéphanie Laplante, Pierre Morency, Gloria Moreno. Toutes ces personnes ont mis leurs talents, leurs ressources et leurs énergies créatives à la réalisation de cette recherche. Nous les en remercions très chaleureusement. Toutes les difficultés rencontrées ont trouvé des solutions originales grâce à la participation de tous et toutes. Chacun ayant des compétences et des expériences différentes, la collaboration et l'entraide ont permis de dépasser les limites de chacun et chacune, ce qui a eu un impact positif sur la qualité même de ce rapport de recherche.

La production d'un rapport de recherche ne peut se faire sans la collaboration d'une équipe préoccupée des dimensions plus techniques. Nous tenons à remercier le Collectif de Recherche sur l'Itinérance (équipe CQRS) pour son support indéfectible et ce, à travers l'accès à des ressources informatiques et de secrétariat. Nous remercions tout particulièrement Madame Danielle Laberge, coordonnatrice de cette équipe qui, tout au long de la démarche, a accepté de réorganiser les ressources disponibles pour faciliter notre tâche. Nous remercions mesdames Daphné Morin, Marie Poussart-Vanier, Catherine Vandal, Corinne Desfossés pour leur patience, leur ténacité et leur ingéniosité. Nos remerciements s'adressent également à mesdames Micheline Turcotte, Christine Milot et Micheline Laurin, du secrétariat du département de sociologie de l'UQAM, pour leur contribution au cours de cette étape. Produire un rapport par étapes, dans des conditions difficiles et stressantes n'est jamais chose facile. Merci beaucoup.

Shirley Roy
Jacques Rhéaume
Pierre Héту

INTRODUCTION

L'hébergement communautaire constitue, dans le paysage social québécois, une forme d'aide originale pour une partie des jeunes québécois et québécoises qui vivent certaines difficultés. Ces maisons d'hébergement, par leur caractère communautaire (OSBL), sont distinctes des organismes étatiques. Elles ont des philosophies d'intervention, des mandats d'action et des procédures de sélection qui varient de l'une à l'autre, mais elles ont en commun de s'adresser à des jeunes mineurs¹ qui sont déplacés de leur famille suite à des difficultés liées aux conflits intergénérationnels, à la violence, à la consommation de drogue et d'alcool, aux problèmes de santé mentale, à l'itinérance, un ensemble de problèmes rencontrés aussi bien chez les jeunes que chez leurs parents. L'hébergement est alors vu comme une période de répit ou de transition; permettant d'envisager des solutions aux problèmes rencontrés. Les jeunes sont accueillis dans un lieu sécuritaire, encadrés et supportés par des équipes interdisciplinaires d'intervenants et de spécialistes qui tentent de les aider à cheminer dans un univers temporairement perturbé.

En résonance avec les transformations sociales importantes apparues dans nos sociétés modernes, les maisons d'hébergement ont vu le profil de leur clientèle changer, autant dans leurs aspects socio-démographiques que dans la nature des problèmes rencontrés. Ces changements amènent un questionnement nouveau aussi bien par rapport aux modalités et à la finalité de l'intervention que lorsqu'il s'agit des mandats mêmes des maisons d'hébergement.

Dans la foulée d'une réflexion entreprise depuis plusieurs années sur leurs pratiques d'intervention et sur la pertinence de celles-ci en regard de la transformation de leur clientèle qui s'avère plus jeune, "multiproblématique" et davantage multiethnique, la maison Odyssée, par l'entremise de son coordonnateur² a contacté des chercheurs³ afin que ceux-ci les accompagnent dans leur démarche de réflexion et leur recherche de solutions. Alors qu'ils étaient habitués d'intervenir auprès de jeunes dont ils connaissaient la variété des problèmes, de nouvelles

¹ Tout au long du rapport, les termes jeunes, intervenants, immigrants, québécois, etc. seront utilisés au masculin pour ne pas alourdir la lecture; bien entendu ils incluent les femmes.

²Pierre Héту est le coordonnateur de la maison Odyssée et coresponsable de cette recherche.

³ Shirley Roy (sociologie, UQAM) travaillait avec la Maison Odyssée depuis quelques années. En collaboration avec Jacques Rhéaume (communications, UQAM), ces deux chercheurs ont développé un projet de recherche au printemps 95 dont l'aboutissement en est le présent rapport.

dynamiques apparaissent; alors qu'ils maîtrisaient les contours ethnoculturels des jeunes québécois qu'ils hébergeaient puisqu'ils appartiennent eux-mêmes à cette culture et que cela constitue l'essentiel de leur expertise, l'arrivée de jeunes immigrants⁴ les confrontent. Ils s'interrogent à savoir : quelle est la meilleure manière d'intervenir auprès de ces jeunes? Comment agir et réagir aux nouvelles difficultés rencontrées par ces jeunes? Doit-on considérer l'ensemble de ces jeunes en premier lieu comme appartenant à la culture jeune et donc les traiter tous de la même manière? Ou si on doit prendre en compte d'abord leur appartenance ethnoculturelle, reconnaître leur différence et leur spécificité dans l'aide à apporter? Qu'est-ce qui facilitera le mieux l'intégration et la réinsertion de chacun?

L'ensemble de ces questions nous forçait à appréhender les diverses facettes de la réalité entourant l'hébergement communautaire des jeunes en difficulté. Il nous fallait nous intéresser à la fois aux modes d'organisation des maisons d'hébergement et à l'intervention, et interpeller les divers acteurs concernés, soit les jeunes et les intervenants. L'interrogation des jeunes nous permettrait de savoir s'il existe des profils distincts entre les jeunes québécois et les jeunes immigrants ou si, au contraire, les profils des jeunes hébergés sont similaires, les variations étant attribuables à des éléments d'ordre plus structurels. Parallèlement, il fallait interroger les intervenants quant à leurs pratiques quotidiennes d'intervention et tenter de saisir ce qui est déterminant dans les choix effectués quant à la manière même d'intervenir : ont-ils une approche semblable ou différenciée en regard des problèmes rencontrés et/ou de l'appartenance ethnoculturelle? Quelle part font-ils à chacun de ces éléments? Existe-t-il des modèles distincts qui hiérarchiseraient ces différences?

Toutes ces questions constituaient, dès le point de départ, la trame de fond de la recherche que nous avons menée. La démarche initiale entreprise avec l'Odyssée a vite fait d'intéresser d'autres maisons d'hébergement communautaires : sept autres ressources de ce type recevant des jeunes en difficulté et mineurs, dans la grande région métropolitaine de Montréal, se sont jointes au projet initial. Ce projet a obtenu une subvention du Conseil Québécois de la Recherche Sociale pour l'année 1995-1997. Le présent rapport constitue l'essentiel de l'analyse des données recueillies.

Ce rapport comprend six chapitres. Le premier précise le cadre de notre analyse et situe les grands paramètres théoriques dans lesquels s'inscrit la recherche : la définition des termes, l'utilisation des concepts principaux, les modèles théoriques qui nous ont inspirés et qui nous ont permis de construire un cadre d'analyse original. La particularité de notre recherche et les divers

⁴ Précisons tout de suite que ce terme réfère à des jeunes nés en dehors du Canada ou dont les parents sont nés hors du Canada.

aspects retenus nous ont forcé à " bricoler ", à construire à partir d'entrées ou d'approches différentes comme c'est souvent le cas quand on s'intéresse à des objets de recherche supposant plusieurs univers théoriques et approches méthodologiques et dans des domaines sommes toutes peu explorés.

Le deuxième chapitre se veut l'explicitation de nos choix méthodologiques. Nous y exposons et discutons des éléments constituant la partie empirique de notre recherche afin de rendre explicite notre démarche, élément essentiel de toute démarche scientifique. Nous traitons dans ce chapitre : des critères retenus pour la sélection des lieux de notre cueillette de données; des principes et critères menant à la construction de nos deux échantillons (jeunes et intervenants); des choix effectués en regard de la construction de nos instruments de cueillette (questionnaires, entretiens, trajectoires et génogrammes pour le volet concernant les jeunes, et le récit de pratiques pour les intervenants), des procédures d'analyse des données chiffrées (SPSS) et des entretiens qualitatifs (NUD-IST), des limites du matériau de recherche recueilli et des questions éthiques auxquelles notre démarche nous a confrontés.

Le troisième chapitre constitue un portrait statistique de la population des jeunes vivant dans les différentes maisons d'hébergement. Nous y présentons les données empiriques recueillies sur les jeunes touchant leurs caractéristiques socio-démographiques et les modes de références les ayant conduit dans ces maisons.

Le quatrième chapitre, présente l'historique du développement de chacune des maisons d'hébergement impliquées dans la recherche ainsi qu'une analyse des philosophies développées, des mandats dont chacune s'est dotée, des modalités de l'intervention ainsi qu'une recension des services offerts. Une partie des données est analysée en comparant les divers lieux d'hébergement. Cette analyse permettra de bien saisir la particularité de chacune de ces ressources de type communautaire et apportera un éclairage quant à la compréhension de leurs différences et de leurs ressemblances aussi bien au niveau de la clientèle reçue que des modes d'intervention privilégiés.

Le cinquième chapitre est consacré à l'analyse de la parole des jeunes, recueillie au cours d'entretiens, et laisse émerger le sens qu'ils donnent à l'hébergement communautaire dans leur parcours de vie. À travers les quatre figures d'hébergement qui apparaissent, on constate que celui-ci prend des sens différents en regard de la place qu'il occupe dans la trajectoire de vie et dans l'histoire personnelle des jeunes; du fait par exemple, que l'hébergement intervient comme solution première et volontaire à la résolution des problèmes rencontrés par le jeune, ou au contraire, comme solution ultime à une situation qui se détériore rapidement. Ces analyses mettront en évidence les

stratégies différenciées des acteurs dans le choix des solutions qui sont à la fois marquées par la nature des problèmes inhérents à la démarche qui les a menés au retrait de la famille, par leur capacité de mobiliser ou non l'entourage afin de trouver des solutions alternatives en regard des problèmes vécus, et, enfin par leurs conceptions du rapport aux institutions et de l'aide qu'ils peuvent en attendre.

Enfin, le sixième et dernier chapitre tentera de dégager, à travers le discours des intervenants, la particularité de l'intervention dans un contexte pluriethnique changeant. Nous analyserons à travers les représentations sociales qu'ils nous livrent leurs conceptions du champ de l'intervention à partir des lexiques employés autant dans la manière de nommer la clientèle que dans celle de qualifier les problèmes qu'ils rencontrent. Nous viserons à rendre compte des particularités de leurs interventions en lien avec le cadre physique, la clientèle multiethnique, la conception de leur rôle, les objectifs spécifiques qu'ils mettent de l'avant, leur formation professionnelle. Nous terminerons ce chapitre par la question du lien entre intervention et interculturalité.

La conclusion permettra de souligner les contributions les plus significatives de la présente recherche et de dégager certaines pistes de recherche à poursuivre.

CHAPITRE 1

PROBLÉMATIQUE

Cette recherche est le résultat concret d'une initiative conjointe entre des chercheurs et des intervenants de maisons d'hébergement accueillant des jeunes de la rue. Elle s'inscrit dans le prolongement des travaux amorcés depuis plusieurs années, par la chercheuse principale, Shirley Roy, sur la question large de l'itinérance et d'une collaboration avec un autre chercheur, dont les travaux ont été orientés sur l'analyse des pratiques d'intervention en santé mentale, Jacques Rhéaume. Notons que ces deux chercheurs œuvrent maintenant dans le cadre d'un programme de recherche sur l'itinérance⁵.

C'est dans le cadre d'une première recherche en partenariat⁶, réalisée autour du thème "enfants et jeunes de la rue", qu'une réflexion a été amorcée sur les problèmes d'adéquation entre les ressources et les besoins des jeunes vivant dans la rue. La suite de ce questionnement avec les intervenants et les intervenantes de la maison Odyssée a conduit à la présente recherche.

Rappelons le point de départ de cette étude tel que défini dans le projet soumis au CQRS. Nous avons dégagé alors deux grands objectifs :

Les jeunes d'immigration récente

Un premier objectif est de mieux connaître la population des jeunes de la rue qui proviennent de groupes d'immigrants récents. Les individus circulant dans les centres d'hébergement pour jeunes présentent des dossiers d'une très grande complexité, révélant des histoires familiales et des parcours de vie peu communs, cumulant des problèmes multiples et des handicaps socio-affectifs importants. Mais un grand nombre de ces jeunes proviennent de plus en plus de diverses communautés culturelles. Or, l'on sait peu de choses sur ces jeunes de communautés culturelles d'immigration récente, dont les dynamiques familiales, les appartenances et les référents culturels diffèrent de façon radicale des jeunes québécois canadiens-français. Il est donc essentiel de connaître leurs parcours, leurs stratégies et leurs besoins.

⁵Il s'agit du Collectif de Recherche sur l'itinérance (CRI) équipe subventionnée par le CQRS et réunissant chercheurs et intervenants. Danielle Laberge, sociologie UQAM et Michel Fontaine, CLSC des Faubourgs, sont co-responsables de cette équipe de recherche interdisciplinaire.

⁶ Initié par la maison Odyssée, ce projet d'action et de recherche portait sur les enfants et les jeunes de la rue "Montréal-Bamako". Il réunissait les intervenants des organismes suivants: A.MA.Pros-Mali; Nda Tiers-Monde-Mali; Aide à l'enfance Canada (Québec); Maison Odyssée. Shirley Roy a été associée à ce projet pendant plusieurs mois, sur le volet recherche.

Les modèles d'intervention

Le deuxième objectif est d'établir les caractéristiques de pratiques d'intervention adéquates concernant la population des jeunes de la rue provenant en particulier de communautés culturelles d'immigration récente. L'apparition de personnes provenant de communautés culturelles fort différentes de celles auxquelles les intervenants sont habitués, soulèvent de nombreuses interrogations. Comment arriver à saisir la complexité d'une réalité de références qui nous est étrangère? Quelle est la représentation sociale que les intervenants ont des jeunes de la rue issus des communautés culturelles? Ces représentations sont-elles déterminantes quant au mode d'intervention? Y-a-t-il une différence, ou non, dans les modes d'intervention auprès de ces jeunes? Si oui, quels types d'approches utiliser? Les intervenants ont-ils les connaissances et les moyens suffisants pour intervenir dans ces situations? (Projet, CQRS, p. 2).

La réalisation de la recherche s'est constamment appuyée sur cette double orientation visant à mieux comprendre les jeunes immigrants présents dans les maisons d'hébergement communautaires et les modèles d'intervention qu'on y retrouve. Notons tout de suite, nous y revenons à plusieurs endroits dans ce rapport, qu'un réajustement terminologique s'est vite imposé dès le début de la recherche : "les jeunes de la rue" sont plutôt devenus "les jeunes en difficulté", après avoir constaté qu'une infime minorité d'entre eux provenait effectivement de la rue et était sans abri. Nous avons défini autrement aussi la notion de "communauté culturelle", largement répandue à l'époque de la présentation de notre projet dans les discours officiels, dont les politiques du gouvernement québécois. Nous avons retenu plutôt la notion de groupes ou communautés ethnoculturelles et, le plus souvent, l'appellation de "jeunes immigrants" qui correspondait plus étroitement à notre objectif de recherche. Par ailleurs, nous n'avons pas retenu la notion de "minorités ethniques" qui nous semblait plus éloignée de notre problématique⁷.

Un autre point important à souligner est la dimension partenariale de cette recherche. La coordination de la recherche s'est effectuée, en collaboration très étroite, à toutes les étapes, avec la maison Odyssée, puis, à des moments stratégiques, avec les sept autres maisons d'hébergement communautaires participantes. Le fait d'effectuer une recherche en partenariat a, dès le point de départ, défini un certain nombre de paramètres de la recherche et en a circonscrit toute la complexité. En effet, s'intéresser à l'hébergement communautaire en termes de fonction sociale ou de rôle assumé par celui-ci dans le parcours de jeunes aux prises avec des difficultés certaines qui ne trouvent pas de réponses satisfaisantes dans le milieu d'origine, et interroger du même coup la manière dont les intervenants peuvent leur venir en aide, ne va pas de soi. Vouloir rendre toute la complexité de ce phénomène en usant de vocables ou de cadres théoriques existant et définis dans la

⁷ En effet, la notion de "minorité ethnique" fait référence au rapport majorité-minorité mais ne précise pas l'incidence spécifique d'être immigrant récent et introduit déjà une interprétation politique des rapports des divers groupes ethnoculturels que nous ne visions pas à étudier de façon centrale.

littérature sociologique est à toutes fins utiles impossible. Souvent, comme il arrive dans ce type de recherche, nous devons nous résigner à “ bricoler ” ou construire à partir de différents cadres théoriques. C'est ce que nous avons fait.

Notre recherche concerne donc les jeunes aux prises avec des difficultés importantes nécessitant une aide spécialisée qu'est l'hébergement communautaire. Dans ce chapitre, sans passer par une recension exhaustive des écrits, nous allons analyser les principaux termes de notre proposition de recherche afin de rendre explicite les outils conceptuels qui nous ont servis de cadre à l'analyse des données recueillies. Nous aborderons d'abord la catégorie “ jeune ” en la situant comme notion construite socialement. Puis nous traiterons des changements sociaux importants, qui ont marqué notre société et entraîné des conséquences négatives pour tout un secteur de la jeunesse vivant des problèmes difficiles nécessitant des formes d'aides variées. La question de l'immigration au Québec est reliée à cette problématique plus large. Enfin, nous débattons de l'hébergement communautaire, ses pratiques, et de leur signification sociale.

1.1 Une jeunesse en redéfinition

Définir ce que sont les adolescents, les jeunes et la jeunesse n'est généralement pas un problème majeur pour tout parent ou intervenant. Cependant d'un point de vue scientifique, quand on consulte les diverses recherches effectuées sur ou à propos des jeunes, on constate la variété des choix effectués quant à la composition empirique de ce groupe; les données changent, les catégories varient donnant lieu à un débat important sur l'interprétation de celles-ci. Par ailleurs, le choix des définitions pour en faire un concept opératoire (Quivy et Campenhoudt, 1988) nous amène à rappeler que choisir une population spécifique plutôt qu'une autre trace les contours d'explications privilégiées, conditionne certains recours à des institutions sociales, modèlent les modes d'intervention.

Les thèses actuelles vont plutôt dans le sens de favoriser une déconstruction de la notion de jeune et de jeunesse strictement reliée à l'âge biologique, sans nier bien sûr que l'âge constitue un marqueur biologique incontournable. Toutes s'entendent sur le fait que la “ jeunesse ” est le résultat d'une construction sociohistorique constamment en redéfinition et que, dans la société moderne, elle constitue une période de la vie qui s'allonge (Galland, 1993).

L'adolescence peut être vue comme distincte de la notion de jeunesse dont elle constituerait une première phase, comportant des caractéristiques propres. Pour certains auteurs, elle constituerait une crise statutaire dans le fait que l'adolescent n'est, à cette période de sa vie, ni enfant ni adulte. Il y a latence, moratoire, espace et durée de vie où l'adolescent peut jouer des diverses contradictions statutaires (Dubet, 1992: 58). Du point de vue psychosocial, l'adolescence correspond à la construction progressive d'un statut social, du passage de l'enfant à un nouveau statut, celui de l'adulte (Wilkins, cité dans Côté, 1991: 140). Considérée autrement, l'adolescence serait une période où le jeune perd son statut d'enfant sans acquérir les privilèges du statut d'adulte (Côté, 1991: 147).

La jeunesse, comme phase plus ou moins distincte, constituerait une étape de vie entre l'adolescence et la vie adulte. Postérieure à l'adolescence et à ses difficultés psychosociales, mais différente de l'âge adulte parce que non inscrite dans un rôle conjugal et a fortiori familial, la jeunesse deviendrait un âge à part entière (Galland, 1993: 254).

S'éloignant de ces manières de construire cette catégorie sociale, René (1993) soutient que la jeunesse n'est pas tant un passage ou un état transitoire qui précéderait l'âge adulte " qu'un espace de vie ". Tributaires des présentes mutations dans des conditions d'accès à l'intégration sociale de plus en plus difficiles, la jeunesse ne serait plus " un temps " mais bien un espace de vie, *un espace social précaire*⁸ au sein duquel les jeunes sont amenés à s'installer à long terme. Cet espace se construirait entre l'intégration et la liminalité⁹ et entre l'autonomie et l'hétéronomie (la dépendance). Les jeunes développeraient des stratégies d'action distinctes¹⁰ qui renvoient à la capacité ou non de maîtriser une situation donnée.

Par ailleurs, le débat sur les définitions de l'adolescence et de la jeunesse en termes de générations ou phases de vie nous confine souvent, comme l'affirme Roulleau-Berger (1991), à choisir entre deux pôles. Nous aurions d'une part, une jeunesse biologiquement ou psychologiquement définie en tant que catégorie stable et universelle qui impute à une " nature " jeune des pratiques socialement déterminées et qui néglige les différences d'origines, de situations, de classes sociales; nous retrouverions d'autre part, une homogénéité des pratiques et les

⁸ René (1993), définit les propriétés de cet espace précaire autour des lieux de vie, des temps de vie, des besoins et des sociabilités (p.160).

⁹ René, (1993) "état d'exclusion qui se constitue par rapport aux institutions dominantes" (p.161).

¹⁰ René (1993) identifie six stratégies différentes qui se développent dans l'espace précaire: participation, déviance, marginalité, nouvel entrepreneuriat, dépendance, métissage (pp.166-169).

représentations d'un groupe uni par un sentiment de contemporanéité, ce qui supposerait que tel événement ou telle tendance ont des effets quasi identiques sur l'ensemble des individus d'une même classe d'âge (p.16). Roulleau-Berger propose plutôt de considérer la jeunesse non pas comme un temps social compris entre deux bornes précises, mais comme l'expression d'une dynamique processuelle, un temps de socialisation fondé sur la dialectique entre la réalité subjective et la réalité objective du phénomène social signifié par le concept d'identité (1991: 17).

L'ensemble de ces remarques sur la construction de ce groupe social, les jeunes, ouvre des pistes intéressantes qui nous seront utiles dans l'analyse des données. Cela dit, dans la présente recherche, nous avons fait le choix opérationnel d'un groupe spécifique d'âge qui se situe entre 13 et 17 ans et nous les nommons pourtant jeunes, plutôt qu'adolescents. Nous avons retenu le terme jeune parce que nous ne voulions pas nous restreindre à une vision trop psychosociale du seul passage de l'enfance à l'âge adulte, mais introduire aussi cette notion, attribuée à la jeunesse d'un espace de vie précaire posant d'emblée l'insertion sociale comme enjeu. L'adolescence en difficulté, nous le verrons dans cette étude, pose de façon centrale une problématique de jeunesse en difficulté d'insertion sociale. Ce que nous abordons maintenant.

1.2 Une société en perte de repères

Comment ne pas tomber dans des lieux communs quand on veut parler des transformations importantes constatées dans les sociétés occidentales? Comment saisir de façon spécifique les grands bouleversements et leurs conséquences dont celles d'une jeunesse en perte de repères, aux prises avec des difficultés de plus en plus grandes? Comment établir des liens significatifs entre les problèmes de la jeunesse et les mutations sociales? Plusieurs auteurs se sont attachés à faire ces liens, travaux auxquels nous référons, sans les reprendre en détail ici (Gauthier, 1994; Dubet, 1992; Galland, 1991).

Il est important, cependant, de retenir certains éléments pouvant contribuer à l'explication du phénomène des jeunes en difficulté vivant en hébergement communautaire. La réalité des jeunes concernés par notre étude s'inscrit dans ces changements sociaux profonds et ne peut se comprendre sans cet arrière-plan. Il nous semble essentiel de bien définir ce cadre social ou sociétal large, commun à tout un ensemble de pays occidentaux hyperindustrialisés, comme contrepartie nécessaire à d'autres explications davantage centrées sur les dimensions psychosociales ou individuelles. D'autre part, ce rappel des grandes tendances sociales peut nous aider à contrer toute tentation que nous pourrions avoir de rendre responsables d'un tel contexte difficile, les seuls

parents incompetents ou les jeunes rcalcitrants. Pour nous, il s'agit d'un problme social dont on ne peut saisir toute la complexit qu'en ayant une approche intgrant divers niveaux d'explications.

Les lments qui marquent les trente dernires annes et qui ont modifi considrablement les repres sociaux (Gauthier, 1994; Galland, 1991) se situent autour de la mondialisation de l'conomie et des communications, l'affaiblissement de l'Etat-Providence, la transformation du travail, l'appauvrissement gnralis et la multiplicit des formes d'exclusion. C'est dans ce cadre gnral que nous voulons souligner les dimensions qui ont un rapport plus direct avec notre problmatique : les transformations touchant la famille et les mouvements migratoires.

1.2.1 Une famille en transformation

Comme dans la plupart des pays occidentaux, le Qubec a assist d'importantes modifications de la structure familiale. Plusieurs dimensions sont en cause : les mutations socio-conomiques, l'volution des politiques sociales (Frchette, 1995), une limitation des budgets sociaux, le dveloppement de politiques plus globales qui comportent moins d'interventions spcifiques en direction des familles, ce qui accroît le rle des parents (Boutin et Durning, 1994).

À cela s'ajoute une transformation des rapports de sexes, une dsinstitutionnalisation des relations conjugales (forme du mariage, htrosexualit), une modification des rles parentaux dans le sens d'une attnuation des diffrences de rles exrcs par les hommes et les femmes, un nombre plus restreint d'enfants mais plus investis (psychologiquement, conomiquement), une modification des pratiques ducatives et des valeurs transmises, l'augmentation des foyers monoparentaux et des familles recomposes.

Tout en contribuant à modifier profondment l'image et la ralit de la famille, l'ensemble de ces lments influencent la vie des enfants et des familles et a des impacts importants sur la manire de concevoir et de vivre sa vie (Frchette, 1995; Ren 1993; Gauthier, 1994). Les enfants, mais aussi les adultes sont amens à connaître et à inventer diffrents modles de famille. En peu de temps, nous sommes passs d'un modle normatif quasiment unique, la famille nuclaire classique (couple marié avec enfants), à une diversit de formes qui mettent en scne monoparentalit, divorce et sparation, familles recomposes qui entraînent une multiplicit de nouveaux conjoints, de nouvelles combinaisons de fratries. Ceci va entraîner des rorganisations complexes sans qu'il n'y ait pour autant des repres facilitant l'instauration de nouveaux rapports familiaux. La famille ne se limite plus aux rseaux d'autrefois (enfants-parents-grands-parents); elle est dsormais plus ou

moins ouverte, plus ou moins étendue. Paradoxalement, le noyau familial se construit encore plus autour des enfants, puisque c'est l'espace de leur circulation qui définit désormais le réseau familial (Théry, 1987: 94 in St-Jacques, 1996: 592) et ce, même s'ils sont beaucoup moins nombreux par couple. En fait, les liens familiaux ne sont plus uniquement des liens "naturels", ils deviennent davantage des liens sociaux (Cadoret, 1995: 7). La situation familiale se complexifie à travers une extension et une dispersion géographique des membres d'une même famille, en raison des recompositions familiales, de l'immigration ou du déplacement des parents en lien avec la disponibilité du travail.

1.2.2 Les déficits de socialisation

Les changements sociaux entraînent ce que Galland (1993) appelle les ratés du processus de socialisation à travers une inadéquation des formes traditionnelles. Dans bon nombre de cas la famille et l'école, instances sociales désignées pour assurer la socialisation des jeunes, n'arrivent plus à assumer leur rôle. L'époque de la transmission rigoureuse, intergénérationnelle, des valeurs et des statuts bien définis permettant la construction identitaire des jeunes à travers des formes d'inculcation plus ou moins autoritaires et inconscientes n'est plus; ce que l'on recevait en héritage a cédé la place à une construction progressive, vécue à travers différentes expériences (1993: 251-252). Nous ne sommes plus dans une société de seule reproduction où domine le modèle de l'identification, mais dans une société de changements continus où se développe le modèle d'expérimentation. Les rôles ne sont pas définis à l'avance, il faut les inventer; un rôle unique n'est pas donné pour la vie, mais il y a une succession de rôles dans le temps. Nous vivons dans une société marquée par de multiples appartenances où toutes les formes ne sont pas encore connues. Si le monde est inconnu et changeant, les rôles ne peuvent être définis à l'avance (Vulbeau, 1992: 34).

Les jeunes vivent donc dans des environnements variés où des systèmes de valeurs et de normes se rencontrent et souvent s'opposent. Cela se traduit par des comportements apparemment incohérents et des messages discordants véhiculés par la famille, l'école, les médias et les groupes d'amis. Ces incohérences et ces discordances ne sont pas en soi problématiques; ce qui l'est, c'est qu'elles s'ajoutent à une accélération des changements sociaux, à une instabilité des réseaux primaires de prise en charge, à une discontinuité des modèles d'identification, à une individualisation des rapports sociaux où l'autonomie constitue la valeur centrale des jeunes et de leurs parents (Gratton, 1995: 516).

Cette mouvance crée ce que nous appelons des déficits de socialisation positive, de repères identificatoires structurants. L'ouverture créée par les possibilités nouvelles d'expérimentation et de choix de nouveaux modèles est ainsi compromise radicalement par un vide normatif dont on ne peut prévoir l'importance et la durée. Mais ce qui vient ajouter une note dramatique à cette déstructuration sociale des valeurs et des modèles, ce sont les situations trop fréquentes d'irruptions de diverses formes de violence reliées sans doute en grande partie au désarroi de plusieurs. Ainsi, nous retrouvons chez des parents ou des adultes responsables, divers comportements de domination (abus, négligence, violence physique et psychologique), de retrait (abandon, fuite), d'autodestruction (mutilation, consommation illicite, suicide) ou de transgression (des normes, des coutumes et des lois). Ces conduites, n'ayant pas de légitimité sociale, provoquent des réactions individuelles, familiales, institutionnelles et étatiques variées. Celles-ci vont des interventions coercitives liées à la judiciarisation des conduites, à l'offre d'aide volontaire, en passant par des modes de prise en charge formalisés dans des lieux fermés ou des placements dans des milieux de vie ouverts, plus flexibles et plus informels.

1.2.3 Le phénomène pluriethnique et l'immigration

Autre changement majeur marquant la société québécoise depuis plus de trente ans : l'importance accrue de l'immigration. Un grand centre urbain comme Montréal est particulièrement touché par ce phénomène. Non seulement le visage même de Montréal en est changé, mais les nouveaux arrivants bousculent les manières de penser et forcent un questionnement de nos institutions ainsi que la manière de dispenser les services.

Le premier débat qui nous concerne d'emblée, dans cette étude, est le fait que tout en se passant relativement bien, l'intégration des personnes immigrantes à la société québécoise ne se fait pas sans heurts. Par exemple, le problème de la double identité (société d'origine et société d'accueil) et la rencontre de systèmes de valeurs différents nécessitent un long processus d'adaptation aux solutions toujours variables et plus ou moins satisfaisantes. Dans un contexte d'immigration, la famille est le lieu où se joue cette intégration et ce, à travers le " projet familial " qui permet de surmonter l'exil et de redéfinir certaines orientations nouvelles (Jacob et coll, 1994).

Dans le cadre de notre problématique, l'une des causes les plus fréquemment évoquées dans les conflits entre parents et jeunes issus d'un processus migratoire est l'écart qui existe entre les valeurs, les attitudes et les pratiques éducatives familiales des communautés immigrées et celles de la société d'accueil (Terrisse et coll, 1994). Certaines des valeurs québécoises font peu de sens pour

les immigrants, comme la contestation de l'autorité, l'absence d'une morale forte et unique, les valeurs égalitaires et libertaires (Laperrière, 1983). De plus, les pratiques éducatives familiales des communautés immigrantes favorisent peu les valeurs d'autonomie individuelle, de créativité, d'expression de soi et d'analyse critique, valorisées dans le modèle québécois.

Dans le processus migratoire, les jeunes sont souvent au cœur d'un conflit entre la " société de tradition " qui est représentée par les parents et la société d'accueil représentée par l'école, les amis, les institutions (Chicaud, 1984; Campani et Catani, 1985; Camilleri, 1990). Bien qu'une majorité de jeunes trouve des solutions à ces situations difficiles, un certain nombre choisiront la rupture avec le milieu d'appartenance et le rejet des institutions " traditionnelles " (Roy, 1991: 34). Pour reprendre un exemple, un peu trop stéréotypé il est vrai, mais qui illustre l'écart ou le conflit entre deux conceptions éducatives, plusieurs familles immigrantes vont recourir à la correction physique même si ce comportement est fortement dénoncé dans la société québécoise. Ce conflit peut accentuer la distance entre jeunes et parents dans leur insertion à la vie québécoise.

Un second débat, incontournable et essentiel, est celui de la dénomination des immigrants dans leur rapport à la société d'accueil. Ce débat, nous le savons, suscite des passions. Tout en soulevant les principaux dangers de la stigmatisation et de la folklorisation des immigrants à travers le choix de certains termes, tous les auteurs consultés reconnaissent qu'on ne peut se soustraire à faire un choix dans le contexte sociopolitique nord-américain qui est le nôtre. Ce choix renvoie à des considérations politiques fort différentes, à des enjeux et rapports de force sous-tendus par les questions nationales et, comme l'affirment Labelle *et al.* (1998: 228), trahissent les frontières établies entre les groupes.

À un premier niveau, la notion de " groupe ethnoculturel " permet de désigner les individus qui ne sont pas issus du groupe majoritaire que sont, au Québec, les québécois d'origine canadienne-française, mais qui font partie de la population québécoise et qui s'y voient comme membre à part entière. Ce choix s'est inspiré des travaux de plusieurs spécialistes de la question (Simon, 1975; Das, 1988; Meintel *et al.*, 1992; Labelle *et al.*, 1998). La dénomination de " groupe ethnoculturel " renvoie à la réalité objective d'un lieu de naissance dans un pays donné et aux liens ancestraux, dans cette société, qui servent de référence identitaire. Cette appartenance à un même groupe ancestral (Isajiw, 1992), implique aussi l'importance des modèles culturels qui caractérisent un groupe et qui peuvent servir à délimiter ses frontières aussi bien que ses réseaux sociaux, son rapport aux institutions, aux organisations, et présenter des coutumes, des rituels, des valeurs différentes (Meintelet *al.* 1992: 1-2).

Cette notion de groupe ethnoculturel est préférable, selon nous, à l'expression "communautés culturelles", fort répandue dans les discours publics du gouvernement du Québec ces dernières années, expression un peu floue et trop large, les communautés culturelles pouvant être associées à nombre de critères plus ou moins reliés : ethniques, mais aussi artistiques, éducatives, religieuses, etc. Elle est préférable aussi, pensons-nous à l'appellation récente de "minorités ethniques" qui met en évidence, trop exclusivement, le lien minorité-majorité.

Par ailleurs, le choix que nous avons effectué dans notre recherche ne peut faire abstraction de cette problématique. Le terme retenu, celui de jeunes immigrants, est commandé par notre préoccupation centrale, que nous avons évoquée à la section précédente (1.2.2), de la construction de l'identité sociale des jeunes et des transformations sociales qui peuvent favoriser ou faire obstacle à ce développement. L'immigration nous est apparue constituer un facteur important dans les perturbations possibles du jeune en difficulté. Ceci dit, la dimension ethnoculturelle est par définition, et dans ce contexte, une autre référence importante, l'immigrant devant précisément se définir par rapport à une société de référence d'origine différente de la société d'appartenance actuelle qui est le Québec. Mais notre attention s'est dirigée sur ce double rapport : vivre une expérience d'immigration impliquant des différences ethnoculturelles. Elle ne portait pas cependant uniquement sur la référence ethnoculturelle en tant que telle.

Ces éléments sont importants dans le cadre de notre recherche, car nous nous sommes intéressés aux stratégies choisies par les jeunes immigrants et leurs familles appartenant à des groupes ethnoculturels bien précis et à celles empruntées par les jeunes québécois. De même, nous avons examiné si les représentations sociales fournies par les jeunes et par les intervenants sont empreintes ou non de leur appartenance québécoise ou immigrante.

1.3 Des jeunes en difficulté

En présence de ces profondes transformations sociales, une majorité des jeunes et leurs familles développeront de nouvelles formes de rapports, inventant des manières différentes de vivre que ce soit chez les jeunes immigrants ou chez les jeunes québécois.

Une majorité certes trouve des modes de régulation des crises et développe de nouvelles formes de socialisation qui permettent aux jeunes et aux adultes de maintenir des rapports harmonieux. Une minorité, jeunes et parents, et c'est celle qui nous intéresse directement, fait les

frais de ces ratés de socialisation et se retrouve en panne; les jeunes vivent des conflits voire des ruptures qui nécessiteront de l'aide extérieure.

L'expression jeunes en difficulté renvoie à de multiples définitions et comporte une dimension opératoire (Quivy et Campenhoudt, 1988), au sens où il est utilisé d'une façon discriminante dans le milieu de l'intervention communautaire pour désigner les jeunes hébergés.

D'une part, il ne s'agit pas, comme on le retrouve souvent dans la littérature, de jeunes associés à des activités délinquantes, de jeunes contrevenants ou en processus de judiciarisation (Hanigan, 1990). Il ne s'agit pas, non plus, de jeunes de la rue au sens de n'avoir aucun domicile, ayant rompus toutes attaches avec la famille et l'école. Les jeunes en difficulté vivent des problèmes relationnels, principalement avec les parents, mais dont la variété peut être assez grande. Sans offrir a priori de critères très précis, la notion de " en difficulté " prend le plus souvent le sens très empirique d'un type de situation nécessitant une intervention extérieure à la famille, tout en demeurant en deçà de mesures judiciaires ou coercitives.

Nous inspirant du découpage proposé par Bouchard (1991: 8), nous pouvons retenir deux ordres de difficultés touchant les jeunes. Il y a d'abord les difficultés reliées aux comportements des adultes qui peuvent être de deux types : ceux dirigés contre les jeunes et qui concernent les différentes formes d'abus et de négligence (violence physique, psychologique, rapports incestueux, abandon d'un enfant, etc.); ceux qui, sans être dirigés contre les enfants, ont directement des conséquences sur eux (santé mentale, consommation de drogues, d'alcool, déménagements fréquents, divorce, etc.). Il y a ensuite les difficultés des jeunes reliées à des conduites de retrait (abandon scolaire, itinérance, fugue) ou d'autodestruction (mutilations, consommation de drogues et d'alcool, suicide, prostitution); un autre type de conduites des jeunes est lié à la transgression de certaines lois ou règlements et aux torts causés à autrui (comportements illicites et non délinquants).

En fait, la notion de jeunes en difficulté sera concrètement définie, a posteriori, par l'institution qui reçoit le jeune. Par exemple, la maison d'hébergement communautaire, au cœur de la présente recherche (en particulier, chapitre 4), est un organisme sans but lucratif recevant principalement des mineurs. Elle peut être reliée, par entente, à la Régie régionale ou à des Centres Jeunesse, ententes suivant des procédures d'admission volontaire. Cette organisation structurelle, à travers la définition des mandats et des ententes de services, a une incidence directe sur le type de jeunes qui seront hébergés.

Ainsi, le choix même d'étudier les maisons d'hébergement communautaires va nous conduire à préciser concrètement la notion de jeunes en difficulté. Déjà, au point de départ, nous savons qu'il s'agit de jeunes qui sont en dehors de leur famille pour une période plus ou moins longue qui rencontrent des difficultés suffisamment importantes qui n'ont pu trouver de solutions dans les instances de négociation familiale ou scolaire qui assument généralement cette tâche. Par ailleurs, ces difficultés ne sont pas importantes au point de nécessiter des mesures légales (dont la LJC¹¹ ou la LPJ¹²) plus lourdes, comme le placement obligatoire en centre d'accueil.

Dans la présente recherche, nous ne cherchons pas d'abord à étudier la nature précise des difficultés et leur source en tant que telles, mais plutôt le rapport qu'elles entretiennent avec le cheminement plus général du jeune, sa présence en hébergement communautaire, son avenir. Nous serons sensibles aux représentations qu'ont les jeunes de leurs difficultés de vie avant leur venue à la maison d'hébergement en lien avec le sens et la signification qu'ils donnent à leur condition actuelle. De même, nous verrons comment les intervenants se représentent les difficultés des jeunes et comment celles-ci sont en rapport avec leur mode d'intervention. Et, répétons-le, ceci dans un contexte plus global d'immigration, de transformations sociales et familiales.

1.4 L'hébergement : une solution?

1.4. 1 La place de l'hébergement communautaire et l'État

Depuis plus de trente ans, l'État québécois a développé de nombreux services, et quelques législations tendent à assurer protection et sécurité pour les jeunes en difficulté. Parmi ceux-ci, notons la mise sur pied de différents types d'hébergement dont les formes peuvent être contraignantes ou volontaires, de courtes ou de longues durées, en réponse à des situations d'urgence ou pour tenter de régler des problèmes qui perdurent. Sans entrer dans des explications longues et détaillées sur les motifs, les systèmes, les procédures et les réseaux de placement des jeunes mineurs en difficulté au Québec et plus spécifiquement dans la région de Montréal, il nous semble important de nous arrêter sur la signification plus globale de ces interventions de l'État, de reprendre quelques informations nécessaires à la compréhension du contexte dans lequel se situe notre recherche et qui sont déterminantes dans nos analyses.

¹¹ *Loi sur les jeunes contrevenants*

¹² *Loi sur la protection de la jeunesse*

L'État intervient comme instance médiatrice ou se substitue à des familles ou des parents défaillants ou manquants. Ce rôle social, de “ providence ”, est bien sûr lié à la conjoncture sociale large que nous décrivions plus haut touchant l'ébranlement de la fonction familiale et les difficultés de vie qui affectent nombre de jeunes. L'hébergement social, institutionnel ou communautaire est la solution radicale retenue devant l'impossibilité du réseau familial à offrir ce soutien, ou quand le jeune est exclu ou rejette cette forme de soutien. Quand cet hébergement est temporaire, qu'il permet au jeune de se réconcilier avec sa famille ou d'intégrer la vie sociale adulte, nous pourrions parler de rôle médiateur. Quand il s'agit de l'absence de toute référence familiale (abandon, mort des parents...), il s'agit d'une fonction de substitution. Mais dans tous les cas, le placement en hébergement consacre en quelque sorte la rupture plus ou moins profonde avec la famille, son éloignement physique ou psychologique pour une période plus ou moins longue.

Les maisons d'hébergement communautaires se situent en périphérie du réseau institutionnel public comme solution alternative et temporaire entre la famille, le placement institutionnel et la rue. Elles assument un rôle particulier, intermédiaire, lié au statut de maison communautaire, reposant sur une démarche volontaire et leur caractère relativement indépendant de l'État : elles ne sont pas régies par des organismes publics. Ainsi, elles peuvent offrir un soutien aux jeunes en difficulté avant que ceux-ci ne se retrouvent dans des situations plus contraignantes comme le placement en institution. Dans certains cas, elles peuvent aussi constituer, pour des jeunes vivant depuis longtemps en institutions, un lieu de transition favorisant un passage en douceur vers une insertion sociale complète. Elles deviennent en quelque sorte le “ chaînon manquant ” qui permet le redéploiement de liens entre le jeune et la famille, le jeune et la société. Mais la maison communautaire peut d'autant jouer ce rôle intermédiaire qu'elle représente un mode alternatif d'espace de vie pour le jeune entre famille et institution contraignante. La référence symbolique à l'hébergement est ici un concept important qui va guider nos analyses des représentations que se font les jeunes de l'hébergement communautaire.

1.4.2 L'hébergement comme habitat symbolique

Tout hébergement, que ce soit dans la famille ou dans une institution, est investi affectivement et symboliquement (Bonetti, 1994). Pour le jeune en développement, il s'agit d'un espace matériel et symbolique qui devient un lieu de stabilisation répondant aux besoins de base (un lit chaud, des repas, un lieu où se sentir en sécurité), un lieu qui constitue aussi un ancrage et une référence à des modèles normatifs et relationnels précis, essentiels à son insertion sociale tout autant

qu'à son développement psychosocial d'adolescent. Notre hypothèse, à cet égard, est que le recours à une forme d'hébergement communautaire pour des jeunes en difficulté repose sur un mode d'investissement similaire et qu'il permet une reconstruction de liens sociaux et familiaux provisoirement rompus ou en crise; ceci s'effectue dans le cadre spécifique d'un espace social délimité et fondé sur une liberté relative, dans la mesure où le suggèrent ces notions de volontariat et de vie communautaire.

Nous inspirant des travaux de Roulleau-Berger (1993,1994,1995) de Parazelli (1997) et de Dubet (1992), nous formulons l'hypothèse que ces lieux physiques que sont les maisons d'hébergement communautaires constituent une sorte d'espaces de stabilisation et de socialisation secondaire visant à travers l'intervention à redéployer le lien social, à le consolider ou à le substituer temporairement.

Les maisons d'hébergement communautaires ne sont pas des " espaces intermédiaires de transition culturels et de recomposition sociale " (Roulleau-Berger, 1993, 1994, 1995) ni des espaces de " socialisation marginalisée " (Parazelli, 1997), mais elles en rencontrent un certain nombre de conditions et trouvent écho dans certains éléments de leurs constructions théoriques.

Dans sa notion d'espaces intermédiaires¹³, Roulleau-Berger (1993: 197) accorde une importance particulière à la notion de projet qui est souvent le prétexte susceptible de définir des formes stabilisées d'arrangements entre des acteurs sociaux qui recomposent ou produisent des conventions liées à une communauté d'expériences et de pratiques propres. Le projet est la combinaison de trois dimensions : le *degré de mobilisation* des individus, c'est-à-dire le désir plus ou moins fort de se construire de nouvelles identités dans l'avenir; *l'effet de cohérence* qui rend compte de la probabilité plus ou moins grande d'ajustement entre les ressources des individus et ses aspirations, probabilité qui peut-être renforcée par les politiques sociales existantes; *l'effet de réalisation* qui rend compte d'un ajustement provisoire entre les ressources des individus et ses aspirations (Roulleau-Berger, 1993: 204). Concrètement, l'impact du projet est la résultante de l'écart ou du rapprochement entre les orientations définies par les politiques sociales et les références identitaires produites par les jeunes. Le projet se déploie donc dans un espace

¹³ Roulleau-Berger (1993, 1994, 1995) a développé ce concept à travers des études portant sur la question de la difficile insertion des jeunes sur le marché du travail et sur les stratégies qu'ils développent à travers les dispositifs concrets d'insertion à l'emploi. Ce sont des espaces à la fois culturels et économiques où les jeunes développent une identité sociale distincte de celle du travail. Ces espaces correspondent d'une part à des lieux tout à fait concrets de la réalité sociale, comme les dispositifs d'insertion qu'elle nomme espace de recomposition sociale (p.193) et d'autre part des lieux moins visibles d'activités et de sociabilités plus informelles, peu liés aux institutions (1993:191) et qui permettent la mise en œuvre de stratégies d'évitement et de ruse ou se réalise un travail de création de référents (p.194)

intermédiaire, comme lieu fort d'articulation entre un ordre structurel et un ordre interactionnel. Ces espaces intermédiaires sont des lieux de socialisation secondaires (1993: 205) qui reposent sur le jeu des perceptions que les jeunes ont de ce qu'ils font et celles que différents acteurs institutionnels ont à leur égard, ce qui ne coïncide pas toujours.

Pour sa part, Parazelli (1997) développe une notion voisine, un espace de socialisation marginalisée. Quoiqu'appliquée dans un tout autre contexte, celui de jeunes de la rue, nous retenons la notion, élaborée par cet auteur, d'espace transitionnel de l'espace habité, espace de suspension temporaire des définitions préétablies de l'institution, espace de jeu symbolique qui favorise la création identitaire et des recreations instituantes. C'est l'espace au sens du psychanalyste Winnicott où l'espace comme l'objet transitionnel est nécessaire dans l'émergence d'une identité propre et la reconnaissance de l'autre.

Le contrat volontaire liant le jeune à une maison d'hébergement, le programme d'activités dans lequel il s'engage, son séjour dans ce lieu intermédiaire, la marge de liberté qu'il peut éprouver constituent les éléments spécifiques donnant sens aux notions d'espaces intermédiaires et de projet définis par Roulleau-Berger ou d'espace de socialisation marginalisée au sens de Parazelli.

La maison d'hébergement communautaire pour des jeunes en difficulté constituerait donc un espace intermédiaire de nature spécifique, entre la galère (Dubet, 1992), la rue, la famille et les institutions étatiques de prise en charge. L'analyse que nous ferons du mandat, des orientations, des activités des maisons d'hébergement (chapitre 4), le sens que lui donneront les jeunes (chapitre 5) et les caractéristiques de la pratique des intervenants (chapitre 6) vont nous permettre d'apprécier la spécificité de ces espaces de reconstructions identitaires mis à la disposition des jeunes en difficulté

Chapitre II

CHOIX MÉTHODOLOGIQUES

Notre recherche s'appuie sur deux orientations distinctes mais complémentaires : mieux comprendre le parcours de vie des jeunes qui se retrouvent en maison d'hébergement à travers leurs perceptions de l'hébergement et mieux comprendre la pratique d'intervention qui caractérise l'hébergement communautaire à travers les représentations que se font les intervenants de leur pratique. Nous avons procédé à des choix méthodologiques qui correspondent à ces deux axes. Notre cueillette de données s'est faite en collaboration avec les directions des huit maisons d'hébergement communautaires impliquées dans la recherche et portait sur les jeunes qui sont hébergés et les intervenants qui y travaillent. Nous avons également recueilli quelques données générales sur les maisons d'hébergement elles-mêmes. Nous présentons d'abord les questions relatives à la définition de notre terrain : les maisons d'hébergement. Nous nous concentrons ensuite sur les choix effectués dans la définition de la population des jeunes, et celle des intervenants. Nous abordons pour terminer quelques questions d'éthique soulevées par l'enquête.

2.1 Le terrain de recherche : les maisons d'hébergement communautaires

De très nombreuses institutions et ressources ont la responsabilité de s'occuper des jeunes en difficulté au Québec. En fonction de l'historique de ce projet et de la problématique construite, quatre critères ont été appliqués pour sélectionner les lieux dans lesquels nous avons effectué notre recherche. L'application de ceux-ci a permis de constituer une liste de huit organismes : AMBCAL (Pointe-Claire), l'Antre-Temps (Longueuil), L'Envolée (Ste-Rose, Laval), Odyssée (quartier la Petite Patrie), Passages (Centre-Ville), Ressources Jeunesse de Saint-Laurent (ville St-Laurent), Service d'hébergement St-Denis (quartier Rosemont), Transit-Jeunesse (quartier Centre-Sud).

Les critères ayant mené à la constitution de cette liste sont les suivants :

- a) Avoir le statut de ressource communautaire, c'est-à-dire se définir et correspondre aux caractéristiques légales d'un organisme communautaire : être un organisme à but non lucratif (OSBL) dont la philosophie, les mandats et les modalités d'intervention sont définis par les

membres. Ces types d'organismes ne font pas partie de ce que l'on nomme le réseau institutionnel étatique régi et financé entièrement par l'État¹⁴.

b) Recevoir des jeunes de moins de 18 ans, c'est-à-dire des mineurs. Nous avons sélectionné les ressources qui reçoivent soit des mineurs de manière exclusive, soit des clientèles majeures et mineures. Ce critère s'est avéré particulièrement discriminant : huit ressources dans la région de Montréal y répondaient. Quatre d'entre elles ne reçoivent que des jeunes de moins de 18 ans (Odyssee, Transit-Jeunesse, AMBCAL, L'Envolée) et les quatre autres accueillent à la fois des mineurs et des majeurs (Service d'hébergement St-Denis, Passages, Ressources Jeunesse de Saint-Laurent, L'Antre-Temps). Dans ce deuxième cas de figure, nous n'avons retenu que les données concernant les jeunes de moins de 18 ans dans nos analyses.

Dans le cadre de notre recherche, nous avons opté pour la constitution d'un groupe homogène en terme d'âge même si, comme on le sait, la catégorie sociale "jeune" ne peut être définie à partir de ce seul critère. Ici, l'âge constitue un facteur clé dans la mesure où, au Québec, un ensemble de lois donne, à diverses institutions, un droit de regard sur le bien-être de tous les jeunes mineurs¹⁵. Dans les faits, ce droit ne s'applique que dans les cas où les jeunes subissent de mauvais traitements, sont abusés ou abandonnés par les parents ou lorsqu'il y a incapacité, de la part de ceux-ci, à s'occuper adéquatement de leurs enfants. Ces cadres législatifs créent un environnement spécifique et distinct de celui des jeunes ayant atteint l'âge de la majorité. Des institutions spécialisées, des professionnels, des mécanismes de recours et surtout des responsabilités sociales spécifiques sont prévus quand il s'agit de problèmes relatifs à de jeunes mineurs. Notre choix, de nous concentrer sur les mineurs de 13-17 ans, nous permettait de mieux cerner l'ensemble des facteurs qui affectent ce groupe social précis, le cadre dans lequel ces jeunes évoluent : les institutions, les personnels, les parents, l'école, le travail, etc.

c) Offrir de l'hébergement aux jeunes. Les maisons d'hébergement proposent différents services, mais pour faire partie de notre échantillon, elles devaient offrir principalement un service d'hébergement de courte ou moyenne durée (de quelques jours à plusieurs mois, voire une année). L'hébergement se fait sur une base volontaire, dans le sens où il est accepté par les jeunes et les parents. La démarche peut être initiée par les parents, les jeunes, les travailleurs sociaux des CLSC ou encore la Cour.

¹⁴ Ce choix exclut donc des ressources d'hébergement-jeunesse tel que les centres d'accueil, les foyers de groupe institutionnels, les foyers de groupe relevant des centres d'accueil, les foyers de groupe de réhabilitation pour jeunes toxicomanes, etc.

¹⁵ Les lois qui nous concernent ici sont principalement la *Loi sur la protection de la jeunesse* et la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

d) Être situé dans la grande région métropolitaine de Montréal, même si l'hébergement de jeunes mineurs en difficulté n'est pas un phénomène uniquement urbain, ni de métropole. Les jeunes habitant Montréal et la région vivent une réalité sociale globalement semblable. Ces jeunes ont en commun de vivre dans une grande ville, d'être confrontés à la réalité urbaine et ses problèmes et aussi, à un contexte pluriethnique. Ce dernier point constituait une dimension majeure de notre recherche et Montréal se présentait, à cet égard, comme le lieu tout désigné. Par ailleurs, ce cadre géographique permet une diversité suffisante de contextes locaux qui favorise l'étude d'une gamme assez large des pratiques dans le domaine. De grandes différences existent entre le centre de Montréal et la banlieue (Laval et Longueuil) et huit lieux différents nous donnaient un éventail assez varié de contextes de vie. Enfin, le choix d'une seule région répondait aussi à des raisons de faisabilité et de proximité. Cela permettait de restreindre les déplacements géographiques (ce qui nous faisait économiser temps et argent), tout en donnant facilement accès aux lieux, favorisant ainsi les échanges avec les personnels des ressources.

2.2 La cueillette d'information auprès des jeunes

La cueillette d'information auprès des jeunes visait deux objectifs : établir un portrait d'ensemble de la population visée et identifier les parcours de vie des jeunes en maison d'hébergement. Pour ce faire, nous avons opté pour une stratégie mixte de cueillette de données (quantitative et qualitative), construit deux types d'échantillons différents et complémentaires et développé plusieurs instruments de cueillette.

2.2.1 Construire un portrait d'ensemble des jeunes hébergés

Nous avons choisi de dresser le portrait de l'ensemble des jeunes vivant dans les huit maisons d'hébergement au cours d'une année afin d'en saisir les caractéristiques socio-démographiques, d'identifier leur origine ethnique et de connaître la filière de placement des jeunes. Ces informations devaient, en plus de permettre une mise à jour plus complète des données, nous servir de base à la définition des paramètres visant la constitution de notre échantillon qualitatif, deuxième étape de notre démarche quant à ce volet. Cette première étape s'est avérée nécessaire car on ne connaissait pas, par exemple, la proportion de jeunes immigrants et la diversité des pays d'origine.

2.2.1.1 Un instrument de cueillette : le questionnaire¹⁶.

Nous avons dû renoncer à utiliser les données des rapports annuels produits par chaque maison d'hébergement, faute d'uniformité dans les catégories d'informations retenues. Nous avons construit un questionnaire qui permettait de saisir les données déjà consignées par les maisons d'hébergement dans les dossiers individuels de chaque jeune. Nous étions donc dépendants des informations disponibles effectivement contenues dans les dossiers existants et suivant des rubriques similaires dans toutes les ressources. Cette procédure a nécessairement restreint l'étendue des informations et les choix théoriques possibles.

Le questionnaire comprend cinq grandes sections (annexe A) : les données démographiques¹⁷, celles concernant le séjour du jeune¹⁸, les dimensions ethnoculturelles¹⁹, le type de référence²⁰ ou la provenance du jeune au moment de son arrivée à la ressource²¹; une dernière section permettait d'élaborer sur les informations colligées et les situations particulières. Le questionnaire reposait principalement sur des questions fermées. Quelques-unes pouvaient s'accompagner de commentaires.

Les dossiers d'intervention concernant les jeunes mineurs sont confidentiels et non accessibles. Nous ne pouvions, en tant que chercheurs, avoir accès à ces dossiers et remplir nous-mêmes les questionnaires. Nous avons demandé aux ressources d'effectuer la cueillette de données conjointement avec nous. Dans chaque maison, l'intervenant affecté à cette tâche dressait, en tout premier lieu, une liste confidentielle des noms des jeunes hébergés et leur attribuait un code chiffré que l'on transcrivait sur le questionnaire. Seul l'intervenant de la maison d'hébergement avait accès au dossier. Il transmettait verbalement au chercheur les informations correspondant aux éléments du

¹⁶ Nous reprenons ici de manière succincte les informations contenues dans le mémoire de maîtrise de Pierre Morency, (1997), *Jeunes en hébergement communautaire: Qui sont-ils? D'où viennent-ils?*, UQAM.

¹⁷ Le nom de la ressource, le numéro d'identification du dossier, l'âge, le sexe et la date de naissance du jeune, la fréquentation scolaire et l'occupation d'un emploi.

¹⁸ Durée, période, nombre de retours.

¹⁹ La langue maternelle et celle parlée actuellement par le jeune, son lieu de naissance et celui de ses parents, son appartenance déclarée ou non à un groupe ethnoculturel.

²⁰ La filière institutionnelle ou non suivie par le jeune et qui l'a mené à la ressource. Les jeunes peuvent être référés par les travailleurs sociaux de la DPJ lorsqu'il est question de placement préventif, ou encore ceux des CLSC ou encore les jeunes se présentent eux-mêmes suite à la suggestion d'un parent, d'un ami, etc.

²¹ Le milieu (lieu physique) dans lequel il vivait avant son arrivée à la ressource; par exemple, chez ses parents, dans un autre foyer ou dans la rue, etc.

questionnaire et celui-ci les notait²². Cette stratégie permettait de respecter la confidentialité des dossiers et nous évitait les longues procédures pour obtenir une autorisation de la Commission d'accès à l'information nous permettant de ramasser nous-mêmes les données utiles à notre étude. Cette opération a été onéreuse en temps et a nécessité, de la part des ressources, une grande disponibilité en termes de personnel et de temps; l'opération a impliqué 10 personnes et s'est déroulée sur une période de près de trois mois totalisant plus de 90 heures. Ceci a eu toutefois un effet indirect de concrétiser la relation de partenariat entre chercheurs et intervenants du milieu.

2.2.1.2 La population des jeunes

La cueillette de données s'est effectuée entre la mi-mars et la fin mai 1996 et couvre la période du 1er mars 1995 au 29 février 1996; 398 dossiers d'hébergement ont été dénombrés. Il faut noter ici que bien que nous parlions de jeunes, les dossiers sont constitués selon les "entrées" en maison d'hébergement. Pour nous rapprocher le plus possible du nombre de jeunes différents admis dans les ressources, nous n'avons enregistré qu'une seule fois les jeunes qui avaient connu des retours (et donc plusieurs entrées). Avec cette procédure nous avons pu éliminer tous les doublons à l'intérieur d'une même ressource²³. Cependant, nous n'avons contrôlé que partiellement les passages d'une ressource à l'autre²⁴. Le nombre de dossiers/jeunes analysés dans cette recherche ne constitue pas un échantillon mais représente la population totale des jeunes ayant séjourné dans les huit maisons d'hébergement impliquées dans la recherche et ce, pour une période d'un an. Par ailleurs, le choix de se centrer sur une année limite les généralisations possibles au-delà de l'année recensée, puisque nous n'avons pas fait d'étude de l'évolution des clientèles sur plusieurs années, ce qui aurait été une recherche nettement plus considérable. Après l'opération d'élimination des doublons nous avons retenu 350 dossiers (voir annexe B).

²² Un manuel d'accompagnement du questionnaire a été développé et remis aux intervenants et chercheurs qui ont réalisé la cueillette de données. Il visait à donner une compréhension uniforme des termes utilisés dans le questionnaire afin d'éviter le plus possible les écarts dans les réponses enregistrées et, tout particulièrement sur la question de l'origine des jeunes et de leurs parents

²³ Les ressources ne notent pas les données concernant les jeunes de la même manière. Certaines ouvrent un nouveau dossier chaque fois qu'un jeune y séjourne et ce, même s'il vient plusieurs fois au cours de l'année; d'autres ressources, au contraire, ont un seul dossier peu importe le nombre de fois où un jeune revient. Dans un premier temps, nous avons systématisé la cueillette en ne remplissant qu'un seul questionnaire par jeune dans une ressource. Cela éliminait certains biais introduits par des données concernant des jeunes qui seraient venus 5 ou 10 fois dans une même année. Par exemple, un jeune d'origine haïtienne venant 5 fois dans une même ressource, s'il est compté autant de fois, cela entraîne une surévaluation de la présence de ce groupe dans les ressources.

²⁴ Certains jeunes circulent d'une ressource à l'autre au cours d'une année. En regard de la confidentialité il nous était impossible d'évaluer précisément cette situation. Par ailleurs nous avons tenté d'éliminer tous les dossiers ou nous pouvions avoir l'assurance qu'il s'agissait des mêmes jeunes. Nous avons comparé tous les dossiers en regard des variables telles la date et l'année de naissance, le lieu de naissance des deux parents.

Le traitement des données a été effectué à partir du logiciel SPSS et a principalement consisté en tableaux croisés bi-variés après avoir procédé à des recodages sur de nombreuses variables. Ceux-ci constituent l'essentiel de l'analyse présentée au chapitre 3.²⁵

2.2.2 Les parcours de vie des jeunes

Le deuxième type de matériau de recherche recueilli auprès des jeunes est de type qualitatif. Il repose sur environ deux heures d'entrevue faite avec des jeunes provenant des différentes maisons d'hébergement participant à la recherche²⁶. Lors de ces rencontres, nous visons à connaître les représentations et les perceptions des jeunes sur leur parcours de vie dégageant, entre autres, les motifs de placement en hébergement communautaire, l'aide institutionnelle et communautaire dont ils ont pu bénéficier et l'importance de leur réseau primaire et secondaire.

2.2.2.1 Un échantillon

Les jeunes ont été référés par les intervenants des ressources, en fonction des critères que nous avons posés : une répartition égale de garçons et de filles de 13 à 17 ans; un nombre égal de jeunes québécois et de jeunes d'immigration récente²⁷; une répartition semblable de deux ou trois jeunes par maison d'hébergement. Il s'agit d'un échantillon non aléatoire orienté autour de variables que nous jugeons essentielles à la compréhension du phénomène : le sexe, l'âge, l'appartenance ethnoculturelle. Vingt et un jeunes furent ainsi choisis. Dix-neuf furent retenus pour l'analyse : un a été rejeté en raison de problèmes d'enregistrement; un jeune ne s'est pas présenté à la deuxième rencontre d'entrevue.

Parmi les 19 jeunes retenus pour l'analyse, il y a 10 garçons et 9 filles, 11 jeunes sont québécois et 8 appartiennent à des groupes ethnoculturels d'immigration récente. Ils sont âgés entre

²⁵ Pour des données détaillées de l'opération du traitement SPSS, voir Morency, (1997) *op cit*, pp. 52-54.

²⁶ Pour des informations complémentaires et détaillées concernant les choix que nous avons effectués quant à la construction des instruments et de l'échantillon, les limites des instruments et les choix éthiques, voir le mémoire de maîtrise de Christiane Bélanger (1997) *Jeunes en difficulté: histoire de leurs placements et déplacements*, département de sociologie, Université du Québec à Montréal.

²⁷ Nous avons défini "l'immigration récente" ainsi: pour un jeune, être né en dehors du pays, ou de parents nés hors du pays. Nous avons nommé les autres jeunes "québécois". Pour plus de détails sur cette question, le lecteur pourra se reporter au point 2.4.2 de ce chapitre ainsi qu'au point 3.1.5 du chapitre 3.

13 et 17 ans et la moyenne d'âge se situe autour de 16 ans. Les jeunes nous ont été référés par sept des huit maisons d'hébergement. Dans le cas de la huitième ressource, des difficultés pratiques n'ont pas permis de rencontrer de jeunes (délais, disponibilité).

2.2.2.2 Les instruments de cueillette

Trois instruments différents ont été développés, lesquels étaient utilisés successivement au cours de la rencontre. Le premier se veut un récit de vie partiel, centré autour de ce qui avait amené le jeune à séjourner dans une maison d'hébergement communautaire. Il s'agissait de recueillir les explications des jeunes sur leur situation actuelle, le sens qu'ils y donnent et de situer cet événement dans leur histoire de vie. Le deuxième instrument visait à retracer la trajectoire des placements et des déplacements de chaque jeune depuis son enfance. Celui-ci indiquait tous les lieux où il a vécu hors de la famille depuis le premier départ du foyer familial, la durée des séjours et les motifs des départs. De plus, le jeune indiquait tous les déplacements géographiques qu'il a vécus avec ou sans sa famille, les motifs de ces déplacements et les personnes ou ressources impliquées. Le principe organisateur était la chronologie des événements vécus, utilisant un dessin, ce qui rendait la tâche plus facile pour le jeune²⁸. Le troisième et dernier instrument de cueillette visait la construction d'un génogramme permettant d'identifier l'état des liens familiaux en identifiant les personnes avec qui le jeune entretenait des relations et en définissant la qualité de celles-ci²⁹.

2.2.2.3 Le déroulement des rencontres

La rencontre se déroulait en deux temps. La première partie était consacrée au récit de vie. La deuxième, généralement une semaine plus tard, débutait par un retour sur le contenu du récit de vie ce qui permettait au jeune de préciser certaines choses s'il en sentait le besoin ou, à la demande du chercheur, clarifiait certains éléments laissés flous; cette rencontre était, par ailleurs, centrée autour de la construction de la trajectoire de placements et de déplacements ainsi que du génogramme. À la

²⁸ Le jeune traçait, sur un grand carton, une ligne droite marquant d'un trait tous les placements (en institutions étatiques, communautaires ou familiales) ou les déplacements géographiques. Il notait le mois, l'année et la date des événements et d'un mot clé, il notait le motif.

²⁹ Le jeune indiquait, sur un grand carton, à partir de pictogrammes identifiant clairement les personnes clés, la présence des parents et beaux-parents, des grands-parents maternels et paternels, des frères et soeurs, demi-frères et demi-soeurs, les oncles et les tantes, etc. Il soulignait, de plus, la présence d'un-e ami-e de coeur ou d'un enfant, si tel était le cas. À l'aide de crayons de couleur, le jeune indiquait la qualité des liens qui l'unissait aux différentes personnes identifiées à l'aide d'une ligne droite ou hachurée.

première rencontre, chaque jeune était informé des objectifs de la recherche, assuré de la confidentialité des entretiens et du droit qu'il avait d'interrompre l'entretien à tout moment, s'il le souhaitait. À la fin du deuxième entretien, nous remettons à chaque jeune cinq dollars pour couvrir ses frais de déplacement.

Les entretiens se sont généralement déroulés dans les locaux de l'université. Nous voulions indiquer aux jeunes le caractère indépendant de la démarche de recherche par rapport à la maison d'hébergement et leur assurer un lieu de parole libre, loin des intervenants. Dans certains cas, nous avons effectué les entretiens dans les maisons d'hébergement soit parce que celles-ci se trouvaient éloignées du centre-ville et qu'il était difficile pour les jeunes de se déplacer, soit parce que les jeunes ne souhaitaient pas se déplacer. Dans ce cas, nous avons occupé un local fermé et le plus possible isolé des activités quotidiennes de la ressource.

Les entretiens étaient menés par deux chercheurs, l'un menant l'entretien, l'autre s'affairant à l'enregistrement et à la prise de notes; au besoin, ce dernier intervenait afin de faire préciser certains éléments ou pour soulever des questions oubliées par l'interviewer. Ce choix visait aussi des objectifs de formation des plus jeunes chercheurs. Les plus expérimentés avaient la responsabilité de mener les premiers entretiens et, au fur et à mesure, les moins expérimentés prenaient le relais, sous supervision, ce qui permettait de discuter les forces et les faiblesses de chacun et de faire certaines rectifications en cas de difficultés.

2.2.2.4 L'analyse

Nous avons, au départ, quelques catégories générales : motifs de placement, types de problèmes, qualité des réseaux relationnels, fréquence et nature des déplacements, appartenance ethnoculturelle. Mais l'analyse du matériau qualitatif s'est appuyée principalement sur une méthode inductive, favorisant les catégories émergentes des récits des jeunes. Par exemple, bien qu'une dimension importante de notre recherche touche les particularités ethnoculturelles des jeunes (notre échantillon en est le reflet), nous n'avons pas, au niveau de l'analyse, constitué d'emblée deux groupes distincts en cherchant les différences, ce qui aurait pu constituer un biais important dans l'analyse des données. Nous avons plutôt cherché les éléments spontanés du discours qui pouvaient faire apparaître ou non l'importance de l'appartenance ou de la référence ethnoculturelle. Comme nous le verrons dans le chapitre 4, c'est tout un ensemble de critères puisés dans les entretiens qui vont nous conduire à identifier quatre formes de regroupements de jeunes où l'appartenance ethnoculturelle joue un rôle très restreint.

L'ensemble des récits de vie centrés ont été codés puis analysés à partir du logiciel d'analyse de données textuelles NU-DIST. Nous avons construit une grille de codification (voir annexe C) que nous avons testée et retestée en groupe, dans un va-et-vient entre nos premières catégories générales et celles qui émergeaient de la lecture des entretiens. Concrètement, deux chercheurs codaient le même entretien à partir de la grille élaborée, ce que l'on nomme les "nœuds" thématiques. Dans tous les cas où il y avait une différence significative de codage, nous reprenions la discussion en équipe afin de clarifier les concepts et les notions implicites et leurs liens avec les contenus textuels. Tout au long de la codification, tous les cas litigieux ont fait l'objet d'un débat d'équipe. Nous avons procédé à des analyses transversales (inter-entrevues) sur les différentes thématiques, puis à des analyses verticales (par cas), afin de bien resituer les contextes dans lesquels se déroulaient les événements.

L'analyse des trajectoires et des génogrammes se faisait en parallèle. Dans le cas des trajectoires nous avons fait une analyse cas par cas des différents placements et déplacements. Nous avons construit une grille d'analyse comparative où l'on associait événements, lieux de placement et de déplacement, durée de séjour, etc. Une fois la trajectoire construite, nous reprenions de manière systématique l'analyse de l'entretien pour resituer le contexte.

En ce qui concerne les génogrammes, une procédure semblable fut utilisée. Nous avons rempli, à partir de chacun des entretiens effectués, une fiche permettant d'identifier tous les membres du réseau, le rôle qu'ils ont joué et le moment de leur intervention. Puis nous avons, comme pour l'analyse des trajectoires, repris plusieurs fois les entretiens pour saisir le contexte. Par la suite nous avons cherché à identifier ce qui était semblable et différent chez les jeunes d'un même regroupement et tenter d'identifier l'importance ou non des réseaux primaire et secondaire dans la trajectoire des jeunes, dans l'avènement et la résolution des problèmes rencontrés.

2.3 L'information recueillie auprès des intervenants

Le deuxième objectif de la recherche consistait à analyser la représentation sociale que se font les intervenants des maisons d'hébergement de leurs pratiques d'intervention auprès des jeunes. Nous voulions plus spécifiquement étudier la présence ou non des effets de la provenance pluriethnique sur la pratique d'intervention, mais tels qu'ils apparaissaient dans les discours des intervenants. La production des données repose sur des entrevues en profondeur faites auprès des intervenants des huit maisons d'hébergement.

2.3.1 L'échantillon des intervenants

Les maisons d'hébergement communautaires ont à leur service différentes catégories d'intervenants et de travailleurs, des administrateurs, des bénévoles ou stagiaires et des personnels de soutien (dont les cuisiniers). Les huit maisons d'hébergement occupent ainsi 150 personnes correspondant à ces 4 catégories (Annexe D)³⁰. Pour les fins de notre recherche, nous avons sélectionné des personnes appartenant aux deux premières catégories (administrateurs³¹ et intervenants) en raison principalement du caractère plus permanent de leur travail auprès des jeunes. Le premier critère était en effet d'avoir une expérience relativement longue de l'intervention dans la maison d'hébergement. Le second était d'être en contact avec des intervenants provenant de toutes les maisons d'hébergement, permettant de prendre en compte la variété des contextes de travail d'une maison à l'autre, d'un lieu géographique à l'autre. Nous avons retenu 22 personnes (sur 75 personnes incluses dans ces catégories). Les personnes interviewées ont en moyenne 8 années d'expérience dans l'intervention en général et en moyenne 5 années d'expérience dans la maison d'hébergement dans laquelle ils travaillent au moment de l'interview.

Par ailleurs, la répartition des intervenants par ressource est inégale. Cinq proviennent d'une même maison d'hébergement et quatre d'une autre, alors qu'il y en a deux pour chacune des six autres maisons. Nous avons dû, en cours de route, abandonner notre projet de procéder à une analyse des entretiens pour chaque maison d'hébergement, faute de temps et de ressources. Nous voulions ainsi interviewer tous les intervenants ou une forte majorité d'entre eux dans chaque maison d'hébergement afin de bien saisir les enjeux propres à une maison d'hébergement et pouvoir analyser leur cohérence ou non en termes d'équipe. C'est pourquoi nous avons commencé à interviewer la majorité des intervenants de deux des maisons, pour ensuite nous limiter à deux interviewés par maison. Nous n'avons retenu, finalement, qu'une analyse cas par cas des intervenants, pour faire ressortir les modèles individuels de pratique. L'analyse retient toutefois, même dans ce contexte, l'influence du milieu de pratique tel qu'il intervient dans le discours de chacun des intervenants.

³⁰ Nous retrouvons à l'annexe D le tableau de la répartition du personnel des maisons d'hébergement. Les nombres valent pour la période considérée, les fluctuations sur une année ou sur une période plus longue pouvant être assez importantes pour les catégories de bénévoles, de stagiaires, de soutien ou d'intervenants à temps partiels.

³¹ Les administrateurs ont en général une longue expérience de l'intervention et c'est à ce titre que nous les avons interviewés, tout en incluant des aspects administratifs qui avaient un lien direct avec l'intervention. Nous ne voulions pas étudier le mode de gestion comme tel ni la structure de l'organisme, sinon en regard de l'intervention auprès des jeunes.

2.3.2 Les modèles de pratiques

Nous avons choisi de dégager les modèles de pratiques des intervenants des maisons d'hébergement à partir d'entrevues individuelles. Nous voulions savoir si le fait d'œuvrer ou non auprès de jeunes provenant de groupes ethnoculturels d'immigration récente avait un effet sur leur pratique ou sur la représentation que se faisaient les intervenants de cette pratique. De plus, compte tenu du peu de documentation existante dans ce secteur d'intervention, nous pouvions également dresser un premier portrait d'ensemble de la pratique.

2.3.2.1 L'entrevue en profondeur

Nous avons rencontré 22 intervenants, chacun ayant été rencontré deux fois. Un des intervenants ayant contribué au pré-test du schéma d'entrevue, nous ne l'avons pas retenu pour l'analyse. Nous avons également connu des problèmes d'enregistrement pour une autre entrevue. L'analyse portera donc sur 20 entrevues d'intervenants.

2.3.2.2 Déroutement des entrevues

La première entrevue (voir annexe E) consistait à explorer, avec l'intervenant, les dimensions concrètes de sa pratique. Elle comptait deux étapes : son récit de pratique et la description de son intervention. La première étape visait à suivre son cheminement de carrière précédant son emploi actuel : formation, autres emplois, motifs de choix du travail actuel, vision de l'avenir. Cette partie pouvait durer de 15 à 30 minutes. Suivait alors des questions favorisant la description de sa pratique actuelle : la population des jeunes auprès de qui il intervient; leurs motifs de venue à l'hébergement; leurs difficultés de vie; la description du mode d'intervention auprès d'eux dans la vie quotidienne et à travers le suivi individuel; l'intervenant présentait alors deux cas détaillés d'intervention. Cette deuxième partie durait de 45 à 60 minutes.

La seconde entrevue, réalisée une ou deux semaines plus tard, permettait de reprendre certains éléments de la première, d'apporter des précisions ou des corrections; les questions portaient ensuite sur le contexte organisationnel, professionnel et sociétal de la pratique : organisation du travail; fonctionnement en équipe; règles déontologiques et questions éthiques; vision d'ensemble de leur pratique. La durée de cette entrevue était d'environ soixante minutes.

La démarche d'entrevue suivait la technique de l'entonnoir : des questions très ouvertes au départ, suivies de questions d'accompagnement visant à faire préciser le récit des intervenants, puis, vers la fin de la première entrevue et dans la deuxième, des questions plus spécifiques. La plupart des entrevues se sont déroulées dans la maison d'hébergement elle-même, dans un local approprié et discret. Il est à noter que nous n'abordions pas directement la question des spécificités ethnoculturelles, sauf à la fin de la deuxième entrevue si aucune mention n'en avait été faite, et ce pour vérifier si cette question occupait une place ou non dans leur discours sur leur pratique.

La plupart des entrevues ont été réalisées par un seul interviewer, sauf pour les premières où l'interviewer plus expérimenté initiait les moins expérimentés. Elles étaient ensuite transcrites intégralement pour fin d'analyse.

2.3.2.3 L'analyse

Les propos d'entrevues (récits de pratique et représentations de l'intervention) ont été codés puis analysés pour la majorité d'elles en partie à l'aide du logiciel d'analyse NU-DIST (11/20); les autres ont été analysées sans ce logiciel mais à partir de la même grille (9/20). Nous avons construit une grille de codification (voir annexe F) et comme pour l'analyse effectuée sur les entretiens des jeunes, nous avons testé et retesté celle-ci en groupe, confrontant nos premières catégories et celles issues des entretiens. Comme pour le volet jeunes, deux chercheurs codaient le même entretien à partir de la grille élaborée. Quand des différences significatives apparaissaient, nous reprenions la discussion en équipe. Cela permettait de clarifier les concepts et les notions implicites et leurs liens avec les contenus textuels. Tous les cas litigieux ont fait l'objet d'un débat d'équipe. Des analyses transversales (inter-entrevues) sur les différentes thématiques, puis des analyses verticales (par cas), permettant de bien resituer les contextes dans lesquels se déroulaient les événements ont été effectuées.

Les catégories générales d'analyse comprenaient : le mode de désignation de la population auprès de qui les intervenants interviennent; l'attribution des sources de difficultés perçues chez les jeunes hébergés; le but de l'intervention; les caractéristiques de l'intervention; le contexte de la pratique (formation, organisation, cheminement de carrière); le contexte sociétal et ethnoculturel. Ces catégories ont été précisées au fur et à mesure de l'analyse par des thèmes émergents qui permettaient de mieux cerner la pratique spécifique que l'on retrouve en maison d'hébergement communautaire.

Nous présentons au chapitre 6 un portrait d'ensemble de cette pratique, largement définie par le contexte des maisons d'hébergement (chapitre 4) et celui de la clientèle des jeunes (chapitres 3 et 5). L'analyse de la pratique se centre : sur la convergence ou la non-convergence entre les demandes sociales des jeunes qui se présentent et qui vivent dans les maisons d'hébergement et les types de services ou d'interventions offerts; sur le contexte normatif de l'intervention repose sur une définition sociale des "jeunes en difficulté", définition qu'il contribue à renforcer ou à changer; sur l'influence d'une population de plus en plus multiethnique sur les pratiques d'intervention.

2.4 Déontologie, éthique et politique

Toute recherche comporte des exigences déontologiques, soulève plus radicalement des questions éthiques et renvoie à l'implication des chercheurs à ce niveau. Les chercheurs adoptent un point de vue de distanciation et d'objectivation quant au contenu et à la méthode : ils sont néanmoins toujours impliqués dans les choix pratiques que nécessite toute recherche. Deux aspects de la présente recherche soulèvent un tel questionnement : l'autorisation à interviewer des jeunes mineurs et la production des données (et leur analyse) touchant l'appartenance ethnique.

2.4.1 Qui peut autoriser une enquête auprès des jeunes mineurs?

Au-delà des assurances de confidentialité et d'anonymat que nous pouvions garantir et dans le plus grand respect du code déontologique de l'université, sur le plan déontologique et légal, il restait une zone d'incertitude : le consentement à participer à la recherche. En effet, dans le cas des jeunes mineurs, il est souvent requis, en conformité avec les lois régissant la vie des jeunes mineurs et à la charte des droits des enfants, d'obtenir l'autorisation des parents pour interviewer un jeune de moins de 18 ans. Cela vise à éviter la manipulation et la perturbation des jeunes et cherche à respecter le droit à la vie privée des familles. Rappelons que le type de recherche que nous entreprenions pouvait effectivement impliquer des effets sur la santé mentale des jeunes, même dans le cadre minimal d'entrevues de recherche. Il s'agissait de récits de vie partiels (parcours des placements) et certains instruments donnaient accès à la vie familiale du jeune (génogramme). Ceci pouvait entraîner des émotions vives chez le jeune, rappeler certains événements douloureux. Notre approche de l'entrevue permettait de réduire au minimum ce genre d'impact, mais il fallait prévoir la possibilité de réactions spontanées de ce type.

Pour répondre à ces exigences, nous avons considéré qu'il fallait obtenir l'autorisation de la direction des maisons d'hébergement sur la base d'un protocole de recherche détaillé que nous leur avons présenté. Ce protocole comprend trois éléments : l'implication d'un intervenant dans le choix des jeunes et le suivi clinique des effets potentiellement provoqués par l'entrevue; demande et obtention du consentement volontaire des jeunes à effectuer l'entrevue par la signature d'un document dans lequel ils confirmaient avoir pris connaissance des objectifs de la recherche et des modalités d'enregistrement; définition des conditions strictes de discrétion, dont les entrevues réalisées le plus souvent à l'université, loin des maisons d'hébergement ou dans quelques cas, dans un local discret. De ce fait, nous avons pris en compte d'une part la délégation du pouvoir parental inscrite dans les statuts des maisons d'hébergement reconnues légalement, et d'autre part la capacité qu'ont des jeunes, âgés en moyenne de 16 ans, à prendre une décision éclairée concernant leur participation à une recherche. Ceci rencontre les exigences déontologiques reconnues dans les milieux de recherche, compte tenu du type de recherche, de l'âge et de la condition spécifique des jeunes (maisons d'hébergement communautaires). Dans ces conditions, l'autorisation stricte des parents n'était pas nécessaire.³²

Mais notre choix impliquait tout de même une position des chercheurs en regard des différents acteurs du cadre de vie des jeunes. Elle donnait aux directions des maisons d'hébergement suffisamment de garanties pour autoriser les jeunes à participer à cette recherche, elle assurait aussi un encadrement clinique si celui-ci était requis. Nous avons choisi de ne pas lier notre démarche à l'autorisation des parents, compte tenu du contexte très particulier de la situation des jeunes concernés. En effet, les jeunes qui vivent en hébergement communautaire sont le plus souvent en conflit ou en rupture avec leur parents. Dans ce cas, demander l'autorisation des parents les aurait fait intervenir directement dans un contexte relationnel délicat. Il nous semblait plus prudent de demeurer dans le rapport existant entre le jeune, la maison d'hébergement et ses activités. Enfin, faisant affaire principalement à des jeunes dont l'âge moyen était de seize ans, nous partagions l'avis de plusieurs qui considèrent cet âge comme un marqueur d'une autonomie personnelle importante. Rappelons simplement ici que, dans le cas de la loi régissant les services sociaux, un jeune ayant entre 14 et 18 ans peut obtenir des soins de santé sans l'autorisation des parents, y compris se faire avorter, obtenir des contraceptifs, etc. Il peut aussi, à seize ans, quitter l'école.

³² Cette position correspond à celle de la Direction de la recherche et du développement (contentieux juridique) des Centres jeunesse de Montréal et nous a été confirmée par Monsieur Yvan Cousineau, lors d'une conversation téléphonique, début mai 1996.

2.4.2 Comment parler d'ethnie sans discrimination?

Notre recherche pose directement la question de la différence ethnoculturelle dans les maisons d'hébergement. Aborder la question des distinctions ethniques n'a pas la même portée que les questions de santé mentale ou psychologique des jeunes que nous soulevions plus haut; elle a aussi des implications sociales et politiques et peut avoir de lourdes conséquences dans la dynamique d'insertion sociale de certains jeunes. Cette question a traversé toutes les étapes de notre recherche et nous a permis, chercheurs et intervenants en maison d'hébergement, de clarifier nos positions à cet égard.

La production des données sur le profil des jeunes est le premier incident. Les maisons d'hébergement n'avaient pas la même façon de codifier les informations touchant les distinctions ethniques : certains le faisaient, prenant en compte le critère d'immigration plus ou moins ancienne; d'autres ne compilaient pas ce genre d'information. D'autres, enfin, se limitaient à indiquer la langue maternelle et la langue d'usage. Nous avons proposé notre critère, distinguant les québécois et les immigrants " récents " nés hors du pays ou de parents nés hors du pays. Nous avons toutefois limité ce critère à nos données de recherche, sans chercher à influencer l'entrée effective des données dans les dossiers de maison d'hébergement. Nous avons bien vu que notre définition d'ethnoculturalité demeure bien arbitraire, la limitant à un marquage objectif de lieu de naissance et dans un temps donné : parents immigrants. Ceci ne correspond ni au statut de citoyenneté canadienne, ni à la dimension subjective d'appartenance déclarée. En fait, notre critère correspondait à une interrogation clinique : les jeunes récemment arrivés au Québec ou de première génération ne risquent-ils pas de vivre plus durement les déplacements et conflits familiaux que des jeunes canadiens-français ou anglais ou des immigrants de plus longue durée? Nous rappelions toujours ce biais ethnocentrique que le " canadien de souche " est aussi un émigrant ancien, français ou britannique. Nous découvrons aussi, que pour certains, être francophone ou anglophone est plus significatif qu'être ukrainien, grec, ou haïtien d'origine.

Nous avons pu constater aussi que la façon même d'analyser les entrevues nous mettait au cœur du débat théorique mais aussi politique quant à l'importance relative des dimensions ethnoculturelles dans la question de " l'intégration sociale ". Nous allons présenter plus loin (chapitre 5 et 6) les résultats de cette analyse. Retenons pour l'instant que selon la vision retenue, qu'elle soit " biculturelle ", " multiculturelle ", d'égalité de droits et de statuts, " d'intégration dans la différence ", etc., les pratiques et les discours sont traversés par le rapport à l'ethnicité.

Pour les fins de la recherche, nous avons été attentifs, au niveau des entrevues, à ne pas imposer ou suggérer l'importance de la dimension ethnoculturelle en distinguant le plus nettement possible entre le discours spontané des intervenants sur leur expérience et leurs réponses à des questions portant directement sur cette dimension, en fin d'entrevue. Au niveau de l'analyse, nous l'avons indiqué plus haut, nous partions des positions exprimées par les intervenants tout en étant attentif à la place ainsi accordée à la dimension ethnoculturelle. Pour nous, en effet, la question demeurait ouverte : la place de l'identité ethnoculturelle dans la dynamique des jeunes et dans l'intervention pouvait être tout à fait secondaire. Mais la question se posait par le fait même de la présence de la pluralité ethnique des jeunes.

CHAPITRE 3

PORTRAIT DES JEUNES HÉBERGÉS DANS LES MAISONS D'HÉBERGEMENT communautaires

Dans ce chapitre, nous analyserons les données les plus pertinentes concernant la clientèle des jeunes hébergés dans les huit maisons d'hébergement qui ont participé à la recherche³³. Comme nous l'avons mentionné au chapitre sur les considérations méthodologiques (chapitre 2), nous avons analysé 350 dossiers de jeunes ayant séjourné dans une de ces maisons au cours de l'année allant de mars 1995 à février 1996. Nous tenterons de faire ressortir ici les éléments qui nous permettent de mieux saisir qui sont ces jeunes.

Notre étude ne permet pas d'extrapoler les caractéristiques de la population sur des périodes plus longues, mais elle permet de bien situer le contexte de référence directement pertinent aux jeunes que nous avons interviewés dans la recherche. Notre but n'était pas de faire une étude des tendances de clientèles sur plusieurs années, ceci aurait constitué une autre recherche. Notons toutefois que cette information, combinée à celle touchant les maisons d'hébergement (chapitre 4), donne une image représentative de ce secteur de pratique.

Le portrait des jeunes est d'abord construit à partir des données socio-démographiques (sexe, âge, fréquentation scolaire, participation au marché du travail). Puis, nous nous concentrons sur l'appartenance ethnoculturelle de ces jeunes et les motifs de leur venue dans les maisons d'hébergement communautaires. Afin de faciliter la lecture du texte et d'en alléger la présentation, nous n'avons retenu que les tableaux qui nous semblaient les plus importants pour la compréhension de la problématique³⁴.

³³ Pour une analyse détaillée voir Morency, (1997), *op cit.*

³⁴ Les tableaux sont tirés de Morency, (1997), *op cit.*

jeunes ayant été hébergés dans les huit ressources se situe à 15,7 ans. Comme le montre le tableau 3.1, la répartition par groupe d'âge indique que 35,4% des jeunes ont 17 ans, 28,7% appartiennent au groupe des 16 ans, 18,8% sont inscrits dans le groupe des 15 ans et 17,1% des jeunes composent le groupe d'âge des 13/14 ans.

Il s'agit donc principalement d'une population à l'entrée de la vie " jeune adulte " (18 ans) puisque les jeunes appartenant au groupe des 16 ans (28,7%) et des 17 ans (35,4%) représentent près des deux tiers de l'ensemble de tous les jeunes répertoriés, c'est-à-dire 64,1%.

Par ailleurs, la répartition des garçons et des filles dans les différents groupes d'âge fait émerger différents profils. En effet, on constate que chez les garçons, 70,7% d'entre eux sont dans les catégories 16 et 17 ans; seulement 55,1% des filles sont dans la même situation. Ainsi, lors de leur arrivée à la maison d'hébergement, les garçons sont proportionnellement plus âgés que les filles, celles-ci se retrouvant à 45% dans les catégories 13-15 ans contre 29,3% chez les garçons.

3.1.3 L'école

La " fréquentation scolaire " est un indicateur important dans l'élaboration du portrait des jeunes qui se retrouvent dans les maisons d'hébergement. Au Québec, l'école étant obligatoire jusqu'à 16 ans, cette variable situe notamment l'importance relative de l'école comme espace de socialisation lors de l'arrivée des jeunes à la maison d'hébergement, élément que nous soulevions dans le chapitre traitant des enjeux théoriques. Notons que la question porte davantage sur leur inscription à un programme d'étude lors de leur arrivée à la maison que sur leur fréquentation assidue ou non de l'école ou de leur réussite scolaire.

Tableau 3.2

*L'ensemble des garçons et des filles et
leur inscription à l'école*

Les données concernant l'inscription scolaire indiquent, selon le tableau 3.2, que 63,4% des jeunes fréquentaient l'école lors de leur arrivée dans une maison d'hébergement communautaire contre 36,6% qui n'y allaient pas. Ce dernier chiffre est important mais s'explique de plusieurs manières. D'une part, il faut savoir que les conflits présents dans la vie de ces jeunes sont de différents ordres et, souvent l'abandon de l'école y est rattaché en termes de cause, de facteur aggravant ou de conséquence. D'autre part, l'âge peut en partie expliquer l'abandon scolaire. Ils sont plus de 35% à avoir 17 ans et, dans une situation difficile où l'autonomie est un enjeu important du conflit entre jeunes et parents, la tentation de devenir indépendant financièrement et d'intégrer le marché de l'emploi est grande.

Les différences entre les garçons et les filles indiquent que les filles fréquentent l'école dans une proportion de 77,4% tandis que 22,6% sont dans la situation inverse; chez les garçons, 53,4% vont à l'école au moment de leur arrivée à la maison d'hébergement et 46,6%, au contraire, n'y vont pas.

Quant au niveau de scolarité atteint par les jeunes hébergés (tableau 3.3), l'information recueillie est indépendante du fait qu'ils fréquentent ou non l'école au moment de la cueillette de données.

Tableau 3.3
L'ensemble des garçons et des filles en regard
du dernier niveau d'étude auquel le jeune s'est inscrit
s= secondaire

Pr= primaire

The table area contains several rows of horizontal lines, suggesting a grid for data entry or a placeholder for a table. The lines are arranged in a somewhat irregular pattern, with some rows having more lines than others, possibly representing different categories or data points. The overall structure is that of a multi-column table with many empty cells.

Considérant les différents niveaux de scolarité atteints par les jeunes et la diversité des formations suivies, nous avons regroupé les données en trois catégories : une première regroupe les jeunes de niveaux élémentaire et secondaire 1 et 2; une deuxième catégorie regroupe les niveaux supérieurs du secondaire soit les classes 3, 4 et 5; la troisième enfin comprend les différents

programmes professionnels, les cours aux adultes, les programmes destinés aux décrocheurs, les classes de francisation et les cours de niveau collégial. À l'analyse des données, on constate que le plus fort contingent des jeunes se retrouve dans la catégorie des niveaux du secondaire 3, 4 et 5 (49,5%); les deux autres catégories comprennent respectivement 28,7% des jeunes au niveau primaire et secondaire 1 et 2 et 21,8% pour les formations autres.

Dans la catégorie la plus importante (secondaires 3, 4 et 5) on retrouve 58,1% des filles et 42,5% des garçons. Les filles (52,7%) sont un peu plus nombreuses que les garçons (47,3%) dans ce groupe. Par ailleurs, pour les autres catégories de scolarité, on constate qu'au " primaire et secondaire 1 et 2 " les garçons sont nettement plus nombreux que les filles (66,7% contre 33,3%). Dans cette catégorie, ils représentent 34,7% de l'ensemble des garçons, les filles s'y retrouvant pour 21,3% d'entre elles. La catégorie " autres " est également dominée par les garçons, 57,6% contre 42,4% pour les filles. La différence proportionnelle entre leurs groupes respectifs est moins grande : 22,8% des garçons et 20,6% des filles se retrouvent dans cette catégorie.

La catégorie " autres formations ", où les garçons sont plus nombreux que les filles, est à souligner. Les garçons, comparativement aux filles, utiliseraient plus souvent des voies de formation professionnelle, d'éducation aux adultes ou des classes pour décrocheurs. Cela n'est pas en soi surprenant car on sait que les garçons ont généralement un rapport plus difficile à l'école et qu'ils décrochent davantage que les filles. Notons que les taux³⁵ d'abandon au secondaire (1992-93) indiquent que ce sont majoritairement les garçons qui, pour 41%, lâchent l'école avant l'obtention de leur diplôme, alors que les filles abandonnent dans une proportion de 29%. Ainsi, les garçons doivent emprunter d'autres voies s'ils veulent terminer leur formation.

3.1.4 Le travail et les jeunes

Les données concernant le rapport que les jeunes entretiennent avec le travail sont intéressantes et surprenantes à la fois. Seulement 14,9% de l'ensemble des jeunes hébergés travaillaient lors de leur arrivée à la ressource; 55,3% d'entre eux sont des garçons et 44,7% sont des filles. Par ailleurs, la proportion de filles ou de garçons qui travaillent par rapport à leur groupe respectif est similaire : 14,4% des garçons et 15,4% des filles. Notons également que les garçons de

³ Moreau, Lisette : "La pauvreté et le décrochage scolaire", Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique. Ministère de l'Éducation, Québec, 1995.

17 ans représentent à eux seuls 61,5% des garçons qui travaillent, ce qui est le tiers de tous ceux qui travaillent.

Les données recueillies ici questionnent l'idée reçue qu'une grande partie des jeunes travaillent régulièrement. Au contraire, le travail n'est pas particulièrement présent dans leur vie au moment de leur arrivée à la ressource d'hébergement et ce, pour la grande majorité d'entre eux (85,1%). Cela dit, on ne peut affirmer que ces jeunes n'ont pas d'expériences de travail ou n'ont jamais travaillé avant leur arrivée puisque les chiffres évoqués concernent un moment précis, l'arrivée à la maison d'hébergement. La question qui reste sans réponse dans la problématique du travail des jeunes concerne son importance relative par rapport aux difficultés vécues dans la famille ou dans l'école. Le fait de travailler en même temps qu'ils étudient ou en remplacement des études peut entraîner le décrochage scolaire. Par ailleurs, le fait d'être aux études et de ne pas travailler (ne pas apporter de revenus) peut créer des tensions familiales dans le cas de familles pauvres. Nos données ne nous permettaient pas d'aller plus loin sur ces questions importantes.

3.1.5 Deux groupes en présence : les jeunes québécois et les jeunes d'immigration récente

À l'image de la grande région de Montréal qui présente un visage cosmopolite en transformation continue, la représentation des jeunes mineurs dans les maisons d'hébergement communautaires participe également de cette dynamique. C'est ainsi qu'à travers les différentes phases de la collecte des données, nous est apparu, peu à peu, le portrait d'une population " jeune " proche des caractéristiques générales de la société montréalaise. Cependant, les données de notre recherche apportent quelques variantes qu'il nous semble important de relever.

Pour les fins de notre étude, nous avons empiriquement constitué deux groupes. Le premier nommé les " québécois ", regroupe les jeunes nés au Québec ou ailleurs au Canada et dont les parents sont aussi nés au Canada, qu'ils soient francophones (pour la très grande majorité de ce groupe) ou anglophones. L'autre, nommé les " immigrants ", regroupe les jeunes qui sont nés ailleurs qu'au Canada et ceux, nés au Canada, dont les parents sont nés à l'extérieur. Ces appellations nous permettaient de faire ressortir une composante centrale de notre recherche : la problématique pluriethnique liée à l'immigration récente (relativement) des jeunes. De plus, l'accent est mis alors sur la notion d'ethnoculturalité définie selon la culture liée à l'origine nationale (être né dans tel ou tel pays), et non sur des critères ethnoreligieux, ethnolinguistiques ou autres. C'est pourquoi, par exemple, nous n'avons pas distingué ou comparé les groupes " francophones " et

“ anglophones ”. Nous sommes conscients par ailleurs que notre définition d’immigrant ne correspond nullement au statut civil de la citoyenneté. La très grande majorité des “ jeunes immigrants ” concernés par notre recherche, tels que définis, sont en fait des canadiens de plein droit.

La répartition des jeunes en deux groupes “ québécois ” et “ immigrants ” permet de constater que le plus important numériquement est celui des jeunes québécois. Ils sont 268 et représentent 77,2% des 350 jeunes recensés dans notre recherche. Le groupe des jeunes immigrants (selon nos critères) compte 79 individus totalisant 22,7% de l’ensemble des jeunes séjournant dans les huit maisons d’hébergement.

Il nous semble important d’ouvrir ici une parenthèse sur l’interprétation de cette donnée. La question soulevée est celle de la sur-représentation ou sous-représentation des jeunes immigrants par rapport à leur communauté d’origine et par rapport à leur importance relative dans la population en général. Il s’agit d’une question importante et pertinente pour les institutions et les intervenants quant aux modalités d’intervention, aux services offerts, aux formes plus ou moins discriminantes de prise en charge de ces jeunes. Malheureusement, il nous est impossible de répondre à cette question avec précision et ce, pour plusieurs raisons : 1) les données disponibles (dans les statistiques officielles) ne couvrent pas les mêmes groupes d’âge ni les mêmes périodes que celles de la recherche; 2) elles ne reprennent pas les mêmes critères de construction de la catégorie “ immigrant ” que ceux que nous avons appliqués dans notre recherche; 3) les données de notre recherche sont, de plus, influencées par la présence de jeunes réfugiés arrivant seuls au Québec et qui sont placés temporairement dans une des maisons d’hébergement communautaire étudiées; ces jeunes vivent des difficultés qui ne sont pas de même nature que celles évoquées par les jeunes québécois et les jeunes du groupe “ immigrants ” hébergés tout comme eux dans une maison communautaire; nous y reviendrons dans la prochaine section de ce chapitre.

Dans notre recherche, les jeunes immigrants représentent un peu plus d’un cinquième de l’ensemble des jeunes hébergés et cette présence non-négligeable nous incite à leur porter une attention particulière et à mettre en relief ce qui les rapproche et les différencie des jeunes québécois.

Un premier élément qui distingue les deux groupes est, comme l’illustre le tableau 3.4, la présence différenciée des garçons et des filles. Parmi les québécois, les garçons forment 54,5% de la population alors que les filles représentent 45,5%, données qui sont similaires à la distribution générale des groupes sexués séjournant dans les maisons d’hébergement communautaires. Chez les

3.2 Les jeunes et la “ référence ” à la maison d’hébergement

La variable “ référence ”³⁶ nous permet d’identifier les paramètres qui définissent l’arrivée d’un jeune dans une des maisons d’hébergement communautaires. Elle est liée à l’idée de filière ou de parcours emprunté par un jeune mineur vivant des difficultés qui l’ont mené à l’hébergement.

Les motifs sont nombreux et variés. Nous présentons ici un certain nombre de situations, tirées des récits de vie des jeunes (dont l’analyse plus complète est présentée au chapitre 5), afin de saisir la nature des problèmes à l’origine de la demande d’hébergement. Il peut s’agir de discordes récurrentes entre parents et jeunes pour des raisons aussi diverses que le non-respect des heures de rentrée, le choix des personnes fréquentées (ami ou ami de cœur), l’échec scolaire, la non-entente du jeune avec un nouveau conjoint parental, des disputes qui tournent à la confrontation verbale, etc. Habituellement, ces situations trouvent des solutions dans le milieu familial, mais dans le cas des jeunes qui nous intéressent, elles deviennent des motifs pour les parents comme pour les jeunes à demander un placement temporaire en dehors de la maison familiale. À ces situations plutôt quotidiennes, s’ajoute l’incapacité pour certains parents de s’occuper adéquatement de leurs enfants pour des raisons de maladie physique ou mentale, de problèmes de consommation excessive de drogues, d’abandon du foyer familial ou encore, de problèmes d’abus physiques, psychologiques et/ou sexuels ou encore de violence.

Il est important de bien comprendre la nature des placements en hébergement communautaire. Il s’agit essentiellement de ce qu’il est convenu d’appeler un “ placement volontaire ” et temporaire qui nécessite une acceptation explicite de la part du jeune et des parents. Certains parents ne sont pas favorables au placement, d’autres oui. Pour plusieurs, cela représente un moindre mal et ils vont, malgré leurs résistances, consentir au placement.

La demande de placement exprimée le plus souvent sous forme d’une “ référence ” peut provenir de plusieurs lieux qui renvoient à des processus différents et impliquent des acteurs sociaux différents.

⁴ Pour la définition voir chapitre 2 : Choix méthodologiques.

3.2.1 Cinq types de références

Parmi les jeunes fréquentant les maisons d'hébergement communautaires, nous avons identifié cinq types de références : références de sources institutionnelles, communautaires, familiales; auto-référence (le jeune se présente de lui-même); placement des jeunes réfugiés dans le cadre de la *Loi sur les réfugiés*. Les références, comme l'indiquent le tableau 3.6, sont réparties de manière inégale.

Tableau 3.6
Répartition des jeunes par “ type de référence ”

Le premier type de référence est la référence institutionnelle et se situe dans le prolongement de l'application de certaines lois concernant la jeunesse auxquelles sont associées des instances étatiques possédant un pouvoir d'intervention. Les jeunes de notre étude qui proviennent de références institutionnelles (49,4%) sont essentiellement touchés par deux lois ayant pour mandat d'aider et de protéger les jeunes : la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS) qui supporte les jeunes “ en besoin d'aide ” et la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) qui intervient dans le cas où l'enfant est “ en danger ”³⁷. Les placements peuvent donc s'inscrire dans le cadre de la *Loi sur la protection de la jeunesse*³⁸. Celle-ci vise, ainsi qu'il est stipulé aux articles 38 et 38.1, à assurer la sécurité et le développement normal de l'enfant en le protégeant de son environnement ou de ses propres agissements. Pour qu'un enfant soit jugé en danger et tombe sous le coup de la LPJ, il faut que la situation soit identifiable, considérée comme une situation problème et réponde aux critères de recevabilité de la LPJ. Selon Jacob (1997), de multiples facteurs interviennent dans l'analyse d'une situation problème et font considérablement varier l'issue des causes entendues. Lorsqu'un cas est signalé en vertu de la LPJ, deux scénarios sont possibles : 1) le signalement est retenu et une prise en charge s'effectue dans le cadre de la loi; 2) le signalement n'est pas retenu au sens de la loi (LPJ) et quelques solutions alternatives s'appliquent.

⁵ Nous disons essentiellement car il existe une autre loi qui peut mener au placement des jeunes et c'est la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Nous ne l'aborderons pas dans le cadre de cette recherche car elle ne touche qu'un peu plus de 1% des jeunes soit 5/350. Cette loi renvoie davantage à la judiciarisation et à la délinquance, ce qui ne représente pas du tout la clientèle des maisons d'hébergement communautaires. De plus, les jeunes placés en maison d'hébergement l'étaient pour une ou deux journées en raison du manque de place ailleurs, ce qui demeure atypique comme durée de séjour.

⁶ Pour saisir en profondeur le contenu des lois, les procédures en jeu, les niveaux de responsabilités de chaque instance et les filières à travers lesquelles les jeunes passent, voir Bélanger, (1997) *op.cit.*

En fait, lorsqu'un signalement est retenu (scénario 1) deux possibilités s'offrent aux travailleurs sociaux. En tout premier lieu, suite à la reconnaissance d'une situation grave mettant en danger la vie du jeune, on favorise l'établissement, sur une base volontaire, d'une entente permettant le placement du jeune et/ou une intervention auprès des parents. Si aucune entente avec les parents n'est possible, et que l'on juge que les conditions environnementales ne sont pas favorables à un changement important, le travailleur social procède à la judiciarisation du dossier.

Par ailleurs, quand un signalement n'est pas retenu au sens de la loi (scénario 2), cela ne signifie pas qu'aucune action n'est entreprise : on passe alors à des mesures strictement volontaires et, dans ce cas, aucune mesure légale ne peut être utilisée pour contraindre les individus et les familles à accepter de l'aide. En fait, lorsqu'un signalement est fait, on évalue les conditions familiales et environnementales dans lesquelles vit le jeune. On peut constater que des difficultés existent bel et bien et du même coup ne pas demander l'application stricte de la loi car il existe, dans le milieu, des ressources qui peuvent être mobilisées afin de résoudre la situation difficile. On propose alors aux familles une aide extérieure de type psychosocial sous forme de support familial ou de placement.

Les demandes de placement peuvent arriver des CLSC en tant que responsables de la distribution des services aux populations locales. Ils doivent, entre autres, donner des services sociaux aux jeunes et à leurs familles³⁹. Quand une demande de service est étudiée par un CLSC et qu'un hébergement s'impose, le travailleur social achemine la demande au CPEJ (Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse) qui, depuis l'adoption de la loi 120 en 1993, gère toutes les ressources d'hébergement communautaires ou étatiques⁴⁰. Il s'agira ici d'une demande d'aide en raison de conflits familiaux nécessitant des interventions de nature préventive ou curative sous la forme de certaines médiations ou de support permettant la résolution de la situation jugée conflictuelle. Dans le cas d'un placement pouvant aller de 30 à 60 jours, les travailleurs sociaux assument le suivi du dossier avec les jeunes et les parents. Le placement peut être demandé par le jeune ou les parents ou encore proposé par le travailleur social. Le consentement des parties est essentiel; aucun placement ne peut se faire sans cet assentiment, la loi ne permettant pas une intervention plus directe.

⁷ En vertu de l'article 80 et 82 de la LSSSS.

⁸ Ces ressources peuvent être à titre d'exemples: le placement en internat (centre d'accueil), en ressource de réadaptation (centre d'accueil). Bélanger, 1997, *op. cit.*, p. 42.

Dans le cadre de notre recherche, les jeunes placés en hébergement communautaire par la filière de la LPJ proviennent essentiellement de deux scénarios : lorsqu'un signalement a été retenu et que la procédure de judiciarisation n'a pas été activée en raison d'une entente volontaire de placement conclue avec les parents; lorsqu'un signalement n'est pas retenu, mais que l'on suggère de l'aide aux familles et aux jeunes qui l'acceptent⁴¹. Ces jeunes représentent, tel que l'indique le tableau 3.6, 34,8 % des tous les jeunes hébergés. À ce type de placement institutionnel, s'ajoutent ceux prévus dans le cadre de la LSSSS qui représentent près de 15% de toutes les références. Dans ces deux cas, le placement relève des Centres Jeunesse, responsabilité qui leur a été conférée par la loi et ce, même si la demande provient d'un CLSC. L'intervention, bien qu'encadrée par la loi, se rapproche alors davantage des interventions des organismes communautaires que de celles des institutions concernées par la LPJ qui traitent essentiellement, suite à un signalement, de problèmes de santé et de sécurité physique des jeunes reliés à la violence et aux abus.

Le deuxième type de référence (tableau 3.6), en terme d'importance, provient du "réseau communautaire". Les jeunes qui arrivent dans les ressources à travers cette filière (19,3%) sont référés par les maisons de jeunes, Centraide ou les YMCA, des organismes de dépannage pour jeunes itinérants, toxicomanes ou personnes ayant des problèmes de santé mentale; les jeunes peuvent aussi être référés par des intervenants scolaires ou des travailleurs de rue qui identifient quelques problèmes nécessitant, selon eux, un retrait de la famille et/ou une forme d'intervention soutenue dans un lieu sécuritaire et stable.

Lorsque l'hébergement est fait suite à une demande des parents, des frères, des sœurs, des membres de la famille élargie, des amis, des parents d'amis, les dossiers des jeunes se retrouvent classés sous la catégorie "réseau familial". Ici, ce sont les parents qui, après avoir reconnu l'importance des problèmes marquant la relation avec le jeune décident de demander de l'aide aux maisons d'hébergement communautaires. Généralement, les parents ou les jeunes ont, préalablement à la demande, demandé l'avis de différentes personnes (travailleur social, psychologue, directeur d'école, personne influente dans la communauté ou ami de la famille) qui leur ont suggéré de demander de l'aide. Cependant, comme le contact se fait directement par le parent ou le jeune, et non par un intermédiaire, la demande d'hébergement est enregistrée sous la rubrique : réseau familial.

⁹ Pour illustrer l'importance des différents scénarios, disons que dans la région de Montréal, pour l'année 95- 96, 6,368 signalements ont été reçus, 2,963 ont été retenus et pris en charge par la LPJ, dont 611 ont fait l'objet de mesures volontaires; les autres dossiers (2,352) ayant suivi la filière de la judiciarisation ont été acheminés à la Cour. En ce qui concerne les 3,405 dossiers restant, les signalements n'ont pas été retenus et un certain nombre ont bénéficié de support volontaire et les autres dossiers ayant été fermés. Voir données produites par le CPEJ, région de Montréal, 1995-96.

Les jeunes référés à travers cette filière occupent la troisième place et comptent pour 13,2% de l'ensemble des jeunes hébergés.

Dans la catégorie “ auto-référence ” se retrouvent tous les jeunes qui, à leur arrivée à la ressource, disent y être venus de leur propre initiative. Cette catégorie n'inclut pas, comme c'est le cas pour la catégorie réseau familial, les recours possibles à d'autres ressources ou à des personnes qui ont pu leur venir en aide. Souvent, les jeunes sont conseillés par des adultes significatifs, des travailleurs sociaux ou des professeurs qui, constatant des difficultés certaines, informent les jeunes des ressources disponibles dans leur quartier. Quelques fois ces personnes demandent à ne pas être identifiées comme initiatrices de la démarche en raison de liens qu'ils entretiendraient avec les parents ou de leur position d'autorité; elles ne veulent pas envenimer le conflit ou prendre la responsabilité du placement du jeune. Dans d'autres cas, ce sont les jeunes eux-mêmes qui cherchent, seuls, une solution à leurs situations difficiles. Assumant de manière autonome leur geste, ils ne sont pas référés par personne. Comme le jeune est seul au moment de sa venue, qu'aucun contact préalable n'a été fait et qu'il n'identifie aucune source de renvoi, il est classé, par les maisons d'hébergement, dans la catégorie “ auto référence ”. Ce type de référence représente 10,3% de l'ensemble des jeunes présents dans une maison d'hébergement, au moment de l'étude.

Enfin, les références effectuées par le Service d'Aide aux Réfugiés et aux Immigrants de Montréal (SARIMMM) constituent le cinquième type de référence. La particularité de cette clientèle nous a fait opter pour la création d'une catégorie distincte de celle des références institutionnelles, même si ces jeunes sont sous la responsabilité d'un service institutionnel dans le cadre spécifique d'une loi, comme c'est le cas de la première catégorie. En fait, ils ont des parcours fort différents des autres jeunes. Ils arrivent au Québec seuls et sont pris en charge par le SARIMMM qui leur propose un lieu d'hébergement. Ces jeunes appartiennent, par définition, à un groupe ethnoculturel. Si nous avons choisi de les traiter dans une catégorie à part, c'est pour contrôler le biais de la sur-représentation de la catégorie jeunes “ immigrants ”, qui inclut celle de réfugiés quand nous la comparons à la catégorie jeunes “ québécois ” ailleurs dans l'analyse. Ces jeunes réfugiés sont en difficulté certes, mais leurs problèmes sont d'une toute autre nature que ceux des autres jeunes hébergés. Ils se retrouvent dans les maisons d'hébergement communautaires suite à une entente de service avec une ressource particulière. Les jeunes référés à titre de mineurs revendicateurs du statut de réfugié regroupent 6,3% de l'ensemble des jeunes de la recherche et sont concentrés à l'Odyssée.

Si on se concentre maintenant sur chacune des catégories de référence, on constate que parmi les jeunes qui viennent des filières LPJ et LSSSS réunies, les filles sont légèrement plus nombreuses que les garçons (54,5% et 51%) et que, parmi les autres catégories ce sont les garçons qui dominent : auto-référence (72,2%), références familiales (69,6%), références communautaires (53,7%) et réfugiés (100%).

Avant d'aborder les hypothèses explicatives, complétons le portrait des références en fonction des groupes d'âge.

3.2.3 Les groupes d'âge et le type de référence

Le groupe des 17 ans compte, comme on le sait, la plus forte proportion de jeunes (35,3%). Parmi ceux-ci, on observe que les institutions sont responsables de 32,2% des placements, que l'“ auto-référence ” et celle de source communautaire contribuent chacune pour 23,1% des cas. De plus, les jeunes de ce groupe d'âge sont dans 14% des cas référés par leurs familles et 7,4% sont des réfugiés.

*Tableau 3.8
Répartition des groupes d'âge par types de référence*

The table area contains several horizontal lines, likely representing the structure of a table with multiple rows. The content within the table is not visible.

Les trois types de référence participant le plus à l'hébergement des jeunes de 16 ans sont dans l'ordre décroissant : les institutions (60,2%), les ressources communautaires (15,3%) et la famille (12,3%).

Les jeunes de 15 ans sont sensiblement dans la même situation que ceux du groupe des 13-14 ans. La catégorie la plus marquante est celle formée par les institutions (67,7% et 54,2%). En ce qui concerne le groupe des 15 ans, les références "familiales" et "communautaires" comprennent chacune 12,3% ; 4 jeunes de ce groupe sont réfugiés et un seul jeune de ce groupe s'est présenté de lui-même à une ressource d'hébergement. Par ailleurs chez les 13 et 14 ans, 25,4% proviennent du réseau communautaire, aucun jeune de ce groupe ne se présente de lui-même et peu (13,6%) sont référés par le réseau familial.

On peut lire, au tableau 3.9, que les jeunes immigrants sont concentrés majoritairement dans la filière institutionnelle : 52,4% sont référés dans le cadre de ce que nous appelons la référence institutionnelle, dont 40% (n=30) venant dans le cadre de la LPJ et 12% (n=9) par l'intermédiaire de la LSSSS. À ces données s'ajoutent 29,3% (n=22) de jeunes qui sont placés aussi dans le cadre de lois étatiques, mais qui sont d'un autre type : les réfugiés. Les jeunes immigrants référés par le réseau communautaire ne comptent que pour 10,6% (n=8), ceux venant du réseau familial pour 5,3% (n=4) et seulement deux jeunes de ce groupe sont venus d'eux mêmes (2,6%).

Les jeunes québécois, pour leur part, viennent principalement de deux catégories de références institutionnelles : 34,2% dans le cadre de la LPJ et 15,7% de la LSSSS. Le réseau communautaire est responsable de 21,8% des références des jeunes québécois, les familles, de 15,8%, tandis que 12,4% des jeunes se présentent d'eux-mêmes. On ne compte évidemment aucun jeune de ce groupe dans la catégorie " réfugié ".

D'une certaine façon, la catégorie " réfugié " vient biaiser les données. En effet, en plus de gonfler artificiellement le nombre de jeunes appartenant à des groupes ethnoculturels vivant en hébergement communautaire, cette donnée renforce la part institutionnelle dans la référence de ces jeunes. Bien qu'ils se retrouvent effectivement dans les mêmes lieux que les autres jeunes de notre étude, les jeunes réfugiés y arrivent dans des circonstances, par des filières et pour des raisons qui n'ont rien de commun avec celles des autres jeunes, mais surtout avec les autres jeunes du groupe " immigrants ". Devant le manque de ressources spécifiques au moment de l'arrivée massive de jeunes réfugiés, les autorités politiques les confièrent au réseau communautaire et plus spécifiquement à la Maison Odyssee. De plus, ceci introduit une assimilation inexacte entre " revendicateur de statut de réfugié " et " immigrants ". Le nombre de ces jeunes " réfugiés " (près de 30%) des jeunes immigrants rend difficile l'analyse comparative des différents types de référence entre les québécois et les jeunes immigrants. Notre souci étant de comparer plus directement les québécois et les immigrants, nous avons choisi de retirer, pour fin d'analyse ultérieure les jeunes réfugiés.

Une fois l'opération retrait effectuée, si l'on examine ce qui caractérise les types de référence des jeunes québécois et des jeunes " immigrants ", on remarque au tableau 3.10 que les 3/4 des jeunes immigrants viennent de références institutionnelles (73,8%) alors que la moitié des jeunes québécois (49,9%) sont dans la même situation.

Tableau 3.10

se rapprochent : 37,5% des jeunes québécois ont recours à ces instances par rapport à 31,9% des jeunes “immigrants”, troisièmement, l'écart entre les jeunes québécois et les jeunes immigrants quant à la référence familiale et à l'auto-référence, si nous les cumulons, est dans un rapport du simple au double en faveur des jeunes québécois (28,2% et 11%).

3.3 Ce qui caractérise les modes de référence

À travers l'ensemble des données recueillies, nous voulons souligner principalement les éléments qui réfèrent à des pratiques institutionnelles de l'État ou qui reflètent les rapports sociaux existants au Québec. Ces éléments conditionnent en partie les choix de clientèles que fait telle ou telle maison d'hébergement ou les modes d'intervention privilégiées des intervenants. Ces éléments ne s'excluent pas mutuellement : ils sont souvent complémentaires et se renforcent. Nous retiendrons cinq caractéristiques marquantes des modes de référence chez les jeunes des maisons d'hébergement communautaires. Nous analysons plus loin les effets de ces modes de référence dans la représentation que se font les jeunes de leur placement en hébergement (chapitre 5).

3.3.1 La référence institutionnelle : les filles surtout

Premièrement, dans la référence institutionnelle le portrait des filles diffère de celui des garçons de la façon suivante :

- les filles arrivent en hébergement communautaire plus souvent par le réseau institutionnel que les garçons (62,4% vs 41,6%);
- elles sont plus nombreuses à être référées dans le cadre de la LPJ (44,8% de filles vs 28,5%);
- elles sont prises en charge plus jeunes que les garçons (tableau 3.1).

Ces données suggèrent l'hypothèse suivante : les mesures prises à l'endroit des filles prendraient plus souvent la forme d'une protection à caractère obligatoire en raison d'un préjugé à leur endroit. On les voit davantage comme des victimes ayant besoin d'aide et possédant peu de moyens pour se défendre et agir. Les modèles de socialisation différenciés selon le sexe sont largement répandus dans la société en général et se retrouvent aussi à travers les manières d'agir des institutions sociales. On considère les filles généralement plus vulnérables que les garçons et, dans cette logique, il faut intervenir plus rapidement, particulièrement quand il s'agit de la santé et de la sécurité des individus en lien avec la violence et les abus sexuels. Dans ces cas, les instances étatiques interviendraient plus directement et plus rapidement.

3.3.2 La référence communautaire : les plus jeunes surtout

Deuxièmement, nous avons noté l'importance relative de la référence communautaire, aussi bien pour les filles (21%) que pour les garçons (18,3%). Notre hypothèse serait que l'efficacité du réseau communautaire de soutien, principalement en regard de la clientèle jeunesse, s'est développée de façon importante dans la dernière décennie. Ces jeunes vont à l'école et sont en contact avec de nombreux intervenants. On peut penser que les personnes présentes dans le milieu de vie des jeunes (école, loisirs) auraient tendance à suggérer à ceux qui ont des problèmes importants dans leurs familles, une consultation qui souvent mène à l'hébergement communautaire comme solution temporaire, avant que les problèmes ne s'aggravent et que les conditions de vie des jeunes ne se détériorent davantage. La place occupée par le réseau communautaire se confirmerait aussi par le fait que c'est la référence des clientèles les plus jeunes (13-14 ans) qui constituent la deuxième catégorie la plus importante après la référence institutionnelle. Ces jeunes vont à l'école et sont en contact avec de nombreux intervenants. L'importance du réseau communautaire se confirme aussi

par le fait que c'est la référence des clientèles les plus jeunes (13-14 ans) qui constitue la catégorie la plus importante.

3.3.3 La référence familiale : plus de garçons

Troisièmement, les garçons sont référés en plus grand nombre que les filles par le milieu familial (16,3% contre 9,5%), mais ils sont représentés de manière quasi constante selon les différents groupes d'âge. Une première explication découlerait, selon nous, de la représentation parentale des rôles sociaux stéréotypés et attribués aux jeunes des deux sexes. Dans ce cas, les garçons sont encore vus comme étant davantage autonomes, moins vulnérables que les filles et plus aptes que celles-ci à profiter d'une aide à l'extérieur. Une autre explication tiendrait vraisemblablement à la difficulté pour les femmes monoparentales d'assumer seule l'éducation des jeunes et particulièrement des garçons. Une grande partie de ces jeunes (28,9%) viennent de familles monoparentales dirigées par des femmes et l'on sait, par diverses enquêtes, que celles-ci évoquent des difficultés plus grandes à régler les conflits vécus avec leurs adolescents qu'avec leurs adolescentes. Elles soulèvent la grande difficulté à assumer leur autorité auprès des garçons, particulièrement dans les situations où les pères sont complètement absents et où il n'y a pas de figure paternelle dans l'environnement proche du jeune.

3.3.4 L'auto-référence : les plus vieux surtout

Quatrièmement, les jeunes de 17 ans seraient davantage acteurs et responsables au moment de demander de l'aide devant une situation de vie difficile. Plus âgés, les jeunes de ce groupe usent de stratégies différentes par rapport aux autres groupes. Ils sont moins référés par les institutions (LPJ, LSSSS) (32,2% d'entre eux) que tout autre groupe (par exemple, 60,2% et 67,7% pour les jeunes âgés respectivement de 16 et 15 ans); par ailleurs, les jeunes de ce groupe d'âge sont nombreux (23,1%) à venir d'eux-mêmes vivre en hébergement communautaire et représentent 77,8% de tous les jeunes de cette catégorie de référence. On retrouve aussi une part importante de ces jeunes dans les références de type communautaire (42,4%). Notons que 70% de ce groupe d'âge sont des garçons (tableau 3.1). Nous pouvons faire l'hypothèse qu'à cet âge, tout près de l'âge adulte légal, divers intervenants proposent des solutions volontaires, autonomes, qui leur permettraient de passer en douceur vers la majorité, ne dépendant plus alors de l'autorité parentale.

3.3.5 La référence institutionnelle : plus forte chez les immigrants

Cinquièmement, les données concernant les comparaisons entre les jeunes québécois et les jeunes immigrants permettent d'établir des différences quant aux modes de prise en charge : les jeunes immigrants sont plus souvent référés dans le cadre de la LPJ que les autres (56% vs 34,2%); les jeunes québécois transigent davantage par le réseau familial et communautaire; ils forment aussi très majoritairement le groupe de ceux qui se présentent d'eux-mêmes dans les ressources.

Certaines hypothèses peuvent expliquer en partie ces données. Chez les familles immigrantes, la méconnaissance des structures institutionnelles dans le pays d'accueil et la crainte qui peut y être associée constituent un frein à leur démarche en vue d'obtenir de l'aide lorsque surgissent des problèmes importants avec les enfants. La tendance est de chercher des solutions dans le réseau familial ou dans la communauté. C'est dans ce contexte que le recours à une aide extérieure à la communauté culturelle d'appartenance se fait plus tardivement, quand la situation se détériore. Seules les institutions sont en mesure alors de prendre des mesures fortes tel le retrait du jeune de la famille. Et ceci ne fait que dramatiser encore davantage la situation.

Par contraste, la demande d'aide et de soutien auprès des institutions sociales, mais aussi l'application de mesures précoces et volontaires semblent faire partie des pratiques des québécois et des familles québécoises de plus longue date. L'importance du discours sur l'État-providence, au cours des 30 dernières années a certes eu comme effet de faciliter le recours à diverses formes d'aide, en face de situations de vie difficiles, pour les parents comme pour les jeunes eux-mêmes.

Chapitre 4

LES LIEUX DE L'HÉBERGEMENT : MANDATS ET CLIENTÈLES

Pour bien saisir le rôle joué par l'hébergement dans la vie des jeunes (chapitre 5) et le cadre dans lequel s'effectue le travail des intervenants (chapitre 6), il nous semble important de présenter chacune des maisons d'hébergement, un bref historique de leur développement, leurs orientations spécifiques, leur structure de services et leur clientèle.

4.1 Les maisons d'hébergement

Les huit maisons d'hébergement communautaires participant à notre recherche ne constituent pas un réseau en tant que tel et ne présentent pas un cadre formel comme peut l'être un hébergement étatique tel le centre d'accueil. Elles partagent toutefois une philosophie d'approche commune, communautaire, comme nous le verrons. Mais elles présentent, du fait même de leur insertion dans des milieux spécifiques des différences importantes dont il faut tenir compte dans les analyses qui suivront, tant dans les particularités de la clientèle que dans celles de leur mode d'intervention. Nous présenterons ces huit maisons en les regroupant par municipalités : les quatre maisons situées à Montréal, celle implantée à Ville St-Laurent, une autre à Pointe-Claire, tandis que les deux dernières se situent en périphérie de l'île de Montréal, l'une à la Ville de Laval, l'autre en Montérégie. Nous les présenterons par ordre d'ancienneté ou de fondation dans ces sous-ensembles.

4.1.1 Le Service d'hébergement St-Denis⁴²

En novembre 1976, le Bureau de consultation jeunesse, en collaboration avec l'école de criminologie de l'Université de Montréal, donne naissance au Service d'hébergement St-Denis. Ce dernier est alors défini comme un centre de dépannage en hébergement de courte durée pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans. De 1976 à 1980, ses seuls revenus proviennent d'une entente de service

⁴² Les documents consultés, fournis par le Service d'hébergement St-Denis, couvrent les années 89 à 95 et comprennent : le document-synthèse "L'autonomie ça s'apprivoise" (1989), "Le bilan des activités 1992-1993" et les documents statistiques 1992-93, 1993-94, et 1994-95.

établie avec le CSSMM⁴³. En 1983, le Service d'hébergement St-Denis ne relève plus du Bureau de consultation Jeunesse et en 1986, il est reconnu "famille d'accueil". De nombreuses transformations ont lieu : la clientèle est légèrement plus jeune (16-21 ans) ; on aménage les lieux pour les séjours prolongés ; on instaure les plans d'intervention individualisés. En 1987, Hébergement St-Denis participe, avec dix autres maisons d'hébergement à la formation du Regroupement des maisons d'hébergement jeunesse du Québec. Au cours de la décennie 80-90, plusieurs déménagements ont lieu; hébergement St-Denis possède maintenant sa propre maison, grâce à un programme de subventions de la Société d'Habitation du Québec et elle est située dans le quartier Rosemont.

a) Philosophie et mandat

La philosophie du Service d'hébergement St-Denis s'articule autour du concept de "responsabilisation" du jeune ; c'est ce qui doit guider l'intervention. L'intervenant est un aidant, un soutien aux démarches décidées et activées par le jeune. Cette philosophie s'inspire des ouvrages du psychologue William Glasser, auteur d'une approche de "thérapie par le réel" (*Reality Therapy*) et qui prône, entre autres, l'importance d'adopter un point de vue humaniste alliant la compréhension rationnelle à la connaissance de soi. Dans ce cadre, on préconise une intervention qui respecte le rythme des jeunes tout en offrant un environnement qui permet le redéploiement d'habiletés et la reprise du pouvoir sur sa vie. Le Service d'hébergement St-Denis s'appuie sur deux idées fortes : la "protection" du jeune, en lui offrant un hébergement qui répond à ses besoins et une sécurité dans l'immédiat ; l'"encadrement", permettant la stabilisation du jeune et le développement de ses potentialités. Les mots-clés à retenir sont : responsabilisation, valorisation, compréhension des situations et des enjeux, développement de l'autonomie, respect mutuel, interactions positives. Bref, on veut "offrir aux jeunes un milieu de vie sain et se rapprochant le plus de la réalité" (*L'autonomie, ça s'apprivoise*, 1989 :14).

² Centre des services sociaux du Montréal Métropolitain.

b) Intervention et réglementation

Le Service d'hébergement St-Denis reçoit actuellement une clientèle mixte âgée de 15 à 20 ans. Au quotidien, cela se traduit par une intervention axée sur la socialisation, la négociation avec autrui et la responsabilisation de chacun ; c'est l'envers d'une dynamique basée sur une autorité arbitraire. Par ailleurs, la responsabilisation repose sur le volontariat dit " libre " et le volontariat dit " obligé " : le premier met l'emphasis sur la notion de prise de décisions et d'implication individuelle ; le second fait ressortir les enjeux communs et collectifs et le nécessaire engagement.

Le Service d'hébergement St-Denis est un milieu ouvert sur l'extérieur où se poursuit un apprentissage permettant au jeune de développer des attitudes et des comportements lui permettant de réaliser un projet d'intégration à l'école ou au marché du travail. On construit des liens stables entre le jeune, les intervenants de la maison d'hébergement et ceux des CLSC ou de la DPJ qui interviennent dans les dossiers.

Tous les séjours d'hébergement font l'objet d'un contrat, signé par le jeune à son arrivée, où il accepte le mode de fonctionnement mis de l'avant par le Service. Le jeune est alors accompagné d'un intervenant qui l'aide à poser un regard sur sa réalité socio-affective, organisationnelle, éducative et socio-culturelle et qui le supporte dans ses démarches de réinsertion.

c) Les services

Le Service d'hébergement St-Denis offre plusieurs types d'hébergement. Il offre un service d'urgence d'une durée de moins de 30 jours et un hébergement à moyen terme d'un à trois mois. La maison reçoit neuf personnes à qui l'on assure les besoins matériels de base et un suivi psycho-social. De plus, des " modules de vie " sont réservés à des jeunes qui séjournent entre 6 mois et 2 ans, soit quatre places dans deux appartements supervisés.

4.1.2 La maison Passages⁴⁴

³ La documentation consultée comprend les rapports annuels des années 1994-95, 1993-94 et 1992-93. Elle comprend également la liste des règlements et le régime de vie de la maison, le code d'éthique des intervenantes, une brochure sur les procédures avec les mineures et une pochette d'informations de presse.

En 1982, un groupe de travail mis sur pied par le Centre des services sociaux Ville-Marie s'intéresse au phénomène de la prostitution dans le centre-ville de Montréal. Dans son rapport le comité constate l'importance du phénomène et le peu de ressources disponibles pour aider ces jeunes. Un deuxième comité est mis sur pied en 1986 dont le mandat est de créer une ressource pour jeunes filles prostituées. Passages voit le jour en 1989. La ressource a pignon sur rue au centre-ville de Montréal.

a) Philosophie et mandat

La philosophie de Passages est basée sur " l'autonomisation " de la personne dans un but de réinsertion sociale. L'approche met l'accent sur le respect pour les individus et leurs choix, sur le non-jugement des situations et des personnes et la promotion de leurs droits. Passages se veut une alternative viable à la prostitution à travers un lieu d'hébergement sécuritaire et un accompagnement soutenu. Elle vise l'éducation, la sensibilisation et la prévention auprès des jeunes femmes concernées et du public en général. De plus, l'organisme s'est doté d'un plan d'action : implanter des programmes novateurs afin d'aider les jeunes filles à quitter le milieu de la prostitution ; coordonner efficacement les différentes interventions afin de répondre le plus adéquatement possible aux besoins exprimés par les jeunes filles; développer, de concert avec les organismes du milieu, la mise en place de solutions à la prostitution ; sensibiliser le grand public aux réalités des jeunes filles et à la prostitution comme telle. Passages cherche à créer un milieu de vie où les jeunes peuvent retrouver confiance en elles, modifier leurs comportements face à des situations problématiques dont la violence et l'abus de drogues.

b) Intervention et réglementation

L'intervention repose sur les grands éléments de la philosophie mise de l'avant par Passages. Celle-ci débute dès la demande d'hébergement. Un contrat de séjour est établi entre une jeune et une intervenante afin de préciser les objectifs qui seront poursuivis. L'équipe élabore, par la suite, un plan d'intervention pour soutenir l'atteinte de ces objectifs. L'intervention cherche, entre autres, à faciliter une prise de conscience du conditionnement social vécu par les femmes, de leurs propres comportements et attitudes ; elle se réalise à la fois dans un cadre formel et informel à travers les activités quotidiennes de la maison d'hébergement; elle vise la promotion d'habitudes de vie saines, l'acquisition de nouveaux outils pour la réinsertion économique et la découverte de nouveaux modes d'expression. L'intervention se déroule principalement à la maison d'hébergement et est soutenue par une équipe de travailleuses de rue qui circule dans le centre-ville. Étant donné le caractère particulier de la clientèle, Passages s'est dotée d'un code d'éthique qui encadre de manière

stricte la relation des employées avec la clientèle, de même qu'une procédure rigoureuse quant à la confidentialité des dossiers, compte tenu de la dimension illicite de l'activité (la prostitution).

c) Les services

Passages peut accueillir neuf personnes et la maison est ouverte toute l'année. L'hébergement prend plusieurs formes : urgences, séjours temporaires de courte ou longue durée. Les services de soutien offerts à l'interne comprennent l'aide aux réintégrations scolaire, familiale et au monde du travail, des services personnalisés de type psychologique et de soutien légal. L'organisme offre aussi un programme de conférences s'adressant à divers milieux : écoles, maisons de jeunes, CLSC, etc. Passages intervient auprès des jeunes femmes en situation de crise, offre un service d'écoute téléphonique, fait de l'évaluation et de la référence, distribue de la nourriture et gère un centre de documentation. Elle offre des services de santé généraux et de désintoxication en collaboration avec les établissements de santé et de services sociaux et les organismes communautaires du quartier.

4.1.3 Transit-Jeunesse⁴⁵

En mars 1986, Transit-Jeunesse est mis sur pied en tant qu'organisme sans but lucratif et conclut un contrat de services avec les CLSC. À ce moment-là, la clientèle compte des garçons et des filles. En 1990, l'organisme opère un changement important quant à son orientation : désormais, il s'agit d'une ressource spécifiquement pour jeunes filles et, alors que la majorité des jeunes y venait sur une base volontaire, depuis 1995, les placements sont majoritairement des mesures imposées par la Cour. Dans l'histoire de l'organisme il y a eu deux lieux d'habitation. Actuellement, Transit-Jeunesse, situé dans le centre-est de la ville, est locataire d'un presbytère partagé avec le curé de la paroisse.

a) Philosophie et mandat

Transit-Jeunesse a comme principal objectif d'offrir aux adolescentes un milieu stable et sécuritaire, en leur permettant de développer leur autonomie et leur sens des responsabilités. On y assure l'hébergement et un encadrement, tout en constituant un lieu de " transition " vers la vie adulte. Après leur séjour, 90% des jeunes filles ne retourneront pas dans leur milieu familial ; l'organisme travaille prioritairement à préparer celles-ci à vivre en appartement supervisé, semi-autonome ou autonome.

⁴ La ressource ne dispose pas d'informations écrites mises à jour sur ses activités. Une entrevue d'une heure avec la directrice a permis de colliger l'information nécessaire.

b) Intervention et réglementation

Étant un hébergement de longue durée, la réglementation dans la ressource vise à créer un milieu de vie agréable pour les jeunes. Celle-ci établit les heures d'entrée, définit les comportements et attitudes à adopter de même que la participation aux tâches de la maison. Dès les premières semaines du séjour, la jeune élabore un plan d'intervention en y précisant les objectifs à atteindre. Sous la supervision d'une intervenante, la jeune s'engage à travailler dans ce sens. Une fois le séjour terminé, l'organisme assure un suivi : par exemple, il supervise une quinzaine de jeunes qui habitent en appartement, les achemine vers d'autres organismes ou les supporte dans certaines démarches.

La formation exigée pour les intervenantes est de niveau universitaire et on met l'accent sur la formation continue en regard des problématiques changeantes des jeunes. Considérant leur mandat, les intervenantes participent à toutes les formations données aux travailleurs sociaux du CPEJ.

c) Les services

Transit-Jeunesse est un foyer de groupe de longue durée et reçoit des jeunes pour une période de six mois et plus. L'organisme met sur pied diverses activités visant par exemple à rassembler les anciennes résidentes et tente de les intégrer à la vie de la ressource en les embauchant comme éducatrices une fois qu'elles ont quitté la maison d'hébergement. Transit-Jeunesse fait partie de la table de concertation jeunesse. La ressource a développé des liens avec la Clinique des Jeunes St-Denis, le foyer des jeunes travailleurs, la Coopérative-jeunesse de service, le centre Carrefour Jeunesse et Revdec. Les liens institutionnels sont maintenus avec le CPEJ qui est l'organisme d'où proviennent les jeunes. L'organisme encourage la participation et l'implication des parents à travers différentes mesures dont des invitations à partager des repas et des discussions avec les intervenantes.

4.1.4 La maison Odyssée⁴⁶

Devant l'arrivée importante de jeunes réfugiés, à la fin des années 80, le SARIMM⁴⁷ convainc diverses instances d'ouvrir une maison d'hébergement spécialisée permettant d'accueillir ces jeunes venus d'autres pays et arrivant seuls. C'est dans ce cadre que la maison Odyssée ouvre ses portes en 1990 et accueille 12 jeunes réfugiés. La guerre du Golfe, en 1993, viendra bouleverser les réseaux de déplacement des réfugiés, ce qui entraînera une baisse graduelle de la clientèle de la maison Odyssée. Celle-ci réoriente en partie ses services et reçoit désormais des jeunes provenant du CPEJ. La maison Odyssée, de par son histoire, héberge donc une partie importante de jeunes appartenant à des groupes ethnoculturels, réfugiés et immigrants⁴⁸.

a) Philosophie et mandat

Au point de départ, la philosophie de la maison Odyssée repose sur la particularité des parcours de vie des jeunes revendicateurs du statut de réfugiés et elle est axée sur la création d'un milieu de vie sécuritaire, chaleureux et accueillant pour le jeune. Un processus d'intégration à la culture québécoise est enclenché et tient compte du rythme personnel du jeune et des étapes du processus migratoire. Il s'agit d'une philosophie humaniste, qui respecte les différences, empreinte de souplesse, de tolérance et de respect.

Au moment de l'ajout de la clientèle dite d'"urgence sociale"⁴⁹, on approfondit la réflexion sur les approches spécifiques à adopter devant cette nouvelle clientèle. Ceci vient renforcer les positions humanistes de respect et de tolérance, avec un accent particulier concernant le soutien dans les cas de dynamiques familiales perturbées.

La maison Odyssée est une ressource dite "intermédiaire". Elle évalue la situation des jeunes et leurs besoins et leur propose un suivi et un encadrement spécifique. Le mandat qu'elle

⁵ Documents consultés : les documents fournis par la maison Odyssée comprennent, les bilans annuels 1995-96, 1993-94, de même que plusieurs documents qui fournissent de l'information sur la gestion au quotidien de la maison, la définition des tâches du personnel, les horaires des jeunes, les règlements généraux de la maison, le code d'éthique, les statistiques traitant de la répartition par nationalité, des motifs de placement, des raisons de départ et de la durée moyenne de séjour des jeunes hébergés.

⁶ Service d'Aide aux Réfugiés et aux Immigrants de Montréal.

⁷ Centre de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse.

⁸ Ce terme désigne les jeunes qui sont référés par les organismes institutionnels, CLSC et DPJ.

s'est donnée est de soutenir les jeunes dans toutes leurs démarches dans les domaines scolaires, sociaux et culturels. Il peut s'agir d'un retour dans la famille, d'une transition vers un foyer de groupe de longue durée ou un appartement supervisé, ou encore vers une vie autonome en appartement. Les jeunes réfugiés seront le plus souvent admis en famille d'accueil pour les plus jeunes ou se retrouvent en appartement autonome pour les plus vieux. La maison Odyssée participe également à la table de concertation jeunesse de son quartier et a également développé un partenariat avec différentes ressources communautaires.

b) Intervention et réglementation

L'intervention vise principalement à soutenir les jeunes dans les choix qu'ils font en regard des situations qui les confrontent. Tout au long de son séjour, chaque jeune est suivi individuellement par un intervenant. Celui-ci constitue son répondant auprès de l'équipe d'intervenants et assure le suivi avec les professionnels externes impliqués dans le dossier : les travailleurs sociaux, les psycho-éducateurs, etc. L'intervention repose sur un travail d'équipe et c'est à l'occasion de réunions hebdomadaires que les situations des jeunes sont abordés. Quant à la réglementation interne sur les modalités de la vie de groupe, elle vise à fournir une cohésion tout en permettant l'élaboration de dynamiques intéressantes.

c) Les services

La maison Odyssée offre des services d'hébergement à court et moyen terme pouvant atteindre plus de 6 mois selon les cas. Les services professionnels dispensés comprennent l'évaluation sociale des jeunes, un programme de soutien aux démarches familiales, à la réintégration scolaire ou à l'intégration au marché du travail, un programme spécial visant "l'autonomisation" des jeunes près de l'âge adulte. Considérant sa mission auprès des jeunes réfugiés, la maison Odyssée a développé un programme d'immersion et d'information sur les questions scolaires, juridiques, sur le marché du travail, le milieu culturel, etc. Elle a également développé avec les bénévoles de la Croix-Rouge du quartier Rosemont, une banque d'articles domestiques en tout genre permettant aux jeunes de s'installer en appartement à moindre coût.

4.1.5 Ressources Jeunesse de St-Laurent⁵⁰

En janvier 1988, Ressources Jeunesse de St-Laurent, au nord-ouest de la Ville de Montréal, ouvre ses portes. À ses débuts, la maison accueille les jeunes de 18 à 30 ans. En 1989, suite à une demande de divers organismes, la maison réserve dorénavant deux places pour les mineurs. En 1990, la ressource devient membre du Regroupement des Maisons d'Hébergement Jeunesse du Québec et participe activement à l'élaboration du réseau des Auberges du Cœur. L'acquisition de la résidence actuelle, dans Ville St-Laurent, se fait en août 1991.

a) Philosophie et mandat

L'organisme opte pour une approche communautaire globale qui permet d'interpeller et de soutenir les jeunes dans tous les aspects de leur vie en fonction de leurs propres objectifs. On y priorise une approche pragmatique, centrée sur la personne, privilégiant des attitudes et des valeurs de coopération et ce, dans la défense et le respect des individus.

Ressources Jeunesse de St-Laurent se définit avant tout comme une équipe qui s'est donnée comme mission d'aider les jeunes à trouver leur place dans notre société. L'organisme se veut un soutien dans le parcours des jeunes sans-abri et leur offre un gîte et un couvert, un lieu d'appartenance où ceux-ci peuvent créer des liens significatifs. La maison d'hébergement a comme priorité de briser l'isolement des jeunes à travers le développement d'un espace social accueillant. Elle se veut une alternative à la pauvreté et favorise la valorisation et la réalisation d'objectifs menant à l'autonomie personnelle et financière.

b) Intervention et réglementation

L'intervention s'appuie sur une participation active du jeune au développement de son milieu et corollairement, à son propre développement. Le milieu devient un lieu de vie associative et l'organisme intègre les jeunes dans les différentes instances, consultatives et décisionnelles concernant la vie de la maison. L'approche communautaire privilégiée permet aux jeunes de développer un sentiment d'appartenance à la maison d'hébergement et à la communauté locale qui l'accueille. Chaque jeune conclut une entente avec la maison d'hébergement, identifiant ses

⁹ Documents consultés: Rapport des activités 1994-95 et le journal interne des résidents. La documentation comprend également le code éthique des intervenants de la ressource et le code de vie des jeunes, un dépliant d'information et un document intitulé "Ligne éditoriale", décrivant les orientations du Regroupement des maisons d'hébergement du Québec.

problèmes et les objectifs qu'il veut atteindre ; il doit démontrer de la bonne volonté et des efforts soutenus dans la réalisation de ses objectifs.

c) Les services

Ressources Jeunesse de St-Laurent offre différents types d'hébergement : d'urgence, à court et à moyen terme. La durée maximale est de 6 mois. À travers les ententes établies avec les jeunes, la ressource offre des programmes d'accompagnement visant le retour à l'école et la réintégration au marché du travail. Les services d'aide psychosociale sont axés sur la revalorisation du jeune et sur le développement de son autonomie.

4.1.6 AMBCAL⁵¹

A ma Baie Community Action League, connu surtout par son acronyme, AMBCAL, a été fondé en 1975 et prenait alors la forme d'un centre de jour pour jeunes ayant des problèmes relationnels avec leurs parents. On y proposait des activités récréatives et sociales. C'est en 1977 que l'organisme a développé un service d'hébergement d'urgence pour les jeunes. C'est avec Hébergement St-Denis la deuxième maison d'hébergement communautaire dans le grand Montréal. Le financement reposait, d'une part, sur un contrat de service établi avec le Centre des services sociaux Ville-Marie et, d'autre part, sur des ententes avec certaines églises, écoles, groupes communautaires, etc. En 1989, *Youth Horizons*⁵² prit la direction des services d'hébergement pour la communauté anglophone dans laquelle AMBCAL s'intègre. Des réaménagements administratifs, en 1990, recentrent alors les services sur les jeunes du quartier où AMBCAL est installé. AMBCAL est situé désormais à Pointe-Claire (dans l'ouest de l'île de Montréal) et dessert principalement une clientèle de jeunes mineurs du milieu anglophone.

a) Philosophie et mandat

¹⁰ Les documents fournis par l'organisme comprennent : un texte de présentation du projet éducatif, un recueil de textes abordant la philosophie d'intervention, les principes d'intervention, l'histoire d'AMBCAL, les critères d'admission; à cela s'ajoute une série de notes statistiques sur la provenance des jeunes pour la période d'avril 1994 à mars 1995.

¹¹ Youth Horizon est l'organisme responsable pour l'hébergement des jeunes dans la communauté anglophone.

La philosophie d'AMBCAL est basée sur le principe que la famille représente, pour un adolescent, son ancrage principal. La famille est l'unité qui possède également la force et les ressources nécessaires pour répondre aux crises qu'elle traverse. L'organisme encourage la participation active des familles et les soutient dans leur recherche de solutions. Les buts explicites de l'organisme sont de maintenir un lieu d'hébergement sécuritaire dans une atmosphère familiale, de fournir un soutien constant au jeune tout en encourageant la réintégration familiale. L'organisme s'engage, face à la communauté, à fournir l'information nécessaire pour la compréhension de sa mission éducative, à évaluer régulièrement ses programmes et ses services pour s'assurer de leur pertinence et de leur qualité.

b) Intervention et réglementation

Le type d'intervention mis de l'avant par la ressource s'inspire du *Parsons Child and Family Center* (un modèle développé aux USA) et repose sur de brèves séances de thérapie "stratégiques et systémiques familiales" et des séances de thérapie axées sur la résolution de problèmes. Un plan d'intervention est défini et vise à identifier les comportements, les attitudes et les espaces d'affrontement entre le jeune et sa famille. Un éducateur est responsable du jeune suite à son admission à la maison d'hébergement; il rencontre aussi la famille pour comprendre et analyser leur version de la situation problématique.

Pour être admis à AMBCAL, les jeunes doivent être âgés entre 12 et 17 ans. Les critères d'admission obligent le jeune à être inscrit à l'école et à s'y rendre régulièrement. Dans la maison, le jeune est tenu de respecter le code de vie et doit participer aux différentes tâches ménagères qui lui sont assignées. Il doit s'engager à retourner dans sa famille toutes les fins de semaine. La famille doit également s'engager à participer aux activités élaborées lors du plan d'intervention (rencontres de groupes régulières).

Un jeune peut être référé directement par ses parents, par les administrations scolaires, par le CLSC, le YMCA⁵³, la police ou différentes organisations venant en aide aux jeunes. L'accord de la famille est requis.

c) Les services

⁵³ Young Men's Christian Association of Montreal.

Les jeunes sont admis au programme résidentiel pour une période de 60 jours. Des rencontres périodiques sont prévues chaque semaine entre le jeune et un intervenant. Une soirée par semaine est réservée au groupe de support aux parents où ces derniers peuvent exprimer leurs inquiétudes, partager leurs expériences et explorer des solutions dans un environnement positif. Selon la disponibilité des intervenants, on intervient aussi auprès des familles en attente d'une place et même auprès de celles où aucun placement n'est prévu. Une ligne téléphonique d'urgence fonctionne du lundi au vendredi pour les familles qui traversent des périodes critiques.

4.1.7 L'Envolée⁵⁴

En 1985, une rencontre entre des citoyens de la ville de Laval et un animateur du CLSC de Ste-Rose, des personnes du milieu scolaire, du réseau des Affaires Sociales et du Club Lion mène au développement d'une structure d'accueil pour les jeunes en difficulté de la municipalité. En janvier 1986, après de multiples efforts, s'ouvrait la maison l'Envolée. Dès l'ouverture, on y accueille des garçons et des filles âgés de 14 à 17 ans. L'organisme fait partie du Regroupement des maisons d'hébergement Jeunesse du Québec. La maison d'hébergement est située au nord de la Ville de Laval.

a) Philosophie et mandat

Le mandat de la maison l'Envolée est de fournir aux jeunes en crise, “ l'opportunité de prendre un temps d'arrêt et de regarder sa situation avec un peu de recul ”. La philosophie qui sous-tend les interventions vise explicitement à favoriser le retour du jeune dans son milieu familial. La ressource met l'emphase sur la participation des parents et du jeune dans l'analyse des problèmes qu'ils rencontrent, de même que dans l'élaboration de solutions. La ressource cherche à desservir la grande région de Laval qui est dépourvue de ressources communautaires d'hébergement.

b) Intervention et réglementation

⁵⁴ Les documents fournis par la maison d'hébergement comprennent le rapport annuel 1994-1995, le programme éducatif, le programme de suivi externe pour la famille, un document statistique, un dépliant informatif et les objectifs 1995-1996.

Pour être hébergé à l'Envolée un jeune doit être suivi par un travailleur social; aucun jeune se présentant de lui-même ne sera admis. Chacun des jeunes est sous la responsabilité d'un éducateur; ce dernier supervise les démarches du jeune. L'intervention à l'Envolée repose sur une démarche comprenant différentes dimensions : 1) susciter une réflexion chez le jeune sur les difficultés auxquelles il est confronté afin de dédramatiser et d'objectiver ce qui l'a conduit à la maison d'hébergement; 2) responsabiliser le jeune par rapport à ce qu'il vit en le rendant acteur et pleinement conscient de sa condition; 3) développer le sentiment d'appartenance au groupe et à la ressource à travers le respect de ses engagements et de sa démarche de réinsertion; 4) développer l'autonomie en offrant des outils concrets de croissance personnelle permettant de développer l'estime de soi, améliorant ainsi sa capacité de négociation et la qualité de ses rapports avec autrui; 5) favoriser la réflexion sur les rôles sociaux et sexuels; 6) développer des habiletés et des attitudes de vie saines liées à l'hygiène et la nutrition.

c) Les services

L'Envolée offre des services d'hébergement toute l'année et peut accueillir 8 jeunes à la fois pour une durée maximale de 60 jours. Les services professionnels comportent aussi une évaluation des problématiques et des besoins des jeunes, un suivi personnalisé, un encadrement axé sur la réalisation des objectifs de séjour. Un programme de suivi externe a été mis sur pied et s'adresse aux familles des jeunes qui ont terminé leur séjour, afin d'assurer une transition qui permette de sauvegarder les acquis qui ont été réalisés.

4.1.8 L'Antre-Temps⁵⁵

L'Antre-Temps a ouvert ses portes en 1985, offrant un service de dépannage journalier pour les jeunes sans-abri de 18 à 29 ans. Dans la même année, on a abaissé l'âge d'admission à 16 ans et on a proposé un séjour d'une durée de 30 jours. En 1987, l'Antre-Temps entreprend, grâce à une subvention de la société d'habitation du Québec, la construction de sa propre résidence à Longueuil et se concentre depuis 1989 sur la clientèle habitant Longueuil et la Montérégie. Les sources de financement de l'organisme sont diversifiées : entre autres, depuis l'ouverture elle est supportée par Centraide.

⁵⁵ Les documents consultés comprennent le Rapport d'Activités 1994-1995, le rapport statistiques 1994-1995, le document d'orientation en date de mars 1994, et un formulaire de délégation parentale.

a) Philosophie et mandat

Étant un hébergement de type dépannage, l'Antre-Temps vise à combler les besoins de base des jeunes pour leur permettre de s'investir dans leur développement personnel. La maison d'hébergement offre un milieu de vie sécurisant et cherche, par l'amélioration des conditions de vie des jeunes, à diminuer leur pauvreté et à développer un sentiment d'appartenance brisant ainsi leur isolement. L'objectif premier de l'Antre-Temps est l'intégration sociale des jeunes sans-abri de 16 à 21 ans. Un autre objectif est de revaloriser les individus et de développer leur d'autonomie. L'Antre-Temps s'est donné aussi comme mandat de sensibiliser la société aux difficultés que vivent les jeunes sans-abri en défendant, auprès des services gouvernementaux concernés, leurs intérêts au niveau de l'emploi et de l'aide sociale.

b) Intervention et réglementation

L'approche favorisée à l'Antre-Temps est l'approche systémique. Tout en considérant le jeunes dans sa globalité, elle le ramène à une action immédiate lui permettant de composer avec la réalité afin d'identifier ses forces et ses limites. L'intervention au quotidien est articulée autour de quelques grands axes de base : l'école, la recherche d'un emploi, le travail, la vie en commun. La responsabilisation comme outil vers l'autonomie et la communication comme voie d'accès à l'intégration sociale sont deux des manières qui permettent au jeune de développer ses habiletés sociales, son estime de lui-même et le respect des autres. L'apprentissage se fait par la poursuite d'objectifs précis à atteindre, la persévérance et la nécessité de travailler à maintenir les acquis. Chaque jeune est associé à un intervenant avec qui il définit ses objectifs.

c) Les services

L'Antre-Temps offre tous les services de dépannage d'urgence associé à l'hébergement. Ses installations lui permettent d'accueillir 14 jeunes, ce qui en fait une importante ressource en termes de capacité d'hébergement. Elle fournit aussi un support à la démarche de réinsertion entreprise par les jeunes dans le domaine de l'emploi et de l'école. Les services professionnels comprennent un suivi psychosocial individuel ainsi qu'un soutien pour les familles vivant des difficultés en lien avec celles du jeune. Le "Projet Famille", a vu le jour en 1994 et vise à consolider les liens entre le jeune et ses parents et à maintenir des contacts entre eux.

4.1.9 Visages de l'hébergement communautaire

Ces brefs résumés des caractéristiques des huit maisons d'hébergement participant à la recherche permettent de faire ressortir un certain nombre de points communs et de différences qu'il nous semble important de relever en cette fin de section.

a) L'hébergement " communautaire "

Les maisons d'hébergement communautaires occupent une place spécifique dans l'ensemble des mesures qui s'adressent aux jeunes en difficulté et aux jeunes de la rue. Les huit maisons retenues ont toutes un statut d'Organisme sans but lucratif, régi par la troisième partie de la Loi civile sur les Compagnies. Elles font toutes références, à un degré ou l'autre, à cette orientation communautaire, autonome, ouverte. Par exemple, elles vont toutes insister sur le caractère volontaire de l'hébergement reposant sur le choix des jeunes (et des parents).

Historiquement, elles ont été mises sur pied comme ressources alternatives aux interventions institutionnelles prévues dans les lois (LPJ, LSSSS etc.) comme les foyers de groupe, les centres d'accueil et diverses mesures de placement obligatoire, décrétées par l'instance judiciaire. En 1975, les travaux du Comité d'Étude sur la réadaptation des enfants et des adolescents placés en Centre d'accueil évoquaient la nécessité de ressources d'hébergement plus légères et conviviales, du type " auberges " comme mesures alternatives au placement institutionnel (rapport Batshaw : 1975). Les plus anciennes maisons de notre étude, Hébergement St-Denis (1976) et AMBCAL (1975) répondent bien à cette mission communautaire et vont fréquemment affirmer leur indépendance et leur distance par rapport au réseau institutionnel. Fondées plus tard, les autres maisons vont également se définir dans ce cadre communautaire, même si plusieurs d'entre elles prennent appui également sur des initiatives plus institutionnelles : CLSC, Centre des services sociaux, Service aux réfugiés, etc. Par ailleurs, toutes ces maisons ont profité ou profitent encore de soutiens financiers publics : Ministère de la santé et des services sociaux, Régies régionales, etc, et plusieurs comptent sur des financements communautaires (Centraide) et sur la contribution des parents des enfants hébergés.

Ainsi, la maison d'hébergement communautaire occupe une place bien spécifique, à la frontière du réseau institutionnel. Les données relevées montrent d'ailleurs que des échanges fréquents ont lieu entre les institutions du réseau étatique et la grande majorité des maisons étudiées aussi bien dans la référence que dans le suivi des jeunes. Les maisons d'hébergement serviraient en quelque sorte de tampon ou de premier recours avant que les jeunes n'entrent dans la chaîne du placement institutionnel.

Nous verrons plus loin (chapitre 6) d'autres éléments nous permettant de préciser les conditions et les limites du fonctionnement communautaire dans la gestion des maisons d'hébergement.

b) Réinsertion sociale ou familiale

L'énoncé des orientations ou de la philosophie des maisons d'hébergement présente des variations autour de deux pôles : d'une part, préparer le jeune à se prendre en main dans la société, en poursuivant des études, en travaillant, en vivant de façon autonome; d'autre part, soutenir le jeune pour un retour plus harmonieux dans sa famille. L'âge, le type de clientèle, les mandats spécifiques des maisons vont expliquer en grande partie ces accents contrastés. Par exemple, AMBCAL expose très explicitement son mandat de jouer un rôle de médiation familles-jeunes et choisit de travailler avec des plus jeunes qui vont encore à l'école. Par contraste, Passages veut soutenir et accompagner des jeunes filles prostituées dans leur projet individuel de se reprendre en main et d'assurer une vie plus autonome, moins dangereuse, plus satisfaisante dans la société. Le lien avec la famille est, dans la plupart des cas, beaucoup plus difficile. Les autres maisons, selon ces mêmes critères, peuvent être situées plus ou moins proches de l'un ou l'autre pôle ou entre les deux. Ressources Jeunesse St-Laurent, l'Antre-Temps et Transit-Jeunesse, dans la mesure où on y retrouve des jeunes un peu plus âgés ou venant de la rue, vont être plus proches de préoccupations autour de la réinsertion sociale. Le Service d'hébergement St-Denis insiste davantage sur des objectifs d'autonomisation, L'Envolée sur la réinsertion familiale. La maison Odyssée pour sa part exprime ses orientations autour des deux pôles.

c) Une approche " humaniste " commune

Toutes les maisons d'hébergement semblent partager une philosophie commune autour des grands objectifs d'intervention auprès des jeunes. Des mots-clés reviennent chez toutes : développer l'autonomie et la responsabilité; favoriser un fonctionnement interpersonnel harmonieux; favoriser l'initiative et l'engagement à l'école ou au travail; rendre le jeune conscient de son fonctionnement; pouvoir se fixer des objectifs et les respecter; retrouver une sécurité affective. Ainsi, que les jeunes soient appelés à retourner chez eux, dans leur famille ou à se débrouiller seul dans la société, les mêmes compétences et habiletés de développement personnel et collectif se retrouvent. Évidemment, selon les cas, les modes d'intervention concrets vont varier, mais elle s'appuie sur une même philosophie du développement de la personne.

d) Un hébergement de transition

Les durées de séjours varient : des soixante jours maximum chez AMBCAL par exemple, aux cas d'hébergement longue durée de deux ans dans le cas du Service d'hébergement St-Denis à l'autre pôle. Cependant, il semble bien que la durée la plus fréquente se situe autour des trois mois, même si l'on retrouve des séjours de six à neuf mois dans plusieurs maisons. Mais dans tous les

cas, il s'agit bien d'hébergement temporaire et pour une clientèle qui, par définition, vieillit vite : de 13 à 17 ans, mais le plus souvent, entre 15 et 17 ans (voir portrait statistiques ci-après).

Ce n'est donc pas un hasard si, dans la plupart des appellations officielles des maisons d'hébergement, l'on retrouve diverses images de transition : Passages, Transit-Jeunesse, L'Antre-Temps, L'Envolée, l'Odysée. Ce n'est pas le cas des trois autres maisons qui ont soit une dénomination plus descriptive de Service (Service d'hébergement, Ressource jeunesse) tout en désignant des lieux géographiques de référence : St-Denis, St-Laurent ou At My Bay Community Action League (AMBCAL).

e) Aide et cadre de vie

Nous reviendrons en détail, dans l'analyse des entrevues avec les intervenants sur les modes d'intervention. Soulignons toutefois ici ce qui ressort nettement des textes officiels : l'importance d'une aide personnalisée dans un cadre de vie collective (de huit à quatorze jeunes). Selon des pondérations qui peuvent varier, une aide personnalisée pour chaque jeune est offerte, mais une bonne partie de l'intervention se fait à travers un apprentissage de groupe dans la vie quotidienne. Certaines maisons d'hébergement offrent également des interventions de groupe (formation ou thérapie).

Par ailleurs, deux pratiques sont mentionnées dans presque toutes les ressources : l'utilisation d'un contrat individuel de cheminement et le respect d'un code de vie. L'encadrement sera plus ou moins structuré et détaillé selon les maisons d'hébergement.

4.2 La répartition des jeunes dans les différentes maisons d'hébergement communautaires

Les huit maisons d'hébergement communautaires, à travers leurs mandats, leurs philosophies et leurs histoires reçoivent des clientèles qui, tout en étant proches, se distinguent et se révèlent spécifiques. Les informations sur ces variations dans la clientèle seront éclairantes pour l'analyse des propos des intervenants (chapitre 6) et elles sont essentielles pour bien saisir la particularité des maisons d'hébergement communautaires en regard des autres modes de prise en charge des jeunes en difficulté qui relèvent de l'État.

Nous aborderons, dans cette section, les caractéristiques de la clientèle de chacune des maisons d'hébergement en regard de la distribution par sexe, selon l'âge, les types de référence et la condition ethnoculturelle.

4.2.1 D'une maison d'hébergement à l'autre : des réalités différentes

L'analyse de la répartition des quelques 350 jeunes recensés dans les différentes maisons d'hébergement permet de constater une distribution inégale et ce, pour des raisons fort diverses telles la proximité des maisons d'hébergement avec le lieu d'habitation des jeunes, les mandats, la philosophie d'intervention et les services différents offerts par chacune. Les jeunes n'ayant pas tous les mêmes besoins en regard de l'hébergement, comme nous le verrons au chapitre suivant, ils sont référés ou se présentent dans des ressources qui vont répondre effectivement à leurs demandes.

Nous attardant à la distribution des jeunes dans les différentes maisons d'hébergement (tableau 4.1), nous notons que quatre d'entre elles ont hébergé 256 des 350 jeunes soit près des trois-quarts (73,1%). Ce sont l'Envolée (20,3%), Hébergement St-Denis (18%), la maison Odyssee (17,7%) et l'Antre-Temps (17,1%). Les quatre autres maisons ont hébergé 26,9% de jeunes recensés dans l'étude. Notons que parmi ces ressources, deux d'entre elles accueillent principalement des personnes majeures constituant plus de 80% de leur clientèle régulière (Ressources Jeunesse de St-Laurent et Passages); qu'une des ressources a un mandat d'hébergement à long terme (Transit-Jeunesse) et qu'une autre reçoit des jeunes provenant essentiellement du réseau scolaire (AMBCAL).

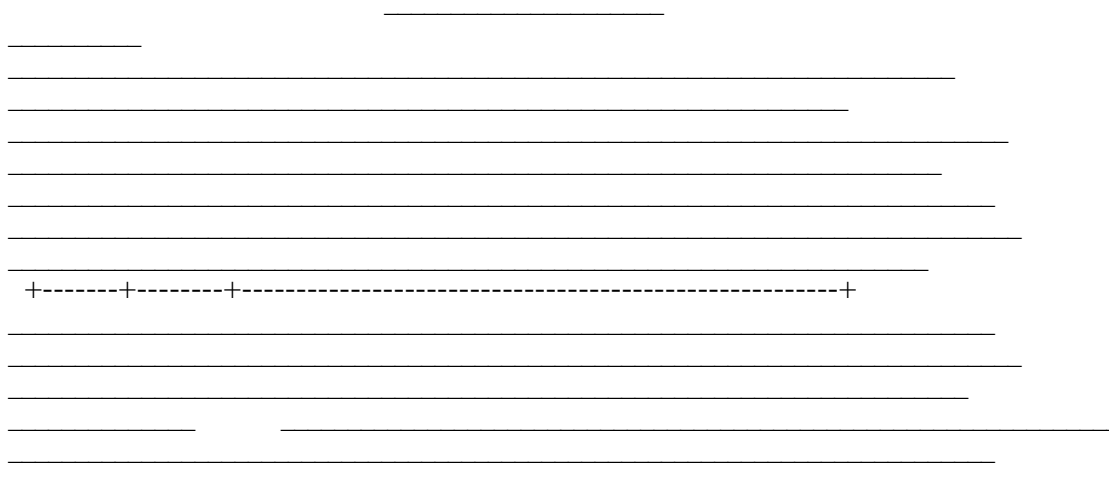
4.2.2 Les garçons et les filles

Comme nous l'avons souligné précédemment, 57,4% des jeunes vivant en hébergement communautaire sont des garçons et 42,6% sont des filles. Cette répartition varie cependant d'un lieu à l'autre. On remarque, au tableau 4.1, que deux maisons d'hébergement ne reçoivent que des filles. Il s'agit de Transit-Jeunesse et de Passages. Cela s'explique essentiellement par leur mandat respectif : Passages accueille des jeunes filles en difficulté qui veulent quitter le milieu de la prostitution; Transit-Jeunesse a accepté un contrat de services avec les Centres Jeunesse spécifiant que la ressource n'héberge que des filles.

Par ailleurs, deux maisons d'hébergement reproduisent la répartition générale des garçons et des filles dans les différentes maisons. Il s'agit de l'Envolée (59,2% et 40,8%) et Hébergement St-Denis (55,6% et 44,4%). Pour trois autres maisons, la proportion des garçons atteint un niveau supérieur à 70% : l'Antre-Temps (80%), Ressources Jeunesse de St-Laurent (78,9%) et l'Odysée (71%). Pour la ressource AMBCAL, la répartition des garçons et des filles est somme toute équivalente (49% et 51%).

Tableau 4.1

*Répartition de l'ensemble des garçons et des filles
dans les maisons d'hébergement*



4.2.3 Les groupes d'âge

Les données du tableau 4.2 indiquent que les jeunes du groupe des 17 ans constituent la catégorie numériquement la plus importante (35,4%) et sont présents dans 7 des 8 maisons d'hébergement. Cela dit, quatre maisons reçoivent 83,6% des jeunes de ce groupe d'âge : l'Antre-Temps, Hébergement St-Denis, Odysée et Ressources Jeunesse de St-Laurent.

Le groupe d'âge des 16 ans est la deuxième catégorie la plus importante (28,7%) et présente des caractéristiques proches du groupe des 17 ans. Ils sont concentrés à 77,8% dans quatre maisons, dont trois sont les mêmes que le groupe des 16 ans : l'Antre-Temps, Hébergement St-Denis, Odysée; la quatrième maison formant ce groupe est L'Envolée.

différents groupes d'âge. Hébergement St-Denis a une légère tendance à accueillir des jeunes plus vieux et l'Odyssée et l'Envolée une légère tendance à héberger les plus jeunes. Il faut rappeler, comme nous l'avons évoqué au début de ce chapitre, que ces trois maisons ont des configurations qui se ressemblent à travers la définition de leurs mandats, leurs philosophies d'intervention et les services qu'elles dispensent; elles ont donc tendance à attirer des clientèles semblables.

4.2.4 Les types de référence

Dans le chapitre 3 portant sur les caractéristiques des jeunes hébergés en maisons communautaires, nous avons discuté de l'importance de la référence dans la trajectoire des jeunes et spécialement de la référence institutionnelle, entendue comme un placement dans le cadre de la LSSSS et la LPJ. Rappelons que près de 50% des jeunes vivant en hébergement communautaire viennent de cette filière. Au tableau suivant (4.3), on observe que tout en étant répartis dans sept des huit maisons d'hébergement, les jeunes correspondant à ce type de référence sont principalement concentrés dans trois maisons : Service d'hébergement St-Denis (31,1%), l'Envolée (24,9%), la maison Odyssée (22,6%). Bref, 78,6% des jeunes référés par les institutions se trouvent dans ces trois maisons qui ont des mandats similaires. Elles ont une entente (du type contrat de service) avec les Centres jeunesse de Montréal pour absorber une partie des jeunes qui leurs sont confiés mais dont un placement en centre d'accueil ou en famille d'accueil n'est pas considéré comme la meilleure des solutions ou pour lesquels on ne trouve pas de place. Il s'agit, comme nous l'avons déjà mentionné, de ceux qui se sont adressés à un CLSC pour obtenir de l'aide, ou encore ceux dont un signalement à la DPJ a été retenu mais pour lesquels une entente de placement volontaire a été conclue avec les parents. Enfin, il se peut que suite à un signalement non retenu, les jeunes et les parents admettent tout de même avoir besoin d'aide et acceptent un placement sur une base volontaire.

l'Antre-Temps, 7,6%, L'Envolée, 3,8% tandis que Ressources Jeunesse de St-Laurent en recevait 2,4%.

4.2.6 Mandats et clientèles

Le portrait de la répartition des clientèles à travers les maisons d'hébergement nous permet de mieux saisir la spécificité de chacune en regard des orientations et des mandats soulignés dans la section précédente. Nous soulignons les éléments les plus saillants en guise de conclusion à ce chapitre.

a) Le sexe et les mandats

Une maison d'hébergement (Passages) se démarque des autres offrant des services pour une clientèle de jeunes filles prostituées au centre-ville de Montréal : c'est son mandat principal. Une autre maison, Transit-Jeunesse reçoit aussi exclusivement des jeunes filles, mais ceci n'est pas lié strictement à sa mission, qui vise à préparer les jeunes vers une réinsertion sociale plus autonome. Dans les autres maisons, les jeunes des deux sexes sont présents, ce qui peut impliquer certaines incidences sur les règles de vie ou sur l'intervention, ce que nous examinons dans le chapitre six.

b) L'âge et le lien familial

De toute évidence, plus la clientèle est jeune, plus le lien avec la famille sert de cadre de référence. La maison AMBCAL, qui met de l'avant un objectif de réconciliation familiale, intervient presque majoritairement avec des jeunes de 13 à 15 ans. À l'inverse, Ressources Jeunesse de St-Laurent, œuvrant auprès d'une clientèle plus âgée (16-17 ans) se centre davantage sur des objectifs de réinsertion sociale. Ceci correspond à l'évolution sociale des jeunes et au cadre légal dans lequel ils évoluent : 18 ans représente l'âge de la majorité, 16 ans marque la fin de l'obligation scolaire.

Mais au-delà de ces repères formels, il convient de souligner, et c'est le but des entrevues faites auprès des jeunes et des intervenants, que les situations sont souvent plus complexes. Tel jeune de 14 ans peut se trouver dans la situation de ne pouvoir retourner dans une famille devenue dysfonctionnelle, ou tel jeune de 17 ans peut fort bien retourner dans sa famille pour y vivre quelques années.

c) Le choix volontaire

Ici nous retrouvons plusieurs cas de figure : AMBCAL et L'Envolée, qui ont des objectifs importants de réinsertion des jeunes dans la vie familiale, reçoivent des jeunes venant principalement

des familles, des CLSC ou de la communauté; Ressources Jeunesse de St-Laurent, l'Antre-Temps et Passages, qui ont une clientèle un peu plus âgée, ont plus d'auto-références ou de références communautaires. Ces maisons accordent une place importante à la réinsertion sociale des jeunes. La maison Odyssée a une partie importante de ses jeunes qui vient du SARIMM. C'est là un service spécialisé. Dans les autres cas, les sources de références sont variées, et les missions polyvalentes.

Mais dans tous les cas, et la pratique répandue des contrats d'hébergement en fait foi, la référence ou l'auto-référence doit reposer sur l'adhésion volontaire du jeune. L'engagement des parents est requis formellement dans la maison AMBCAL, comme condition d'acceptation additionnelle. Notons que l'autorisation des parents, dans le cas de jeunes mineurs est généralement prévue dans la loi. C'est dire que la référence est un phénomène complexe que nous examinons plus en détail dans les chapitres 5 et 6.

d) Les jeunes immigrants

La maison Odyssée, avec sa clientèle de jeunes réfugiés et ses autres immigrants, et l'Hébergement St-Denis reçoivent la grande majorité des jeunes immigrants, au sens où nous l'avons défini. Seule la maison Odyssée en fait état dans son mandat de maison d'hébergement (service d'aide aux réfugiés). Nous devons garder en mémoire cette répartition fort inégale pour interpréter les effets de la présence des immigrants sur l'intervention (chapitre 6). Par ailleurs, et c'est ce que nous voyons dans le chapitre suivant, nous avons rencontré un nombre égal de jeunes québécois et de jeunes immigrants en entrevue, ceci pour faire ressortir les variations possibles de ces deux groupes de référence.

CHAPITRE 5

LA PLACE ET LE SENS DE L'HÉBERGEMENT DANS L'HISTOIRE DES JEUNES

Le présent chapitre est consacré à l'analyse de la parole des jeunes quant à leurs situations de vie difficile, aux problèmes qu'ils rencontrent, aux stratégies qu'ils ont déployées pour les résoudre, aux motifs de leur venue en maison d'hébergement et au sens qu'ils y donnent. Pour saisir la réalité des jeunes, nous avons analysé tour à tour les informations recueillies dans le récit de vie centré, celles provenant de la trajectoire de leurs différents placements et celles recueillies au moment de la construction du génogramme (voir chapitre méthodologique). Nous nous sommes principalement attachés à leurs “dires” face à l'intervention marquante que constitue le placement en maison d'hébergement communautaire, qui soustrait donc le jeune du milieu familial. Par “dire”, nous entendons : le sens qu'ils donnent aux événements qui ont marqué leur vie avant et au moment du placement; les actions qu'ils ont entreprises en réaction à la situation vécue comme problématique; la justification de leur choix quant aux institutions consultées; et le soutien qu'ils ont ou non reçu de leurs réseaux primaires.

L'histoire de chaque jeune est singulière et les stratégies développées par chacun d'eux ou son propre milieu sont spécifiques. Cela dit, nous avons pu relever un certain nombre de conditions de vie, d'éléments de parcours, de types de choix qui se recoupent chez certains, qui diffèrent beaucoup chez d'autres. Nous sommes parvenus ainsi à faire certains regroupements, à définir certaines catégories qui donnaient une signification plus large aux divers cheminements de placement. Cela nous permettaient également de mettre en évidence l'influence importante de facteurs sociaux et juridiques qui conditionnent les choix individuels des jeunes.

Pour la constitution des regroupements, nous avons procédé de façon largement inductive. En effet, nous avons certaines catégories très générales au départ : motifs de placement, stratégies de réaction, soutien social etc. Mais d'autres thèmes plus précis et des liens imprévus entre certaines catégories d'analyse ont progressivement émergé du matériau des entretiens effectués. Ceci nous a permis de dégager un sens plus général fondé sur la signification de l'hébergement dans le parcours de vie des jeunes et de définir certains types de cheminement.

Une dimension importante de notre recherche était de faire la comparaison entre les jeunes québécois et les jeunes immigrants⁵⁸. Cependant, nous n'avons pas, au niveau de l'analyse, constitué deux groupes distincts en cherchant systématiquement les différences entre les deux, ce qui nous apparaissait préjuger de cette distinction en faisant en quelque sorte de l'immigration la variable lourde, indépendante, qui expliquerait le cheminement des jeunes. Nous avons plutôt fait l'hypothèse d'une base commune d'expérience pour tous les jeunes : le recours à l'hébergement communautaire comme point de départ, en examinant comment les différents éléments de leur cheminement pouvaient jouer, y compris l'expérience d'immigration ou la référence à diverses composantes ethnoculturelles. C'est par recoupement inductif, à posteriori, que nous pouvons identifier certaines particularités ethnoculturelles et leur importance relative dans la compréhension du parcours des jeunes. Chez certains, ces dimensions jouent un rôle important, chez d'autres, elles apparaissent nettement secondaires. Dans tous les cas, il est important de comprendre comment la dimension de l'immigration ou la référence ethnoculturelle s'insérait dans la problématique d'ensemble de l'hébergement.

5.1 Constitution de quatre modèles d'hébergement

Nous avons retenu quatre éléments qui ont permis la constitution des différents regroupements des jeunes interviewés en fonction du sens donné à l'hébergement. Ces éléments sont interreliés et ne suivent pas un ordre hiérarchique particulier.

Le premier élément concerne le nombre de placements en hébergement communautaire ou dans d'autres institutions étatiques qui marquent la vie des jeunes. S'agit-il d'un premier placement ou, au contraire, le jeune circule-t-il d'un lieu à l'autre depuis plusieurs années? Ceci nous permet d'identifier s'il s'agit d'une crise plutôt conjoncturelle ou ponctuelle, ou au contraire d'un ensemble de problèmes ne trouvant pas de réponses simples et qui nécessite l'intervention de multiples acteurs.

Le deuxième élément renvoie aux déplacements vécus par les jeunes avant leur placement en hébergement communautaire. Par déplacement nous entendons ici tous les changements significatifs de lieux entraînant une rupture plus ou moins longue dans le temps ou plus, ou moins profonde, d'avec le milieu d'origine, la famille, l'environnement géographique. Nous faisons référence aux

⁵⁸ Rappelons que dans ce groupe, sont inclus les jeunes qui sont nés ailleurs, à l'extérieur du Canada et qui ont immigré en bas âge ou qui sont arrivés ici comme réfugiés et ceux qui, tout en étant nés ici, ont des parents (un ou les deux) qui eux sont nés à l'extérieur du Canada. Compte tenu de cette définition spécifique, nous parlons des jeunes immigrants.

déménagements fréquents des parents qui doivent s'adapter aux exigences du marché du travail, à une prise en charge par le réseau familial élargi qui nécessite des changements de lieux géographiques, ou encore, à des déplacements liés à l'immigration. Cet élément est important dans la compréhension des solutions retenues visant à résoudre les problèmes rencontrés. En effet, le fait qu'un jeune et sa famille se déplacent d'un lieu à un autre quelle qu'en soit la raison, nous permet de prendre en compte le degré d'enracinement dans un lieu et potentiellement, l'existence forte ou non d'un réseau de soutien (relationnel et/ou institutionnel) sur lequel ils peuvent ou non compter dans des situations difficiles. Nous pouvons également voir, dans ces déplacements, un indice de mobilité sociale et l'importance pour ces jeunes de développer des facultés d'adaptation. Il faut par ailleurs souligner le potentiel d'insécurité que peuvent comporter certaines de ces situations.

Le troisième élément réfère au type de difficultés rencontrées menant les jeunes en hébergement. S'agit-il d'un conflit intergénérationnel, de problèmes de violence, d'abandon des parents ou d'incapacité de ceux-ci d'assumer leurs responsabilités parentales, ou encore de problèmes liés aux comportements difficiles et problématiques des jeunes à la période de l'adolescence? L'identification du problème central qui a mené les jeunes en hébergement ou le cumul des problèmes rencontrés est le plus souvent un indicateur de la filière empruntée pour trouver une solution viable pour le jeune.

Le quatrième élément est directement associé au précédent et renvoie à l'origine de la référence à la ressource. Autrement dit, d'où vient la demande de placement du jeune? S'agit-il de la filière légale (LPJ, LSSSS), d'un placement volontaire, demandé par les parents ou les jeunes, d'une référence provenant des autres ressources communautaires ou étatiques, ou encore d'une combinaison de ces éléments?

La conjugaison de ces différents éléments nous a permis de constituer quatre regroupements distincts de jeunes. Chacun est caractérisé par une combinaison spécifique de l'importance relative des placements et déplacements subis par les jeunes, du ou des problèmes ayant mené au placement et de la filière empruntée pour arriver au placement. Ces quatre groupes, tout en présentant une homogénéité interne forte, se distinguent sensiblement les uns des autres par le sens spécifique que prend l'hébergement communautaire dans la vie de ces jeunes : *lieu de médiation, refuge, soutien à un réseau familial défaillant, répit.*

Nous tenterons, tout au long de ce texte, de faire ressortir comment une même intervention, soit le placement en hébergement communautaire, peut recouvrir, selon les histoires particulières des jeunes, des fonctions et des sens différents. Ces histoires résultent de l'association de facteurs

extérieurs, de stratégies différentielles des acteurs, de l'importance des réseaux familial, institutionnel et légal, de réactions individuelles, etc. Elles mènent à des solutions différentes selon que le jeune est éloigné ou proche de l'âge adulte (18 ans), qu'il est québécois ou immigrant, qu'il vit dans une famille biparentale ou monoparentale, qu'il bénéficie ou non du support d'un réseau primaire et secondaire, etc.

En choisissant d'aborder les histoires des jeunes à partir de la place et du sens différent que prend l'hébergement communautaire dans leur vie, nous avons voulu ouvrir la voie à l'analyse des modèles d'intervention. En effet, identifier les rôles et les significations très différents que prend l'hébergement communautaire peut servir à alimenter la réflexion des intervenants sur leur intervention et sur son adéquation en regard des besoins des jeunes.

Compte tenu de nos choix méthodologiques, nos analyses ne prétendent pas rendre compte de la totalité des modèles rencontrés chez les jeunes vivant en hébergement communautaire, même s'ils représentent bien les jeunes de notre échantillon. Par ailleurs, les critères retenus pour la constitution de notre échantillon nous assuraient une diversité pouvant correspondre à la population plus large des jeunes vivant en maison d'hébergement communautaire.

5.1.1 L'hébergement comme lieu de médiation

Pour une partie des jeunes vivant en hébergement communautaire, celui-ci remplit véritablement la fonction de médiation ou de conciliation entre eux et leur environnement familial.

Les jeunes de ce groupe vivent leur premier placement dans un organisme communautaire (4/5); ils n'ont jamais séjourné dans une institution étatique. Ces jeunes sont placés sous l'égide de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* par l'entremise du CLSC. Le placement se veut préventif et vise à éviter que la situation du jeune ne se détériore, nécessitant alors une intervention plus sérieuse. Une exception : un de ces jeunes, temporairement placé en famille d'accueil l'avait été sous le coup de la LPJ avant d'être placé en hébergement communautaire par le CLSC.

Ces jeunes, en plus de n'avoir vécu aucun placement institutionnel, n'ont majoritairement pas vécu de déplacements significatifs dans leur jeunesse, que ce soit d'une famille à l'autre ou d'un lieu géographique à l'autre; un seul d'entre eux a par ailleurs vécu dans un autre pays, plusieurs années, avec toute sa famille.

Ce premier groupe est formé de jeunes aux prises avec des problèmes intergénérationnels et des problèmes liés à l'adolescence. Ces types de problèmes sont associés à leur groupe d'âge et deviennent peu à peu intolérables pour les uns et pour les autres, vivant sous le même toit. Ces difficultés, qui sont de plusieurs ordres, ne sont ni extrêmes, ni physiquement menaçantes pour les uns et les autres. Cependant, on assiste à une sorte de dérapage dont les circonstances ne sont pas toujours faciles à identifier, paraissant glisser hors du contrôle des acteurs et entraînant une rupture de la communication entre parent, jeune, environnement; le retrait provisoire de l'unité familiale est alors proposé comme solution temporaire.

Ce premier groupe est composé de cinq jeunes : une fille (Ève) et quatre garçons (François, Stéphane, Vincent et Yan). Ces jeunes sont tous québécois; ils sont nés ici, de parents francophones également tous nés ici⁵⁹. Ces jeunes ont entre 13 et 17 ans et sont issus de familles biparentales : deux vivent avec leurs parents biologiques, deux autres vivent dans des familles recomposées, une jeune vit avec ses parents adoptifs quasiment depuis sa naissance.

Hormis les tumultes de l'adolescence, les jeunes de ce groupe ont vécu une enfance relativement stable et l'entente familiale semblait bonne, jusqu'à cette période. Pour les jeunes de ce groupe nous retrouvons certains éléments complémentaires, mais vécus sous des modes différents : certains revendiquent une plus grande liberté et davantage d'autonomie, d'autres cherchent à s'affirmer en s'opposant à toutes formes d'autorité qu'ils perçoivent comme un contrôle.

a) Les types de problèmes rencontrés

Nous retrouvons deux catégories de problèmes vécus par les jeunes et leurs familles dans le discours des jeunes quand ils identifient ce qui est à l'origine de leurs difficultés ayant mené à un hébergement dans une maison communautaire, dans ce cas, pour une période de moins de 60 jours.

- Les conflits interpersonnels

Majoritairement, les jeunes de ce groupe (3/5) se retrouvent dans une maison d'hébergement communautaire en raison d'un conflit interpersonnel soit avec les deux parents, soit avec le père ou la mère, soit avec le conjoint ou la conjointe de ceux-ci. C'est ce que nous avons nommé : conflit interpersonnel au niveau familial. *Yan* est en conflit avec ses deux parents, alors que *Vincent* et *François* le sont avec l'un des deux parents et leur conjoint.

⁵⁹ Cette précision prendra tout son sens quand on analysera le deuxième groupe composé de jeunes immigrants.

Yan a 17 ans et a toujours habité avec ses parents et ses deux sœurs. Pour lui, le fait que ses deux parents n'acceptent pas qu'il ait une petite amie constitue la source du conflit. Il ne se sent ni écouté ni respecté chez lui. Il décide de fuguer chez une amie où il demeure près d'un mois. L'impossibilité de s'entendre avec ses parents sur cette question particulière entraîne des tensions et des disputes répétées.

Vincent a 17 ans et a toujours vécu avec son père et son frère depuis le décès de sa mère lorsqu'il avait six ans. Vincent a dû apprendre à s'organiser seul rapidement et, dès son jeune âge, (dès l'âge de 8 ou 9 ans), il est très responsable et assume les tâches ménagères (cuisine, lavage, administration du budget). Plusieurs années plus tard, le père de Vincent cesse temporairement de travailler et il veut se rapprocher de ses fils. Vincent comprend le désir de son père, mais il a déjà acquis une grande autonomie et accepte difficilement de restreindre celle-ci. Vincent refuse l'autorité paternelle soudainement réapparue et se considère assez vieux pour gérer sa vie et prendre les décisions qui le concernent. De plus, le père vit avec une nouvelle conjointe avec qui Vincent ne s'entend pas du tout. De nouvelles règles sont fixées et Vincent ne les accepte pas. Il a fugué deux jours, ce qui a entraîné un placement en famille d'accueil pour deux semaines. Revenu au domicile familial pour deux mois, il en repart pour vivre chez un ami, avant d'être hébergé en maison communautaire.

François a 17 ans et a vécu la majeure partie de sa vie avec son père et sa mère ainsi que ses deux frères et sa sœur. Lorsqu'il a 11 ans, ses parents divorcent. Dès le début de l'entrevue, il parle du nouveau conjoint de sa mère et de la relation conflictuelle qu'il entretient avec celui-ci. Pour François, c'est au moment où cet homme est entré dans la vie de la famille que tout a dérapé : “ je m'entendais pas avec lui ... je veux dire, je l'aimais pas, t'sais... lui non plus m'aimait pas ”. Plus rien n'allait entre François, sa mère et son conjoint. Suite à des querelles, il passe la nuit chez un ami, puis habite chez son père une dizaine de jours et enfin se retrouve en maison d'hébergement communautaire.

- *Les agissements illicites*

Deux jeunes rencontrent des problèmes que nous avons nommés “ agissements illicites ” l'expression délinquance nous paraissant trop forte pour qualifier ces comportements : ces jeunes n'ont jamais fait l'objet d'une prise en charge par la *Loi sur les jeunes contrevenants*. *Ève* et *Stéphane* admettent que ce qui entraîne le conflit avec leurs parents ce sont leurs pratiques jugées illicites. Ces deux jeunes témoignent de leur relation sans problème avec leurs parents jusqu'au jour

où ils ont adopté des comportements qui se situent hors des normes parentales et désignés par la loi comme étant répréhensibles.

Ève a 13 ans et vit dans sa famille adoptive depuis l'âge de trois mois. Depuis, elle a toujours habité avec ses parents et son frère, adopté lui aussi alors qu'elle avait onze ans. À l'âge de douze ans, elle fugue pour une nuit; quelques mois plus tard elle fugue à nouveau mais sa mère la retrouve rapidement. Depuis la dernière rentrée scolaire, elle a commencé à prendre de la drogue, à se battre avec ses parents, à manquer l'école, à fuguer et à voler. *Ève* ne s'explique pas son attitude. Elle admet que les comportements reliés à la consommation de drogue sont la cause de la méésentente et du conflit avec ses parents. Elle affirme que cela modifiait son caractère, qu'elle faisait beaucoup de choses pour les choquer et qu'elle était violente.

Stéphane, quant à lui, a 16 ans. Bien que né au Québec, il a vécu avec sa famille au Moyen-Orient pendant 7 ans. Il a toujours vécu avec ses parents, son frère et sa sœur. Comme *Ève*, *Stéphane* a eu quelques problèmes d'ordre comportemental. Plusieurs événements pour le moins fâcheux se sont produits dans les dernières années et ont contribué à détériorer les relations avec sa famille : un chalet en feu, le vol d'une carte de crédit, un accident avec la voiture de sa sœur empruntée sans autorisation. Quelques " gaffes ", comme il les appelle, qui ont entraîné une perte de confiance de la part de ses parents.

b) Qui demande de l'aide : parents ou jeunes?

Les jeunes de ce groupe sont majoritairement (4/5) placés en maison d'hébergement communautaire dans le cadre de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*. Cette procédure est normale et conforme aux mandats et contrats des maisons d'hébergement. En effet, la gestion du placement des jeunes mineurs est sous la responsabilité des Centres jeunesse et relève de deux lois celle de la LPJ et celle de la LSSSS. Dans le cas de la LSSSS, les travailleurs sociaux des CLSC sont ceux qui recommandent le placement des jeunes en difficulté, que la demande vienne des parents ou des jeunes, ou subséquemment à la suggestion des deux parties impliquées.

Pour trois des cinq jeunes de ce groupe, ce sont les parents qui ont sollicité de l'aide auprès du directeur de l'école ou du CLSC de leur quartier. Il s'agit de François, d'Ève et de Stéphane. Yan, pour sa part, a initié la demande de placement et Vincent, suite à un premier placement, s'est présenté de lui-même dans une maison d'hébergement communautaire.

Les parents, considérant leur difficulté à régler la situation (François et Stéphane), contactent directement le CLSC pour demander de l'aide ou encore, comme c'est le cas pour Ève, les parents s'adressent d'abord à l'école qui, elle, les référera en bout de course au CLSC.

Dans le cas de François et Stéphane, bien que les problèmes diffèrent, les procédures sont à toutes fins pratiques les mêmes. Suite à une démarche des parents, une travailleuse sociale rencontre les jeunes et les parents, discute et propose des solutions qui aboutissent à un hébergement communautaire et à une forme de conciliation. Jeunes et parents semblent satisfaits du placement et soulagés, même si cela peut n'être que temporaire.

Cela dit, François dit avoir été mis à la porte de la maison, alors que c'est sa mère qui a initié les démarches pour tenter de résoudre les problèmes vécus avec son fils. Cette situation peut sembler paradoxale. Mais, comme nous le disions, il s'agit d'une dynamique dans laquelle les parents et les jeunes interagissent. On peut supposer qu'il s'agit de parents qui ont tenté d'améliorer la situation en ayant recours à un service extérieur et qui, devant l'inefficacité des démarches et l'impossibilité de s'entendre, mettent leur jeune devant un choix impossible pour eux : se plier aux règles ou partir. Le jeune se sent alors mis dehors.

Ève a une histoire particulière : les parents ont d'abord consulté le directeur de l'école pour demander de l'aide, après que le père ait perdu le contrôle et soit devenu violent. Ils rencontrent la psychologue qui les réfère au CLSC afin de trouver une solution temporaire aux agissements d'Ève

qui, selon elle, constitue la source du conflit. La démarche ressemble à celles des deux premiers jeunes, mais les parents d'Ève sont les seuls de tout notre échantillon à utiliser le réseau scolaire pour chercher une solution.

Ce qui différencie essentiellement Yan des trois jeunes précédents, c'est le fait que le contact auprès d'une travailleuse sociale du CLSC pour obtenir de l'aide relève de sa propre initiative. Dans ce cas-ci, l'hébergement proposé ne constitue pas le choix des parents. Ils auraient préféré que Yan reste à la maison et qu'une aide leur soit dispensée dans ce cadre là. Ils se résigneront tout de même au placement devant la détermination de leur fils.

Le placement en hébergement communautaire de Vincent relève de sa propre initiative puisqu'il s'y est présenté directement de lui-même, ce qui n'est pas habituel. Suite à une altercation avec son père, les policiers interviennent et un signalement à la DPJ est fait. Vincent est placé deux semaines dans une famille d'accueil, le temps d'évaluer la situation. Le signalement n'est pas retenu mais une solution d'aide sur une base volontaire est trouvée pour éviter que la situation ne se dégrade⁶⁰. Vincent est alors placé en hébergement communautaire pour une durée de 4 mois. Un premier plan de conciliation familiale échoue. Vincent est renvoyé de la maison d'hébergement parce qu'il n'en respecte pas les règles. Pendant près de 6 semaines, il logera à différents endroits pour finalement se présenter dans une maison d'hébergement qui l'accueille. Vincent est le seul jeune de ce modèle à avoir vécu d'autres types de placements.

c) Le support d'un réseau

Dans cette période de transition qu'est l'adolescence, période de crise, de questionnement, de conflits intergénérationnels et dans cet âge difficile que constitue la jeunesse dans un monde en mutation, nous avons cherché à voir si le réseau relationnel primaire avait pu ou non jouer un rôle dans le solutionnement des problèmes rencontrés, et si oui, en quoi et comment.

L'étude des rapports avec la fratrie est intéressante. Dans certains cas, le jeune interviewé est le seul à manifester des difficultés avec les parents ou les conjoints. Il s'agit de François, Ève et Stéphane. Par ailleurs, pour Yan et Vincent, les frères et les sœurs ont aussi vécu les mêmes difficultés. Dans le premier groupe, les jeunes se sentent davantage le bouc émissaire du conflit; dans le deuxième groupe, le comportement généralisé des parents à l'endroit des autres membres de la famille permet de relativiser leur situation.

⁶⁰ Voir le scénario 2 de la LPJ, au chapitre précédent.

En ce qui a trait à la famille élargie, c'est avec les oncles et les tantes que les jeunes entretiennent les rapports les plus intéressants et les plus significatifs. Les grands-parents semblent peu présents et ne représentent pas une figure stable ou sécurisante. François, Yan et Ève évoquent une tante qu'ils considèrent importante pour eux et avec laquelle ils ont développé de bons liens.

Le réseau primaire à travers les amis joue aussi un rôle. Tous les jeunes évoquent des amis qui les aident ou les hébergent au moment des conflits avec les parents; Ève parle explicitement du chum qu'elle s'est faite à la ressource; celui-ci l'aide, l'écoute et la console. Yan a une blonde, c'est d'ailleurs cette relation qui serait au cœur du litige avec ses parents car ceux-ci n'acceptent pas cette situation.

d) La fugue : message ou appel?

Dans ce groupe tous les jeunes ont fugué une ou plusieurs fois. Ils l'expliquent comme étant la manifestation de leur insatisfaction face à leurs parents, à l'autorité qu'ils trouvent envahissante et aux difficultés relationnelles qu'ils rencontrent. La fugue sert de moyen pour rompre avec le cadre familial et sa réalité quotidienne. Elle se produit en lien avec la détérioration des relations interpersonnelles et au moment où la communication avec les parents n'est plus possible ou jugée comme telle par le jeune. Certes, la fugue peut prendre différentes significations. François, Stéphane et Vincent fuguent après une dispute avec les parents; François se sent rejeté par sa mère et ne trouve plus de place dans la famille depuis l'arrivée du nouveau conjoint de celle-ci; Stéphane et Vincent refusent l'autorité et le contrôle des parents; Yan veut faire réaliser à ses parents qu'il n'accepte pas ce qu'il considère être des injustices à son endroit; Ève dit vouloir partir pour vivre sa vie à sa manière.

S'agissait-il, de la part des jeunes, d'une démarche réfléchie ou inconsciente permettant de rompre avec la famille, d'attirer l'attention ou d'obtenir de l'aide? Cela reste difficile à déterminer. Ce que l'on sait par ailleurs, c'est que dans tous les cas, la fugue a constitué un point de départ pour amorcer une demande d'aide dans les différentes instances et principalement auprès des travailleurs sociaux de l'école ou du CLSC. Elle a, dans tous les cas aussi, mené à une prise en charge par la LSSSS ou donné lieu à un placement dans une maison d'hébergement communautaire.

5.1.2 L'hébergement comme refuge

Le deuxième groupe est formé de jeunes qui en sont, eux aussi, à leur premier placement en hébergement communautaire. Par ailleurs, ils ont connu de multiples déplacements géographiques entraînant des déracinements. Ces jeunes sont placés sous le coup de la *Loi de la protection de la jeunesse* en raison d'un milieu familial où apparaissent différentes formes de violence.

Ce groupe est formé de sept jeunes dont trois filles : Andréa, Kia, Sara et quatre garçons : Roger, Marc, Rodolphe et Serge. Ces jeunes sont tous nés à l'extérieur du pays et sont arrivés en bas âge soit seuls, venus rejoindre un parent, ou avec un parent immigrant avec eux.

En fait, tous les jeunes de ce groupe vivent un premier placement hors de la famille : ils n'ont jamais fait l'objet ni de placements institutionnels, ni de placement en hébergement communautaire. La filière utilisée fut, comme nous l'avons dit, la LPJ : un jugement de la Cour a évalué que les circonstances étaient urgentes, tout en admettant que le centre d'accueil ne constituait pas la meilleure solution; ou encore, une entente volontaire est intervenue, suite à un signalement retenu, les parents ayant accepté l'hébergement de leur jeune ou encore s'y étant résignés.

La réalité de ces jeunes est fortement marquée par les nombreux déplacements qu'ils ont connus au cours de leur vie, au moment de l'immigration ou au moment des fréquents déménagements. Ceux-ci ont connu de longues périodes de séparation avec le ou les parents responsables d'eux, avant leur arrivée à la maison d'hébergement. Il est parfois difficile pour ces jeunes de reconnaître le parent biologique comme figure parentale. Un nouveau conjoint ne peut pas non plus remplir cette fonction, car le plus souvent, ils en récusent l'autorité. Les trajectoires de ces jeunes sont marquées, à travers ces multiples déplacements, par une double rupture : familiale et culturelle.

Le motif d'hébergement principal et commun à tous ces jeunes se situe autour de la violence familiale. Que celle-ci soit identifiée comme le problème principal, ou qu'elle soit associée à d'autres types de conflits, dans tous les cas ces jeunes ont vécu de la violence physique dirigée contre leur personne.

Pour les jeunes formant ce groupe, l'hébergement communautaire constitue *un refuge*, un moyen de se soustraire temporairement à la violence qu'ils subissent. L'État réagit fortement dans les cas de violence familiale. Des lois régissent ces comportements et des institutions spécifiques ont le pouvoir et la responsabilité d'agir pour sauvegarder la santé, la sécurité et l'intégrité des enfants. Cela dit, l'image du refuge recouvre des significations différentes. Dans un cas, l'hébergement devient un refuge *nécessaire à la survie*, une forme de protection dont l'éloignement de la famille constitue

la meilleure garantie. Les jeunes agissent pour faire cesser la violence. Des instances externes et compétentes procèdent et imposent leur placement en hébergement communautaire. Dans l'autre cas, l'hébergement constitue le moyen par lequel les jeunes procèdent à *une mise à distance de la famille* et de ses valeurs, ce qui permet l'acquisition d'une plus grande autonomie en regard d'un milieu familial violent, mais surtout trop encadrant. Ici, les jeunes sont actifs dans les démarches et les procédures qui les mèneront à un hébergement. La rupture avec la famille et ses référents culturels constituent le point central de la démarche et ce, sur fond de violence jugée inacceptable en référence aux normes culturelles québécoises. Regardons de près ces cas de figure.

a) Le refuge nécessaire à la survie

La violence subie de la part d'un parent est au centre du discours des jeunes. Celle-ci a été tolérée pendant quelques mois, voire quelques années. L'évaluation de la situation et sa non-résolution ont mené les jeunes de ce groupe à demander de l'aide pour se soustraire à cette violence devenue intolérable. Le jeune réagit en cherchant un recours extérieur. Cette action ponctuelle vise à se protéger d'une violence qui, par son ampleur, menace son intégrité. On peut dire qu'il s'agit d'une réaction de survie. Trois jeunes sont concernés par cette réalité. Il s'agit d'Andréa, de Roger et de Serge.

Andréa, 16 ans, est née dans un pays d'Amérique Centrale⁶¹ où elle a vécu avec ses parents jusqu'à l'âge de 5 ans, moment où ceux-ci divorcent. Sa mère se remarie mais décède lorsqu'Andréa a huit ans. Son père, déjà installé au Québec avec les deux frères d'Andréa, vient la chercher au pays d'origine trois ans plus tard, lorsqu'elle a 11 ans. Elle vient donc rejoindre un père et deux frères qu'elle n'a pas vus depuis de nombreuses années. Elle est victime de la violence de son père qui connaît des problèmes d'alcool et devient agressif lorsqu'il consomme. Au moment où elle est victime d'abus sexuel, elle sent la nécessité d'agir. À l'âge de 15 ans, elle contacte le 911 et les policiers interviennent. Une ordonnance de la Cour impose un placement pour évaluation puis confirme la nécessité de la retirer de la maison familiale. C'est à ce moment qu'elle séjourne en hébergement communautaire.

Roger, 14 ans, est né dans un pays d'Afrique de l'Ouest. Ses parents ayant divorcé avant la naissance de l'enfant, il a vécu avec sa mère jusqu'à l'âge de 4 ou 5 ans. À ce moment, son père en prend la garde, mais quitte très tôt le pays pour effectuer des études en Europe qui le mèneront plus

⁶¹ Le placement est fait dans un Point de Service Local (PSL) pour une période de quatre mois, puis la DPJ confirme le placement en hébergement communautaire. Pour des raisons d'anonymat, nous n'avons pas indiqué de façon précise le pays d'origine du jeune bien que nous le connaissons. Nous avons choisi d'indiquer plus largement la région du monde d'où il vient ce qui permet, selon nous, de situer suffisamment sa provenance.

tard à immigrer au Québec. Avec sa sœur, Roger est confié à son oncle chez qui il vivra jusqu'à l'âge de 13 ans. Après 6 ou 7 ans d'absence, le père, s'étant remarié et ayant d'autres enfants, décide de faire venir son fils au Québec. Peu de temps après son arrivée, Roger est battu par son père et sa belle-mère. Il réagit en fuguant, mais il se fait battre davantage au retour. Les policiers le ramènent lors d'une fugue. Ils informent le père que si rien ne change, il risque de comparaître devant le tribunal de la jeunesse; mais la situation ne change pas. Trois mois plus tard, lors d'une nouvelle fugue, la DPJ intervient et place Roger provisoirement avant de trouver une place en maison d'hébergement.

Serge, 15 ans, est né dans les Caraïbes. Dès l'âge de six mois, il est confié à son grand-père paternel, sa mère étant trop jeune pour s'occuper de lui. À l'âge de six ans, il visite son père à Montréal afin de connaître sa belle-mère. Il retourne au pays, et un an plus tard il revient vivre chez son père (durant deux ans) puis déménage aux États-Unis chez une tante, pour une période de quatre cinq ans.

À treize ans, il revient vivre à Montréal avec son père, sa belle-mère et son fils, ainsi que deux demi-frères. Son père est très autoritaire et *Serge* est souvent puni. Il est violenté par son père et se fait battre à coup de bâton. Blessé au bras, il rencontre des policiers pour expliquer sa situation et chercher de l'aide. Son cas est signalé à la DPJ qui le place pour une nuit et entame des démarches pour trouver un endroit où il pourra être protégé de sa famille. Il est hébergé dans une maison communautaire, mais le père refuse de signer l'autorisation volontaire de placement. Au moment où nous l'avons rencontré, son dossier devait être présenté en Cour pour statuer sur son placement à plus long terme.

Ces trois jeunes vivent de multiples changements durant une courte période : changements de lieux géographiques à de nombreuses reprises en lien avec leur histoire migratoire; changements de référents culturels du fait de l'immigration, ce qui les amène à vivre avec une famille en quelque sorte "inconnue". Dans ces nouvelles familles recomposées, ils sont sous l'autorité d'un nouveau conjoint avec qui ils n'ont développé aucun lien et partagent leur vie avec des frères et des sœurs qui ont vécu dans un environnement physique et culturel différent du leur. Ils sont déracinés et contraints à une adaptation continuelle, soumis à une double transition : rupture d'avec le pays d'accueil où ils avaient développé des liens significatifs avec la famille élargie, et transplantation dans un univers où ils ont à découvrir de nouvelles personnes, où les codes, les valeurs et les modes de vie leur sont méconnus.

Les jeunes associent la violence subie à des événements conjoncturels résultant d'une incompréhension entre les parents et eux, ou bien ils l'associent à certains comportements inacceptables pour leurs parents.

Cependant les jeunes expliquent ou “justifient” cette violence en fonction de valeurs culturelles liées à l'éducation des enfants dans le pays d'origine, qu'il s'agisse de ce qui est accepté ou non par les parents en termes de comportements, ou de la teneur des punitions infligées dans les cas de désobéissance. La justification doit s'entendre ici non pas comme une acceptation des agissements des parents mais comme une mise en contexte de ceux-ci. Pour Roger, Serge et Andréa la violence qui prend la forme de correction physique est une réaction légitime selon les valeurs du pays d'origine : “ On peut te frapper, là-bas, jusqu'à cent fois... personne ne peut rien dire... ils vont te regarder... il n'y a personne qui peut t'aider là-bas ” (Serge).

Ces jeunes, en plus de n'avoir pas vécu avec leur père, n'ont à peu près pas vécu avec leur mère non plus. L'immigration récente et la dispersion de la famille entre le pays d'origine et le pays d'accueil rendent le réseau primaire extrêmement peu efficace dans les relations quotidiennes. De plus, le réseau des amis et celui de leur communauté d'origine est quasi inexistant. Contrairement aux jeunes appartenant à des communautés d'immigration plus traditionnelle ou encore, aux jeunes québécois, ils ne peuvent bénéficier d'un réseau de support élargi. Il n'existe personne dans leur environnement pouvant exercer une médiation avec les parents et faire cesser la violence. N'ayant pas développé de liens significatifs, ils n'ont d'autre choix que de s'adresser à des institutions lourdes facilement identifiables (911, DPJ, Police) pour demander de l'aide.

Contrairement au premier groupe, les parents ne sont pas du tout impliqués dans les démarches ou les demandes d'aide. Ce sont les jeunes qui agissent pour se protéger. Ils contactent eux-mêmes les instances qui, en bout de course, décideront de leur placement. Bien qu'ils souhaitent l'arrêt de la violence, la rapidité et la sévérité des mesures prises peuvent paradoxalement entraîner un sentiment de désarroi d'être à nouveau couper de leurs seuls liens.

b) Refuge permettant une mise à distance de la famille

Dans ce deuxième sous-groupe, les jeunes ont aussi tous vécu de la violence et ils sont nés à l'extérieur du Québec. Leur situation est semblable à ceux du premier sous-groupe, mais s'en distingue fondamentalement dans la manière dont ils appréhendent celle-ci. De plus, tout en reconnaissant les facteurs culturels liés aux valeurs du pays d'origine, les jeunes en contestent le bien-fondé en regard des valeurs d'ici. Les problèmes sont situés dans une temporalité plus longue

et sont décrits comme récurrents. Même s'ils résultent de situations conjoncturelles, les conflits tendent à devenir interpersonnels, parce qu'ils prennent la forme d'un conflit de valeurs entre les générations : les jeunes contestent ouvertement les agissements des parents. Quatre jeunes forment ce sous-groupe : Kia, Marc, Rodolphe et Sara.

Kia, 14 ans et demi, est née et a vécu son enfance aux Indes avec ses parents et son frère cadet. À l'âge de neuf ans, elle déménage dans une grande ville américaine avec sa mère et son frère, pendant huit mois. Par la suite, tous ensemble ils rejoindront le père nouvellement installé au Canada. Elle habite avec sa famille à Montréal depuis cinq ans. Elle a toujours vécu de la violence quand elle vivait chez ses parents, mais la situation s'est détériorée depuis qu'elle a un copain. Un jour qu'elle devait être à l'école, son père la voit dans la rue et la frappe au vu et au sus de tous. Son père ne peut accepter la relation entre elle et son copain, celui-ci étant originaire d'une communauté ethnique en conflit avec la leur.

Marc, 17 ans, est né dans un pays d'Amérique Centrale où il a vécu avec sa mère, sa demi-sœur et sa grand-mère maternelle jusqu'à l'âge de quinze ans. Il vient alors rejoindre son père déjà installé à Montréal, ainsi que son demi-frère et sa nouvelle belle-mère. Marc arrive dans une famille recomposée qui lui est complètement étrangère. Habitué à une certaine liberté dans son pays d'origine, il se trouve dans un milieu peu permissif. À peine trois jours après son arrivée, un conflit éclate autour de règles de fonctionnement jugées trop sévères par Marc. La belle-mère appelle les policiers et Marc et son demi-frère sont retirés de la famille.

Rodolphe, 16 ans, est né dans un pays d'Europe de l'Est où il a vécu avec ses parents et sa sœur. Son père immigré à Montréal en 1986. La famille le rejoint en 1991. En 1992, les parents se séparent. Rodolphe reste avec sa mère. Rodolphe est habitué à une certaine violence, justifiée, en regard des valeurs de son pays d'origine. Il mentionne que les attentes des parents sont différentes selon la place dans la fratrie. C'est surtout lui qui est battu parce qu'il est l'aîné de la famille. Après que sa sœur ait été placée en famille d'accueil, la mère recommence à le battre et Rodolphe n'accepte plus la situation. À ce problème de violence est associé un problème de conflit intergénérationnel qui rend impossible la vie avec son père trop âgé.

Sara, 17 ans et demi, est née dans une île de l'Océan Indien. Elle vit depuis sept ans avec sa famille à Montréal. Son père est autoritaire et violent. Sara et sa mère subissent de la violence, ce qui la révolte. Au début de son adolescence, Sara est révoltée de voir sa mère battue par son père. Elle défie l'autorité de celui-ci et ne lui accorde aucun respect. Elle rentre tard le soir pour éviter de lui

parler et de le voir. Elle associe aussi la violence au fait qu'elle veuille vivre avec son copain, situation que les parents refusent.

Dans le cas de ces quatre jeunes, tout en ressemblant au premier sous-groupe, plusieurs éléments introduisent des différences qui comptent. Tout en ayant des situations familiales similaires, ces jeunes ont vécu avec leur mère au pays d'origine et pour la plupart ils ont immigré en même temps qu'elle, à l'exception de Marc dont la mère est restée au pays. Ils ont conservé un lien stable et durable dans leur vie par cette proximité ininterrompue avec leur mère. De ce fait, ils ont fait l'apprentissage d'un lien significatif. De plus, le réseau de solidarité juvénile semble beaucoup plus présent et solide. Pour Sara et Kia, le copain qu'elle fréquente occupe une place importante dans les solutions envisagées. Les garçons, quant à eux, parlent d'amis du réseau scolaire. D'ailleurs, pour ce groupe, l'école et l'insertion sociale à travers cette institution est relativement importante.

L'importance du réseau constitue un atout important pour l'action, mais permet surtout aux jeunes de prendre la mesure de l'écart entre les valeurs culturelles familiales contestées et celles de la société québécoise auxquelles les jeunes adhèrent. Ils associent tous leurs problèmes à un conflit intergénérationnel et interculturel. La violence subie, tout en étant justifiée en raison de modèles éducatifs et sociaux différents, est contestée ouvertement et condamnée au nom de nouvelles valeurs auxquelles les jeunes adhèrent dans le pays d'accueil.

Les jeunes se sentent plus solides pour agir et semblent davantage planifier leurs actions que le précédent sous-groupe. Ils ont d'abord recours aux institutions sociales qui peuvent offrir une médiation entre leurs parents et eux. Généralement, ces jeunes ont fait appel à l'école ou au travailleur social du CLSC (LSSSS) pour obtenir de l'aide. Cela leur apporte des solutions plus ou moins temporaires. Cependant, le maintien des comportements violents des parents les amène à faire appel, comme dans le premier sous-groupe (la survie), à des institutions lourdes (police, LPJ, DPJ).

La grande particularité de ce sous-groupe est la gradation des moyens qu'ils utilisent non seulement pour se soustraire à la violence mais aussi pour augmenter leur autonomie en regard de la famille. Les jeunes ont découvert des réalités différentes entre le pays d'origine et le pays d'accueil notamment en ce qui concerne la tolérance ou non à la violence. Ils semblent alors utiliser cet espace interculturel. Par leurs appels successifs et choisis aux différentes institutions et en mobilisant leur réseau de solidarité, ils investissent cet espace qui représente une zone stratégique pour faire bouger les choses. Ici, la violence vécue sert de levier pour mobiliser les acteurs institutionnels et mettre à distance la famille violente et/ou contrôlante. Dans les cas de Marc, Rodolphe et Kia, après s'être éloignés de la famille en faisant appel à différentes institutions puis en contactant la DPJ, ils tentent de renégocier les garanties d'une plus grande autonomie, en contrepartie de leurs retours dans la famille. Sara, pour sa part, souhaite s'éloigner définitivement de sa famille en faisant reconnaître par les institutions la violence familiale dont elle est l'objet. Comme elle atteindra bientôt l'âge de la majorité, elle ne sera pas tenue de retourner dans sa famille et pourra choisir sa vie comme elle l'entend, ce qu'elle souhaite ardemment.

c) La fugue : se soustraire à la violence

Quatre jeunes de ce modèle ont eu recours à la fugue comme moyen pour s'éloigner d'un milieu familial menaçant pour leur intégrité physique. Deux des jeunes (Roger et Serge) fuguent directement pour échapper à la violence familiale. La fugue devient une sorte de protection contre les coups, la distance imposant une limite matérielle, une distance entre eux et le parent violent. Roger se réfugie chez un ami et Serge, n'ayant pas de famille ici, va directement demander l'aide des policiers.

Les deux autres jeunes (Sara et Rodolphe) quittent le foyer familial pour se soustraire à la violence, mais la fugue constitue surtout une sorte de contestation de l'autorité paternelle qu'ils trouvent trop stricte. Sara se réfugie dans une maison pour femmes violentées. À 17 ans, elle souhaite faire sa vie avec son copain dans son nouveau pays d'adoption. Rodolphe, pour sa part, fugue chez des amis et demande à " sa " travailleuse sociale d'être placé en hébergement communautaire là où il pourra vivre plus librement.

5.1.3 L'hébergement comme substitut au réseau social défaillant

Une partie des jeunes ont, contrairement aux deux premiers groupes, de longues histoires de placements à travers les diverses institutions sociales ayant pour mandat de prendre en charge les jeunes en difficulté. Ces histoires ont généralement débuté alors qu'ils étaient très jeunes. Enfants, ils ont, en quelque sorte, été abandonnés par les parents ou soustraits à leur autorité parentale.

En fait, tous les jeunes de ce groupe ont été placés sous l'égide de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et ont circulé entre les familles d'accueil, les centres d'accueil et les maisons d'hébergement communautaires. Conséquemment aux divers placements (institutionnels ou communautaires), ces jeunes ont vécu de multiples déplacements inhérents aux placements mêmes, mais aussi en raison des fréquents déménagements des parents. À travers les multiples changements de milieux, la rupture s'est installée à différents niveaux de leur vie.

Cinq jeunes de notre échantillon correspondent à ce profil : trois filles et deux garçons, âgés de seize et dix-sept ans; trois d'entre eux sont de jeunes québécois (Brigitte, Émilie et Jacques) tandis que deux sont de jeunes immigrés, mais nés au Québec, leurs parents étant nés à l'extérieur du Canada (Grégory et Maryline).

Il est important de souligner la particularité de ce groupe en regard des deux autres groupes étudiés précédemment : l'absence de liens directs entre le retrait du milieu familial en bas âge et le placement en hébergement communautaire. En effet, les jeunes arrivent en hébergement communautaire après avoir épuisé les différentes ressources institutionnelles et familiales. Les raisons de leur retrait familial sont lointaines, mais elles font partie de la construction et même de la reconstruction du récit des jeunes. Divers problèmes, dont la violence familiale, des problèmes de santé mentale rencontrés chez les parents ou l'incapacité de ceux-ci à assumer leurs responsabilités parentales constituent les motifs du retrait de l'enfant du milieu familial. Cependant, ils ne

constituent pas la raison immédiate du placement en hébergement communautaire qui se situe au bout d'un long processus. L'hébergement communautaire prend le sens d'un *substitut à un réseau social défaillant*, non seulement au réseau familial, comme on peut le croire, mais aussi au réseau institutionnel dans lequel ils sont inscrits depuis de très nombreuses années et qui a été un acteur important des placements et déplacements des jeunes; ce dernier s'est avéré insuffisant, ne pouvant constituer une solution adaptée à la réalité de ces jeunes.

a) Des histoires complexes

Brigitte, 16 ans, est née au Québec. Sa mère souffre de dépression profonde, ce qui a occasionné depuis qu'elle a quatre ans de multiples placements et déplacements, au fil des rechutes de celle-ci. Elle vit deux ans chez un oncle, retourne chez sa mère (six mois), revient vivre chez son oncle avec sa jeune sœur pour une période d'un an et demi. À huit ans, la mère de Brigitte réunit à nouveau la famille et trois années passent. À 11 ans, Brigitte est placée dans une famille d'accueil pour une courte période. Les relations mère-fille étant difficiles la Cour intervient en plaçant Brigitte dans un centre d'accueil; elle y restera sept mois. Deux années s'écoulent durant lesquelles Brigitte vit avec sa mère. À l'âge de 14 ans, crise d'adolescence et rapports difficiles, Brigitte demande l'autorisation au juge d'aller habiter chez la famille de son copain; ce qui lui est accordé. L'histoire tourne mal quand Brigitte et son copain sont impliqués dans une affaire de drogue. La saga des placements de Brigitte recommence : une famille d'accueil (3 semaines), puis une autre (1 mois); séjour chez l'oncle (3 semaines), retour chez leur mère (un an et demi), maison d'hébergement communautaire (deux semaines), autre maison d'hébergement communautaire (1 mois). Au moment de l'entretien, Brigitte est en attente d'un placement dans un foyer de groupe. Elle ne compte pas retourner vivre chez sa mère et espère recommencer sa vie à zéro en oubliant son passé. Maintenant, elle veut penser à elle et à son avenir. Elle garde des contacts ténus avec sa mère et sa sœur.

Émilie, 16 ans, a vécu en famille d'accueil depuis qu'elle est bébé. Elle avait deux mois lorsqu'un signalement est fait à la DPJ par le personnel hospitalier. Un examen médical avait permis de constater une jambe fracturée et une épaule disloquée. Émilie est retirée de sa famille et placée dans une famille d'accueil. Au cours des années, Émilie connaîtra plusieurs familles d'accueil, dont une chez qui elle vivra cinq ans. À 11 ans, lors de la ré-évaluation de son dossier, les grands-parents paternels décident de prendre Émilie avec eux. On veut favoriser le développement de liens familiaux et Émilie est confiée aux grands-parents, sans consultation de cette dernière. Elle y restera 1 an et demi. Émilie n'est pas heureuse et demande à son travailleur social d'être placée ailleurs. On lui trouve une nouvelle famille d'accueil à la campagne, après une attente d'un mois dans une famille

d'accueil transitoire. Émilie demande à être ramenée en milieu urbain. Au moment de l'entrevue, Émilie vit en maison d'hébergement communautaire depuis huit mois.

Grégory, 17 ans et demi, est né au Québec de parents immigrants. Il a vécu avec ses parents jusqu'à l'âge de huit ans; la mère et le fils sont victimes de violence de la part du père. Les personnes qui s'occupent alors de Grégory sont des amis de son père, des gens du même groupe ethnoculturel. Il raconte que ces personnes le battent et l'empêchent aussi d'aller à l'école. Il dit les avoir dénoncés aux policiers, ce qui le conduit à un autre placement en famille d'accueil où il restera près de quatre ans. Entre les retours à la maison et les disputes qui s'en suivent, Grégory circulera entre les familles d'accueil transitoires et différents centres d'accueil; il a été hébergé dans six centres d'accueil différents en quatre années. Suite à des événements qui le mènent en Cour après une agression sur une intervenante, Grégory est placé dans un autre centre d'accueil pour un peu moins d'un an. De là il reprend contact avec son père et sa mère. Il vit ensuite avec son père pendant 10 mois, mais la violence de celui-ci le fait fuir. Il se retrouve alors à la rue pour un certain temps et fréquente une maison de jeunes qui l'aide à reprendre contact avec sa mère qui accepte de l'accueillir. Grégory dit qu'elle ne souhaite pas vraiment sa présence et, lors d'un conflit, deux mois après son arrivée, sa mère appelle les policiers et Grégory est à nouveau placé en centre d'accueil quelques jours avant de se retrouver dans une maison d'hébergement communautaire.

Jacques, 17 ans, est né dans une province limitrophe du Québec, où il a vécu avec sa mère jusqu'à l'âge de 12 ans, âge auquel il contacte lui-même l'équivalent de la DPJ : sa mère a des comportements violents. À partir de ce moment, et pendant 4 ans, Jacques vivra dans plus de 40 endroits différents entre les centres d'accueil, les familles d'accueil, de courts séjours chez sa mère, son père ou chez une tante, une prison à sécurité maximale pour jeunes (2 ans), etc. À sa sortie, Jacques va habiter chez sa mère et le nouveau conjoint de celle-ci. Après une querelle, il est expulsé de la maison. Les quatre mois qui suivent seront faits de vie dans la rue, de vente de drogue et de séjour en désintoxication. La vie de Jacques est imprégnée de violence subie ou agie, de fugue, de bagarre, de vol, de consommation et vente de drogues. Jacques est le seul jeune que nous ayons rencontré à posséder vraiment un dossier de jeune contrevenant. À seize ans, Jacques doit se débrouiller seul et, après un ensemble de déboires, il se présente dans une maison d'hébergement communautaire. Il s'agit pour lui d'un lieu où il espère trouver un environnement stable jusqu'à sa majorité.

Maryline, dix-sept ans, est née au Québec de parents immigrants. Elle a connu son premier placement à l'âge de cinq ou six ans dans un centre d'accueil. Sa mère avait des problèmes d'ordre psychiatrique. Maryline et sa sœur sont déplacées chez une tante puis ramenées chez leur mère. Sa

santé physique et mentale se détériore et elle est de nouveau hospitalisée. Cette fois-ci, c'est la sœur aînée (11 ans) de Maryline qui s'occupe d'elle alors qu'elle a sept ans. À l'âge de 11 ans, Maryline va habiter chez son copain. À douze ans, elle a un enfant; celui-ci lui est enlevé. De 13 à 15 ans elle partage sa vie avec différents copains chez qui elle vit. Lorsqu'elle rompt avec l'un ou l'autre, Maryline revient chez sa mère. Quand la mère de Maryline ne prend pas ses médicaments, elle bat ses filles et la forcerait, elle, à faire de la prostitution : elle la met dehors le soir et lui ordonne de revenir le matin avec de l'argent. À 16 ans, Maryline laisse l'école et travaille. Pendant un certain temps, elle consomme drogue et alcool. À dix-sept ans, Maryline réalise que la seule perspective possible pour elle est le placement jusqu'à ses dix-huit ans. Conseillée par des amis, elle contacte le CLSC qui la met en lien avec la DPJ. On lui proposera un placement dans une maison d'hébergement communautaire; elle y habite depuis six mois, au moment où elle a été rencontrée.

b) Des problèmes variés

À travers leurs histoires complexes, ces jeunes ont vécu de grandes difficultés avec leurs parents. Celles-ci prennent, un jour ou l'autre, la forme d'actes violents. Il nous est difficile d'évaluer la part de ceux-ci dans les histoires de jeunes, car le retrait de l'enfant est généralement décidé autour des situations de violence parentales. Ainsi, même si les jeunes ont eu une vie perturbée en lien avec des problèmes psychiatriques ou de consommation excessive des parents, ce sont les manifestations de violence qui accompagnent ces difficultés qui, le plus souvent, déclenchent le processus de prise en charge des jeunes. Cette situation est clairement identifiée et identifiable : des lois spécifiques permettent d'agir et de protéger l'enfant davantage que dans le cas de problèmes psychiatriques ou de consommation des parents. Cet événement devient non seulement marquant, il devient en quelque sorte l'élément structurant l'histoire du jeune même si la réalité est plus complexe; la violence est mise de l'avant comme cause et conséquence du retrait du jeune du milieu familial en bas âge.

Cependant, le discours des jeunes montre qu'elle apparaît à des étapes différentes, ne prend pas la même forme et ne se situe surtout pas dans le même contexte. La violence peut être vécue de manière récurrente au moment où les jeunes réintègrent leur famille (Grégory, Jacques et Maryline). Elle peut aussi être vécue de manière ponctuelle, associée à des événements particuliers. C'est le cas de Brigitte qui associe la violence aux moments de crises (problèmes psychiatriques) de sa mère; autrement elle ne parle pas de violence familiale. Dans un cas, celui d'Émilie, la violence est extrême mais n'a pu devenir récurrente car elle a été retirée de son milieu familial dès l'âge de deux mois, suite à un examen médical où on constate des traumatismes physiques graves (fractures). Les explications de Grégory rejoignent celles des jeunes qui situent la violence en lien avec les valeurs

culturelles du pays d'origine des parents et des modèles éducatifs qui prévalent là-bas. Émilie et Jacques expliquent la violence comme des comportements parentaux inacceptables en lien avec une consommation excessive.

Ce qui s'ajoute à cette violence subie par les jeunes, c'est ce que l'on pourrait appeler la violence " agie ". Certains, dont les garçons, s'expriment par elle. Ils se battent à plusieurs reprises et dans différentes circonstances avec d'autres individus. Il s'agit de Grégory et Jacques. Les filles, elles, la retournent davantage contre elles : l'une a fait une tentative de suicide (Brigitte) et l'autre de la prostitution (Maryline). Ces comportements ne sont pas vraiment expliqués par les jeunes. On sait cependant que les deux garçons ont exercé une partie de leur violence au moment de leur internement en centre d'accueil. On peut penser alors qu'il s'agit d'actes réactifs, de défoulement ou d'expression de frustrations suite aux multiples placements et déplacements dont ils sont l'objet.

Aucun des ces jeunes ne situe la violence des parents comme réponse à leurs comportements, comme on peut le voir dans le cas du " refuge ". Ils ne sont pas, non plus, acteurs de leur placement : ils l'ont vécu comme une solution à leurs problèmes et n'ont eu aucune prise sur celle-ci en raison de leur jeune âge.

c) La fugue : un moyen d'expression

La fugue prend, comme dans le premier groupe (conflit intergénérationnel), une place importante dans la trajectoire de ces jeunes. D'une part, on peut y voir la contestation de l'autorité et le refus de la figure parentale (Brigitte et Maryline). Brigitte, particulièrement, veut acquérir une plus grande autonomie et est en quête de liberté dont elle dit être privée. Elle raconte même être allée voir les policiers pour se plaindre de son manque de liberté.

D'autre part, la fugue constitue une forme de révolte, une manière de fuir le contrôle social imposé (Grégory et Jacques). Les jeunes disent avoir besoin de liberté et c'est une façon de dire que leur situation ne leur convient pas du tout. À moins qu'ils ne cherchent à vérifier s'il y a quelqu'un pour les rattraper. Dans ce cas-ci, la fugue entraîne des conséquences importantes. Elle s'ajoute au dossier des jeunes et en constitue une sorte d'aggravation. En effet, fuguer d'une institution dans laquelle un jeune a été placé suite à des procédures légales ou quitter le foyer familial quelques heures ou quelques jours ne prend pas le même sens et n'entraîne pas les mêmes conséquences. Dans un cas, on entreprend à nouveau des procédures lourdes impliquant les policiers et les tribunaux; dans l'autre cas, les parents vont le plus souvent attendre que le jeune revienne à la maison ou demanderont l'aide des policiers sans que cela ne débouche sur un processus de judiciarisation.

d) L'hébergement communautaire

L'arrivée des jeunes de ce groupe dans une maison d'hébergement communautaire se fait à la suite d'un long processus et après de nombreuses expériences, souvent pénibles. Le placement en maison d'hébergement communautaire s'est fait, dans certains cas, à la demande des jeunes qui, étant retournés temporairement dans leur famille, constatent que les choses n'ont pas changé. Il s'agit de Brigitte, Grégory et Maryline. Émilie, pour sa part, y vient suite à l'intervention d'une travailleuse sociale et après de nombreux déplacements d'une famille d'accueil à l'autre, tandis que Jacques s'est présenté lui-même pour demander de l'aide, suite à une période de vie dans la rue et chez des amis.

On peut faire l'hypothèse que l'âge avancé de ces jeunes joue dans la décision d'un placement dans une maison communautaire d'hébergement. Alors qu'ils ont vécu la majeure partie de leur vie dans les institutions étatiques qui prennent en charge les mineurs, peu avant leur majorité, on opte pour une nouvelle stratégie et on accepte de les placer dans des lieux encadrants mais plus souples. Ce suivi des jeunes s'inscrit clairement dans une démarche d'autonomisation pour ceux-ci. Les jeunes de ce groupe ont 16 ou 17 ans. Le fait que les jeunes s'approchent du moment où ils ne seront plus sous le coup des lois régissant les mineurs, qu'ils vont être laissés à eux-mêmes et

devront s'assumer complètement, nous laisse croire que les différentes instances sociales ont tendance à leur proposer une sorte de transition. Ces jeunes au cours de leurs différents placements (surtout en centre d'accueil) n'ont pu expérimenter une vie autonome et responsable durant laquelle ils auraient progressivement appris à s'assumer. On peut imaginer que voulant éviter un “parachutage” trop brusque dans la vie adulte, où du jour au lendemain ceux-ci auront à s'assumer complètement, on leur propose un espace et un temps de transition vers une vie adulte et autonome.

5.1.4 L'hébergement, une forme de répit

Le quatrième et dernier groupe est un groupe composite formé de jeunes ayant des histoires singulières et dont les caractéristiques communes sont moins évidentes que chez les autres groupes. Cela dit, l'hébergement communautaire constitue pour les jeunes de ce groupe un véritable répit. Ils en ont eux-mêmes fait la demande pour trouver de l'aide, un repos ou s'éloigner de leur environnement.

La particularité de ce groupe vient du fait que l'hébergement est davantage vu comme une solution positive permettant aux jeunes de se rétablir tant au niveau physique que psychologique dans des conditions de vie objectivement difficiles et où la famille n'y arrive pas seule : dans un cas, elle est quasi inexistante; dans l'autre cas la famille est dépassée par les problèmes psychiatriques du jeune et ne peut trouver de solutions sans aide extérieure.

Ce groupe est formé de deux filles : Josiane et Anne. Toutes deux sont nées au Québec et ont des parents nés au Québec. Ces jeunes ont toutes les deux 17 ans.

a) Des histoires singulières

Josiane a 17 ans et ses parents se sont séparés alors qu'elle n'avait que trois ans. Par la suite sa mère a vécu avec un nouveau conjoint qu'elle considère comme son père. Elle vit avec eux et son jeune frère. Josiane se dit bisexuelle et se considère “pas normale”. Elle dit avoir eu une période d'hallucinations et d'automutilation. Josiane décide de parler de ses difficultés à sa mère et lui confie qu'elle a besoin d'aide. C'est la mère de Josiane qui entreprendra donc des démarches pour trouver une aide appropriée pour sa fille. Hospitalisée en psychiatrie, elle est maintenant sous médication, ce qui, de son point de vue, est très aidant.

La famille de Josiane vit dans un petit village. Elle ne se sent pas acceptée dans son milieu et dit être ridiculisée par son entourage qui ne comprend pas sa situation. Ne voulant pas retourner vivre dans ce lieu et souhaitant faire une thérapie intensive, elle vit en hébergement communautaire, à Montréal. Au moment de l'entrevue, Josiane y réside depuis 8 semaines. Elle retournera vivre avec sa mère et son beau-père avec lesquels elle a de bons rapports, quand ceux-ci auront déménagé à Montréal.

Anne a 17 ans. Elle a vécu chez ses parents et avec ses deux frères jusqu'à l'âge de 12 ans, moment où ses parents l'ont mise dehors disant qu'ils ne pouvaient plus l'endurer. *Anne* raconte avoir été battue par ses parents et qu'à cet âge elle s'est révoltée. Elle a fugué de nombreuses fois et a commencé à rendre les coups qu'elle recevait. Ses parents n'ont pas accepté son attitude et l'ont chassée.

Au début, *Anne* s'est organisée un réseau d'hébergement à partir de son réseau scolaire. Elle séjourne chez ses amis pour de très courtes périodes de quelques jours en prétendant que ses parents sont en voyage. Ainsi, elle change fréquemment d'endroit. Vers l'âge de 15 ans, elle trouve un petit emploi et loge toujours chez des copains de rencontre où elle paie sa part de loyer. Cependant, ces séjours ne durent jamais plus d'un mois. Une fois le réseau d'amis épuisé, elle s'introduit dans un autre réseau qu'elle qualifie elle-même de “ milieu de drogue, milieu de p'tits bums ”. Elle consomme drogue et alcool et fait de la prostitution comme elle l'indiquera plus tard; sa qualité de vie et sa santé se détériorent. À 17 ans, elle en a assez de vivre de cette manière. Elle contacte une travailleuse sociale du CLSC et demande de l'aide. En vertu de la loi LSSSS, elle est placée en hébergement communautaire.

b) Ce qui les rassemble et les distingue

Tout semble à première vue distinguer *Anne* de *Josiane*. L'une bénéficie d'un réseau familial présent et supportant. En effet, *Josiane* a de bons contacts avec ses parents qui la soutiennent dans la recherche d'aide à ses problèmes personnels associés à une santé mentale fragile. Elle parle d'eux comme de gens qui la comprennent et l'entourent. *Josiane* vit dans un milieu sécuritaire et non violent. Elle retournera vivre avec ses parents au moment où ceux-ci auront déménagé à Montréal et donc quitter le milieu qui ne la comprend pas.

L'autre, *Anne*, a rompu avec ses parents alors qu'elle avait douze ans et que ceux-ci l'ont mise à la porte. Elle ne vit plus avec eux et n'a que des contacts épisodiques depuis ce temps. Elle a subi la

violence de ses parents et s'y est soustraite en quittant la maison. Elle trouvera cependant dans la rue une vie dure et violente.

Dans l'ensemble des moyens utilisés pour agir sur sa situation, Josiane n'a jamais eu recours à la fugue pour faire réagir son milieu, ses problèmes n'étant nullement situés au niveau de son rapport aux autres. Anne, au contraire, a fugué de multiples fois et ne revenait à la maison que lorsqu'elle était retrouvée. Par ailleurs, Anne a eu une vie dure liée à la consommation de drogue et à la rue, ce qui n'est nullement l'histoire de vie de Josiane.

Cependant, si on reprend les critères retenus pour constituer les différents groupes que nous avons présentés ici, elles se rapprochent sensiblement. D'une part, ni l'une ni l'autre n'a fait l'objet de placements institutionnels dans le cadre des lois régissant les mineurs (LPJ ou LSSSS). Josiane a séjourné en psychiatrie suite à des gestes d'automutilation, mais ce séjour a été décidé par la famille en raison des problèmes de santé de la jeune. Anne, malgré sa vie difficile, ses problèmes personnels et sa vie dans la rue, n'a jamais fait l'objet d'aucune prise en charge. Pendant plusieurs années, soit de l'âge de 12 ans à l'âge de 17 ans, elle échappe à toutes les institutions, elle ne dépend de personne, elle n'est sous la responsabilité de personne. Elle est, en quelque sorte, livrée à elle-même. À travers un ensemble de stratégies de débrouillardise elle réussit à vivre ici et là et à s'assumer toute seule toutes ces années. Anne est la seule de notre échantillon à avoir un tel parcours. Certains autres jeunes (Jacques, Vincent) ont eu de courts épisodes dans la rue ou chez des amis, mais très rapidement ils ont été pris en charge par les institutions sociales.

Les deux jeunes de ce groupe se rapprochent beaucoup de ceux du premier groupe. Ils s'en distinguent par le fait que ce ne sont pas des conflits interpersonnels ou des agissements illicites qui les ont menés en hébergement communautaire. Dans un cas (Anne), l'épuisement des réseaux et la vie à la rue ont été les éléments qui l'ont amenée dans une maison d'hébergement communautaire et, dans l'autre cas (Josiane), des problèmes personnels traités en psychiatrie et qui nécessitent une solution hors de la famille, expliquent son placement.

Par ailleurs, ce qui les rassemble et les distancie des autres groupes, c'est la place et le sens social que prend l'hébergement dans la vie de ces jeunes. Josiane veut se soustraire à un environnement qui ne la comprend pas en raison de ses problèmes de santé mentale : son école, ses amis, les gens de son village; Anne veut aussi quitter son environnement qu'est la rue pour arriver à faire autre chose de sa vie. Elle ne peut plus vivre de cette manière et cherche une solution qui lui convienne, qui ne soit pas trop contraignante mais malgré tout encadrante. En fait, toutes les deux ont besoin d'aide et souhaitent rompre avec un milieu qui leur est hostile. Elles veulent “ vivre

normalement ” disent-elle. Leur choix est volontaire et s'inscrit dans une démarche dynamique. La demande émane d'elles et est envisagée positivement. Il ne s'agit pas d'un hébergement qui serait une solution suggérée, imposée ou auquel on se résigne. Au contraire, il s'agit d'un lieu qui représente une sorte d'oasis, *un répit* dans un environnement qui ne leur permet pas de vivre ou d'évoluer comme elles se désireraient.

5.2 Conclusion

Les regroupements que nous avons effectués à partir des histoires des jeunes formant notre échantillon et le sens que nous avons donné à leur hébergement est évidemment un sens construit. Les termes que nous avons retenus (médiation, refuge, substitut, répit) ne sont pas revendiqués par les jeunes mais émanent de leurs histoires et des caractéristiques de leur parcours de vie. Ce qui nous intéressait particulièrement, c'est le sens, la fonction et le rôle que joue l'hébergement dans la vie des jeunes. Comment les maisons d'hébergement communautaires répondent-elles à ces différents besoins? Comme nous l'avons présenté tout au long de ce chapitre, l'hébergement prend quatre sens différents dans la vie des jeunes, ce qui amène des types d'aide différents. Les maisons d'hébergement auront donc à développer une certaine polyvalence et les intervenants à repenser leur action en regard des multiples besoins rencontrés chez les jeunes. Rappelons ici les grandes caractéristiques de chacun de ces groupes.

Le premier groupe est formé de jeunes ayant essentiellement des problèmes intergénérationnels, des conflits familiaux qui ne trouvent pas de solutions par les mécanismes habituels de résolution de conflits dans l'unité familiale. La demande est initiée par les parents et/ou les jeunes et ils en sont tous à un premier séjour dans une institution d'hébergement communautaire ou étatique. Dans ce premier groupe, l'hébergement prend le sens d'un *lieu de médiation* temporaire, entre parents et jeunes, permettant la résolution des tensions et des conflits identifiés par les uns et les autres.

Le deuxième groupe est formé de jeunes ayant tous vécu des situations de violence, qu'elle soit spécifiquement dirigée contre eux ou associée à d'autres types de conflits. Ces jeunes ont tous été placés dans le cadre de l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse* suite à un signalement. Pour certains jeunes le signalement à la DPJ est retenu, un placement est imposé par une ordonnance de la Cour; pour d'autres le signalement est aussi retenu mais le placement est effectué suite à une entente avec les parents. Enfin, dans le cas de certains jeunes, le signalement n'est pas retenu (au sens de la LPJ) mais il y a tout de même une recommandation de placement

acceptée par les parents et le jeune. Tous les jeunes formant ce groupe ont donc eu des contacts avec la DPJ. Il s'agit, dans tous les cas, d'un premier placement dans une institution communautaire ou étatique et ils ont vécu de nombreux déplacements d'un lieu géographique à l'autre (pays, région, ville, quartier). Pour l'ensemble de ces jeunes, l'hébergement prend le sens d'un refuge au sens d'un lieu où on se retire pour échapper à un danger, pour se mettre temporairement en sécurité (Petit Robert). On retrouve cependant deux variantes à la signification du refuge. Pour certains, l'éloignement du milieu familial apparaît comme un moyen de survivre, il s'agit d'un lieu de protection physique en regard de situations dangereuses pour leur santé et leur intégrité physique et psychologique conformément à la LPJ; dans ce cas la décision d'hébergement est prise par des instances étatiques. Pour d'autres, l'hébergement devient un lieu de mise à distance de la famille ou de l'environnement dans lequel sévit la violence, afin de provoquer des changements, de vivre selon des valeurs autres que les valeurs des parents et de gagner de l'autonomie. Dans tous les cas de figure les jeunes deviennent, ici, les initiateurs du mouvement qui les mènera à un placement.

Le troisième groupe, pour sa part, est formé de jeunes ayant vécu une rupture avec leur famille d'origine dès leur plus jeune âge. Ils ont été placés soit en famille d'accueil, soit dans le réseau primaire (oncle ou tante) ou encore en centre d'accueil. Ce qui marque la vie de ces jeunes ce sont les multiples placements et déplacements avant leur arrivée en maison d'hébergement communautaire. Les problèmes rencontrés sont multiples : santé mentale fragile chez les parents, divorce ou abandon des parents, violence des parents ou négligence parentale. Considérant leur très jeune âge au moment où les difficultés sont apparues ces jeunes disent avoir été pris en charge dans le cadre de la LPJ. L'inefficacité des ressources à aider les jeunes à trouver des solutions à leurs problèmes crée une situation où les jeunes vivent des déracinements profonds et se retrouvent dans une circulation d'un lieu à l'autre sans stabilité effective. Dans ce groupe, l'hébergement peut être considéré comme un *substitut à des réseaux sociaux défaillants*, que l'on parle du réseau familial, social ou étatique.

Enfin, le quatrième groupe rassemble des jeunes pour qui l'hébergement prend le sens d'un *répit*, c'est-à-dire un temps d'arrêt, une parenthèse, un moment pendant lequel ils cessent d'être confrontés à une situation ou une vie difficile, une occasion de rompre avec un environnement qui leur est hostile. Ce qui distingue les jeunes de ce groupe de ceux du deuxième modèle (le refuge), c'est le fait qu'ils ne sont pas sous le coup de lois imposant une décision de placement par la Cour et que la violence ne constitue pas le premier motif de leurs difficultés; ils ont souhaité ce placement et sont satisfaits de leur démarche. Ils l'évaluent comme étant positive et bénéfique à cette étape de leur vie. Il ne s'agit pas non plus de jeunes ayant été placés en regard de conflits interpersonnels avec les parents comme c'est le cas pour le premier groupe.

Plus largement et au-delà des discours des jeunes, on peut retracer, à travers ces différents sens que prend l'hébergement communautaire, différentes manières de concevoir l'aide venant de l'État. On peut y repérer trois logiques à l'œuvre.

La première illustre une intériorisation du rôle des institutions étatiques dans l'aide que celles-ci peuvent apporter dans la résolution des conflits familiaux. On peut en effet observer que dans le premier groupe (la médiation) et dans le quatrième (le répit) les individus (parents ou jeunes) voient dans les instances sociales, dont les CLSC, et les maisons d'hébergement communautaires une aide possible. Tous les individus de ces deux groupes sont des québécois : cela ne constitue pas un hasard. L'importance, dans le discours social québécois, de l'État-providence comme pouvant prodiguer de l'aide aux gens en difficulté et la notion d'accessibilité à des services sociaux de qualité a certes laissé des traces. Les québécois auraient donc intégré le discours qui a cours depuis plus d'une trentaine d'années sur les ressources sociales disponibles contribuant au mieux-être des citoyens. Dans des situations de vie qui les dépassent, ces personnes auraient tendance à se tourner vers ces ressources pour demander volontairement de l'aide. Cela a probablement pour effet positif de ralentir la dégradation de la situation familiale et de chercher à créer, à travers un placement temporaire, les conditions d'une reprise du dialogue et de contacts entre parents et enfants.

La deuxième logique à l'œuvre est celle de la non-acceptation de toute intervention étatique dans le solutionnement des conflits familiaux. Celle-ci est vue comme une ingérence. Personne ne peut s'interposer, encore moins des agents extérieurs; la vie familiale est privée. Cette logique est particulièrement à l'œuvre dans le deuxième groupe (le refuge) formé essentiellement de jeunes appartenant à divers groupes immigrants. La conception de la responsabilité parentale est en lien direct avec le pays d'origine. Tous les jeunes de ce groupe ont été pris en charge dans le cadre de la LPJ et même si dans presque tous les cas les placements en hébergement communautaire ont été faits avec le consentement des parents : c'est que celui-ci constituait le plus souvent " la moins pire " des solutions qui leur étaient proposées. Les familles, à défaut de chercher de l'aide auprès d'instances compétentes laissent les situations se détériorer. On pourrait voir là une résistance des familles immigrantes à s'appuyer sur l'État dans la résolution de problèmes qui relèvent non seulement du privé mais qui met en cause leur rôle parental. Par ailleurs et paradoxalement, le choix des jeunes d'agir et d'avoir eux-mêmes recours aux institutions témoignerait non pas de leur inadaptation à la société d'accueil, mais au contraire de leur intégration. Connaissant les institutions et les réseaux, ils les utilisent pour modifier les conditions de leur existence qu'ils trouvent insupportables, même si cela confrontent les valeurs et les traditions de leur culture d'origine; pour certains, il s'agit d'ailleurs de leur objectif principal.

Enfin, la troisième logique à l'œuvre est qu'en l'absence de la famille ou d'une famille compétente, on assiste à une intervention autoritaire de l'État par le retrait de l'enfant d'un milieu jugé dangereux pour sa santé, sa sécurité et son intégrité. Par ailleurs, comme on a pu le constater à travers les récits de jeunes formant le troisième groupe (substitut à un réseau défaillant), les interventions sont multiples et souvent incohérentes. Les jeunes vivent de nombreux placements et déplacements d'un lieu à l'autre, d'une forme institutionnelle à l'autre. Par ces multiples interventions l'État renforcerait les ruptures et le déracinement, devenant en quelque sorte un acteur de la difficulté de l'insertion sociale de ces jeunes.

Chapitre 6

L'INTERVENTION DANS LES MAISONS D'HÉBERGEMENT COMMUNAUTAIRES EN CONTEXTE PLURIETHNIQUE

Nous présentons ici les points saillants d'un autre aspect de notre recherche sur les ressources d'hébergement étudiées : le mode d'intervention. L'objectif général de cette partie de la recherche consistait à établir les caractéristiques des pratiques d'intervention et leur adéquation concernant la population des "jeunes de la rue" provenant en particulier de communautés ethnoculturelles d'immigration récente. Plus spécifiquement, nous formulons les deux sous-objectifs suivants : identifier, à travers les représentations que se font les intervenants de leur pratique d'intervention, les principales caractéristiques de l'intervention auprès des jeunes immigrants; identifier les besoins de formation et les stratégies de support et de renouvellement de la pratique des intervenants.

Pour répondre à ces objectifs nous dégageons, en premier lieu, les principales composantes de la pratique d'intervention dans les ressources d'hébergement communautaires étudiées. Ce portrait des représentations sociales de la pratique découle des descriptions, des perceptions et des conceptions que nous ont données de leur pratique les 20 intervenants (voir le chapitre méthodologique) rencontrés dans les huit maisons d'hébergement participant à la recherche. Nous aborderons en deuxième lieu la question de l'intervention en contexte pluriethnique.

6.1 Un préalable : l'immigration et l'ethnoculturalité comme contexte

L'apparition de jeunes immigrants⁶², vivant une réalité fort différente de la population des jeunes hébergés québécois peut soulever de nombreuses interrogations. Comment arriver à saisir la complexité de l'expérience de l'immigration qui nous est souvent étrangère? Quelle représentation sociale les intervenants se font-ils de la différence ethnoculturelle⁶³ que la présence de jeunes

⁶² Rappelons que nous avons défini le terme "immigrant" pour désigner les jeunes qui sont nés à l'extérieur du Canada, dans un autre pays, ou nés au Canada mais de parents nés à l'extérieur du Canada.

⁶³ La notion d'ethnoculturalité désigne ici l'ensemble des références culturelles associées à l'origine ethnique, définie simplement en fonction du pays d'origine. Par exemple, les québécois peuvent comprendre plusieurs racines ethnoculturelles: le groupe canadien-français, le groupe canadien-anglais, le groupe québécois d'origine haïtienne, les groupes amérindiens d'origine; les immigrants, au sens où nous venons de les définir, représentent autant de

immigrants rend plus marquante? Comment peuvent-ils s'ajuster à la variété des groupes ethnoculturels en présence autant chez les québécois que chez les jeunes immigrants?

Ce questionnement sur la place de la dimension ethnoculturelle dans l'intervention peut être abordée de plusieurs façons. Dans notre recherche, nous avons d'abord étudié la pratique de l'intervention telle qu'elle se présentait dans le discours des intervenants, en laissant émerger spontanément la question des rapports avec les jeunes immigrants. Il pouvait arriver qu'un intervenant ou l'autre mentionne à peine cette dimension dans son discours, alors qu'un autre y accordait une importance centrale. Dans tous les cas, nous avons vérifié, dans un deuxième temps, lors de la seconde entrevue, le poids relatif de cette composante dans leur pratique. C'est ce que nous appelons : poser la question de l'immigration et de l'ethnoculturalité en tant que contexte. Jusqu'à quel point cela intervient-il dans le champ de représentation des intervenants quant à leur pratique et ce, qu'il y ait beaucoup ou peu de diversité ethnoculturelle dans la population des jeunes de telle ou telle maison d'hébergement, qu'il y ait présence forte ou occasionnelle de jeunes immigrants. Nous ne voulions pas imposer au départ de l'étude un modèle interculturel de l'intervention, nous ne voulions pas, non plus, exclure qu'un tel modèle puisse de fait être présent dans le discours des intervenants, d'une façon plus ou moins implicite.

Nous présenterons les contours des pratiques d'intervention en milieu d'hébergement communautaire pour des "jeunes en difficulté" en soulignant, au fur et à mesure, la place relative de la diversité ethnoculturelle et la présence de jeunes immigrants. Nous regroupons nos résultats de recherche autour des grands thèmes suivants : la conception que se font les intervenants du champ de l'intervention; la conception qu'ils se font de l'intervention elle-même et de leur pratique; et, enfin, la conception qu'ils ont du cadre professionnel et organisationnel de leur pratique. Les résultats prennent la forme d'une analyse thématique transversale en regroupant les idées émises par l'ensemble des intervenants sous chacun des thèmes ou sous-thèmes. Nous avons choisi de traiter de façon synthétique les données, sans utiliser de citations⁶⁴. Par ailleurs, nous insérons, de temps à autres, des données complémentaires issues de l'analyse documentaire sur les maisons d'hébergement (en lien avec le chapitre 4).

communautés ethniques que de pays d'origine. Ces définitions comportent, nous le reconnaissons une large part d'arbitraire, dans la mesure où la notion d'ethnie peut être lue finement distinguée. Par exemple, certains pourraient avancer que dans tout pays, il y a plusieurs ethnies, selon la diversité des origines historiques. D'autres vont soulever que la notion d'origine implique une durée fixée plus ou moins arbitrairement. Par exemple, plusieurs pourraient défendre l'idée que tous les citoyens canadiens représentent une seule base ethnique: les canadiens.

⁶⁴ Le lecteur trouvera par ailleurs, en annexe F la grille d'analyse que nous avons appliquée aux entrevues transcrites intégralement. Les propos synthétiques rapportés ici s'appuient sur cette analyse détaillée.

6.2 Conception du champ de l'intervention

Dans cette section, l'analyse porte sur la catégorisation sociale établie par les intervenants quand ils parlent des personnes qu'ils reçoivent en hébergement. Comment nomment-ils celles-ci? Comment expliquent-ils les difficultés ou problèmes vécus par ces personnes et à quels facteurs ou causes associent-ils ces problèmes? Comment, enfin, se représentent-ils la normalité ou l'anormalité des conduites des personnes hébergées?

La définition de la population et de ses caractéristiques intervenaient, dans les entrevues, en réponse à des questions : pourriez-vous nous décrire la population auprès de qui vous intervenez dans la maison d'hébergement? Pourriez-vous nous dire ce qui caractérise les jeunes que vous recevez dans la maison d'hébergement? Y a-t-il une évolution ou des changements depuis quelques années? De votre point de vue, pourriez-vous nous décrire un cas d'intervention qui a été difficile et un autre cas qui a été plus satisfaisant ou réussi?

6.2.1 Définition de la population et catégorisation des “ problèmes ” rencontrés

Comment les intervenants nomment-ils la “ population ” auprès de qui ils interviennent, comment voient-ils les “ motifs ” d'un recours à une “ ressource ” ou une “ maison ” d'hébergement? Nous mettons ici entre parenthèses les mots utilisés pour aborder cette dimension (population, problèmes, motifs, ressource), sachant bien que ces expressions sont chargées de sens : la ressource ne renvoie-t-elle pas à l'idée d'une matière brute à exploiter? La maison, à un foyer, un lieu d'appartenance familial? En effet, les mots utilisés pour décrire les gens, les services, la demande sont chargés d'un poids social qui situe l'intervention et fait prendre une position parmi d'autres. Même les questions posées peuvent difficilement, malgré notre attention à les éviter, échapper aux biais de la catégorisation sociale.

a) Relevé lexical

Nous avons fait un relevé lexical des termes utilisés pour décrire la population. Pour les intervenants, la population vivant en maison d'hébergement, ce sont des “ jeunes ” : c'est l'expression la plus utilisée (70% des mentions). Plusieurs parlent des gars ou garçons (genre

masculin : 5%), des filles, parfois de “ nos filles ” (genre féminin : 14%); mais on ne retrouve jamais : “ nos gars ”. Plus rarement, il est question “ d’ados ” ou d’adolescents (2%). On l’utilise surtout quand on veut nommer le genre de difficultés présentées : un problème d’adolescent. Il est fait référence également au statut “ d’enfants ” (3%), surtout quand la population est plus jeune ou quand elle est définie par rapport à la famille. Enfin, de façon plus rare, certains des intervenants parlent de la “ clientèle ” (2%) ou utilisent des termes reliés à des contextes très spécifiques : réfugiés ou résidents (maison Odyssee), Haïtiens (1%), Latinos, Africains.

La notion de jeune se situe dans un contexte où, dans la majorité des maisons d’hébergement, le groupe des 16-17 ans est le plus important, suivi du groupe des 15 ans. Il s’agit donc d’adolescents se rapprochant de l’âge adulte, même s’ils sont formellement “ mineurs ”. Rappelons aussi que certaines maisons d’hébergement ne reçoivent que des filles (Passages, Transit-Jeunesse), ce qui peut expliquer l’importance relative de cette appellation par rapport à celle de “ gars ”. Notons que la référence à la dimension ethnique est marginale.

b) Jeunes de la rue ou jeunes en difficulté?

Il est difficile de cerner plus précisément, dans les entrevues, le profil “ clinique ” des jeunes qui viennent dans les maisons d’hébergement. À l’exception de la maison Passages⁶⁵, les jeunes venant de la rue (sans-abri) sont des cas plutôt isolés et ce vocable est absent du discours des intervenants. Ils préfèrent parler de “ jeunes en difficulté ”, qui vivent une période difficile, ont quitté le milieu familial ou sont rejetés par celui-ci, directement ou indirectement. Les jeunes viennent à la maison d’hébergement pour y vivre une étape décisive de leur réinsertion ou désinsertion sociale.

Les motifs ou “ problèmes ” à l’origine de l’arrivée des jeunes sont, pour la majorité des intervenants, reliés à des difficultés ou à une rupture avec les parents. Ces difficultés sont importantes et dépassent le caprice ou la fugue permettant de vivre un “ trip ”. Dans les cas cités, plusieurs jeunes présentent des difficultés de caractère ou de communication; beaucoup ont des milieux familiaux dans lesquels ils ont du mal à vivre; l’école est un problème pour plusieurs. Divers comportements déviants ou marginaux vont souvent servir de déclencheurs : consommation de drogues, amours interdits, horaires non respectés.

⁶⁵ Même dans ce cas, la réalité change et toutes les jeunes filles ne sont pas “ sans abri ” lors de leur venue. Par ailleurs, d’autres maisons accueillent quelques cas, moins que dans le passé, de jeunes sans abri, ou plus justement, sans domicile fixe.

La plupart des intervenants vont souligner, souvent en se rapportant à tel ou tel cas difficile, ou à des expériences passées, qu'ils ne reçoivent pas (ou plus) de "cas lourds" : toxicomanies sévères, troubles mentaux importants, absence de tout lien familial ou communautaire. Plusieurs mentionnent, par ailleurs, que des jeunes arrivent à la maison d'hébergement après un parcours de vie difficile : placements dans des foyers ou des centres d'accueil, déplacements multiples, etc.; mais ces références sont minoritaires.

Accueillir des jeunes en difficulté, dans la perspective d'une possible réinsertion familiale ou tout au moins sociale, telle semble être la population définie par les intervenants. Dans les quatre profils de sens de l'hébergement définis en regard du parcours des jeunes au chapitre précédent, le profil de la "médiation" est nettement prépondérant dans les références implicites des intervenants. Ceux-ci évoquent des cas qui renvoient à l'idée de "refuge" (reliés à des contextes de violences familiales ou d'incestes) ou de "substitut" (longue histoire de placement), mais ceux-ci demeurent nettement minoritaires. Nous verrons plus loin que les intervenants voient davantage l'hébergement comme lieu et période de transition, proche des figures de médiation ou de répit.

Certains facteurs contextuels permettent de rendre compte de cette vision des jeunes en difficulté. La durée de séjour est dans la majorité des cas, relativement brève. Dans plusieurs maisons d'hébergement, on peut identifier un groupe significatif de jeunes qui sont restés entre six et neuf mois ou plus, ou encore jusqu'à un an ou deux dans quelques cas (Passages ou Hébergement St-Denis). Mais dans l'ensemble, la période de deux ou trois mois représente la durée la plus fréquente.

Certaines maisons, nous l'avons vu, accueillent de façon exclusive ou prépondérante des jeunes qui vont retourner dans leur famille. D'autres préparent les jeunes à se prendre en main dans la société, ceux-ci étant proches de l'âge adulte. Une des maisons a comme mandat partiel l'accueil temporaire de jeunes réfugiés. Par ailleurs, d'après les intervenants, la prise de contact avec la maison d'hébergement se fait presque toujours par le jeune lui-même (auto-référence). Nous savons par ailleurs (chapitre 3), que les jeunes se présentent principalement à la suite d'une référence institutionnelle (51%) ou d'une référence communautaire (19%). Très peu viennent spontanément (10%). Mais la contradiction n'est ici qu'apparente. Il est significatif en effet, pour les intervenants, que le jeune doive, en dernière instance, choisir volontairement de venir dans la maison d'hébergement, peu importe qui a pu initier les premiers pas dans la démarche. Dans tous ces cas, il s'agit d'un cadre assez précis d'accueil : des jeunes en difficulté, en transition vers une situation de réinsertion. Sont exclus implicitement ou explicitement des jeunes qui s'éloigneraient trop de cette définition.

c) Les jeunes immigrants

La référence aux jeunes immigrants suit à peu près leur distribution relative dans les différentes maisons d'hébergement : elle est plus fréquente chez les intervenants de la maison Odyssée ou de l'Hébergement St-Denis, elle est par ailleurs occasionnelle chez les autres. Ces jeunes immigrants (mais ce sont parfois aussi des québécois d'origine autre que canadienne-française ou anglaise), présenteraient le plus souvent les mêmes problèmes que les autres jeunes mais une référence à l'appartenance ethnoculturelle vient amplifier l'importance de ces problèmes : conflits intergénérationnels, conflits avec l'autorité, perte de motivation, comportements marginalisants (toxicodépendance...). Il y a cependant certaines références plus spécifiques à la condition d'immigration, mais elles sont plus rares : parents nouvellement arrivés, un des parents encore à l'étranger, difficultés linguistiques, conflits autour de normes disciplinaires (la correction physique ou les restrictions disciplinaires plus sévères dans certaines familles immigrantes).

À l'exception de cette dernière référence (correction physique), peu mentionnée, le portrait des jeunes immigrants dont les intervenants nous parlent est assez différent de ce qui est évoqué dans la chapitre précédent, surtout pour le groupe des jeunes immigrants relié à la figure d'hébergement " refuge ". Rappelons que ceux-ci viennent pour la première fois dans une maison d'hébergement, connaissent des épisodes de violence explicite et font appel aux institutions de protection publique : police, etc. Il est possible que ces cas soient assez rares dans l'ensemble des

maisons d'hébergement. Ils ne sont pas relevés par les intervenants rencontrés bien qu'ils forment un groupe bien identifié dans l'échantillon des jeunes.

6.2.2 Le cadre normatif : l'autonomie et intégration familiale ou sociale

Comment les intervenants se situent-ils par rapport aux jeunes, à leurs difficultés? Se réfèrent-ils à un modèle de santé des jeunes, au sens psychosocial du terme?

De façon générale, les intervenants ont une vision des jeunes oscillant entre deux pôles complémentaires : une insertion satisfaisante “ à la maison ” et l'autonomie individuelle. Pour chacun des intervenants, il s'agit d'un choix reliés à des valeurs personnelles, mais c'est surtout une position qui découle de la philosophie et de l'histoire de la maison d'hébergement. Ces positions vont varier également en fonction de la nature de la clientèle et de la demande. C'est bien différent de traiter avec un jeune qui maintient un lien familial fort, qui a 13 ans et qui fréquente l'école, ou avec un autre de 17 ans qui a décroché de l'école et qui est en rupture avec une famille par ailleurs disloquée.

L'autonomie est une valeur partagée par tous. Ceci veut dire : se prendre en charge dans la vie quotidienne (travaux domestiques, discipline liée au respect de l'horaire), se débrouiller à l'école ou se trouver un boulot, faire des choix quant à ses amis. Plus profondément, retrouver l'estime de soi, affirmer ses désirs et ses projets et les assumer. La dépendance du jeune, sa passivité, son instabilité (changement fréquent de décisions), sa “ déprime ”, sont, pour les intervenants, des indices négatifs de conduite, même s'ils sont interprétés comme des traits “ normaux ” de l'adolescence. Par ailleurs, une insertion sociale la plus harmonieuse possible est également visée dans la maison d'hébergement comme à l'extérieur : partager les tâches dans la maison, respecter les horaires, ne pas agresser les autres, s'insérer à l'école ou au travail, se faire des bonnes relations. Nous reprendrons plus en détail ce cadre de vie dans la section suivante.

Il y a en définitive un accord assez général sur le cadre normatif de ce que devrait être un “ jeune adulte ” en santé. Mais il existe quelques variantes importantes entre les intervenants et les maisons d'hébergement. Par exemple, certains vont privilégier l'autonomie individuelle, la capacité de “ pouvoir se débrouiller seul ” en dehors de la famille. D'autres visent simplement, dans certains cas difficiles, à “ réduire les méfaits ”, sachant que le jeune demeure dans une situation précaire, incertaine, risquant de s'isoler ou d'avoir des fréquentations “ douteuses ” ou peu “ recommandables ”. D'autres au contraire, mettent l'accent sur le retour et l'intégration

harmonieuse dans la famille. Ce cadre normatif est largement présenté comme transculturel ou universaliste. N'est-il pas aussi le reflet d'une normalité tout à fait " nord-américaine ", supposant des valeurs d'autonomie individuelle forte en même temps qu'une intégration à la famille, à l'école ou au travail? Il n'y a pas de référence, par exemple, à des contextes où il serait question d'intégration dans une famille " élargie " ou dans une famille autoritaire, ce que vivent plusieurs jeunes de milieux ethniques différents. Que faire quand l'autonomie individuelle est une valeur secondaire dans certains groupes ethnoculturels ? Que penser aussi du jeune, québécois ou autre, qui vit en rupture profonde par rapport aux institutions : famille, école, travail?

6.3 Conception de l'intervention en maison d'hébergement

Nous avons demandé aux intervenants de nous décrire leur pratique, leur mode d'intervention dans la maison d'hébergement où ils travaillent. Nous leur demandions également de décrire le plus précisément possible deux cas d'intervention auprès de jeunes : un cas difficile et un cas réussi. Les questions et sous-questions ont permis de recueillir un matériau considérable. Nous avons regroupé nos analyses autour des catégories émergentes suivantes : une intervention complexe, collective et au quotidien; une orientation vers la réinsertion sociale; la vie quotidienne au centre de l'intervention; une règle forte et souple; une intervention planifiée; le contrat; un programme personnalisé; une expérience communicationnelle; l'intervenant : ni professionnel, ni aidant naturel; variations ethnoculturelles.

6.3.1 Une intervention complexe, collective et au quotidien

Le modèle d'intervention qui se dégage des propos des intervenants comprend trois dimensions fondamentales : l'hébergement, la vie de groupe et le travail individuel.

L'intervention, c'est d'abord d'offrir un service : l'hébergement. Mais cela signifie beaucoup plus qu'offrir gîte et repas. C'est surtout un cadre de vie : une " maison " à habiter au quotidien. La philosophie de la maison et principalement la Règle de la maison sont au cœur de l'intervention et en font partie intégralement. En second lieu, l'intervention est le résultat d'une intervention faite en équipe auprès de jeunes qui vivent dans un groupe à titre de résidents. Cette dimension collective est présente dans tous les cas. Enfin, l'intervention est un travail individuel où l'intervenant est appelé à jouer une variété de rôles : de soutien, d'accompagnement, de relation

d'aide individuelle, d'autorité (veiller à l'application des règles), d'ami, de grand frère ou de grande sœur, peut-être, à l'occasion, de “ parents ” substitués, bienveillants.

L'institutionnel (la maison d'hébergement), le collectif et l'individuel sont ainsi interdépendants dans des relations de complexité. Ce qui caractérise l'une ou l'autre de ces composantes est à prendre en compte dans l'analyse. Rappelons que la variété des profils de maisons d'hébergement joue un rôle majeur à cet égard.

6.3.2 Orientation de l'intervention : réinsertion sociale

Suivant la logique générale de la nature de l'intervention telle que nous venons de la définir, l'objectif premier de l'intervention est reliée à l'accueil et l'intégration du jeune dans la vie de la maison d'hébergement. Tous les intervenants font état de la présence d'un “ code de vie ”, de la Règle de la maison que chacun doit respecter dans la vie quotidienne. Ce code de vie, que nous détaillons plus loin, définit le cadre qui véhicule des normes sociales et un modèle de conduite aussi bien qu'il propose un rôle assumé par l'adulte. La finalité de l'intervention en maison d'hébergement suit ainsi les contours de la normalité posée plus haut : elle consiste à favoriser la réinsertion du jeune soit dans sa famille, soit dans la société à titre de jeune adulte autonome.

Un autre objectif sera d'offrir une aide personnalisée au jeune pour développer son autonomie et sa capacité de bien s'intégrer socialement. Pour faire image, nous dirions que l'intervention a pour but de permettre aux jeunes de revivre l'expérience d'un rapport positif à des adultes “ parents bienveillants ” et à l'autorité sociale représentée à travers une Règle. Mais le rapprochement avec la figure parentale est très rarement évoquée dans le discours des intervenants, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne peuvent pas être investis de ce rôle par des jeunes. Mais leur statut de travailleur salarié dans un contexte d'hébergement somme toute provisoire, le lien avec la famille effective peuvent fort bien expliquer cette absence de référence. Il n'empêche que le jeune “ en difficulté ” est ainsi amené à réapprendre à vivre dans un “ chez-nous ” provisoire et collectif, et à faire des choses quotidiennes (travaux domestiques, présence au repas collectif, etc.) qu'il ne faisait plus ou peu. Ceci, en transit, pour un temps plus ou moins long (quelques jours, le plus souvent deux ou trois mois, dans certains cas, un an voire même deux ans).

6.3.3 La vie quotidienne : au centre de l'intervention

Le travail d'intervention comporte une partie importante de présence active dans des activités quotidiennes largement déterminées par l'horaire de vie de la maison et les règles de fonctionnement définies dans la Règle de la maison. Les moments forts sont la soirée, y compris le repas du soir, et le lever : la grande majorité des jeunes allant à l'extérieur durant le jour, soit à l'école, soit ils effectuent diverses activités (recherche d'emploi, démarches diverses ou loisirs). Le programme du week-end est davantage centré sur les loisirs, les sports, et... les travaux domestiques. Rappelons que dans un cas (AMBCAL), les jeunes retournent dans leur famille le week-end, pratique très rare dans les autres maisons.

Les repas, mais surtout le repas du soir, sont une occasion de socialisation : temps pour faire connaissance, pour s'exprimer et discuter, pour aborder des questions plus ou moins sérieuses. L'intervenant est là comme responsable, animateur informel ou tout simplement participant attentif. Il est là aussi pour s'assurer que le partage des tâches se fait bien, et il supervise leur exécution. Les services directement reliés au repas (cuisine et vaisselle) s'organisent selon des modalités différentes en fonction de chaque maison d'hébergement puisque certaines ont une cuisinière ou un cuisinier, d'autres non. Six des huit maisons font état de tels services de soutien logistique.

La soirée est l'occasion de plusieurs activités mettant en cause le choix et la responsabilité des jeunes : devoirs, leçons, sorties, loisirs. Ces activités sont individuelles et collectives. La soirée est souvent le temps choisi pour la supervision individuelle ou la relation d'aide ou, dans certaines maisons, c'est l'occasion d'activités de formation en groupe ou de croissance personnelle.

Le coucher et l'heure de rentrée sont des moments privilégiés pour l'application des règles : respecter l'horaire, ne pas déranger l'autre, respecter les frontières gars-filles (sections séparées dans les résidences). L'intervenant joue ici un rôle de surveillance et de discipline au besoin. Plusieurs font état de la nécessité d'assouplir certaines règles ou les interprètent en fonction de situations particulières, selon chaque cas : heures de rentrée flexibles à l'occasion, léger état d'intoxication toléré provisoirement, bruit et dispute admis avec plus d'indulgence lorsqu'ils sont vus comme une expression de la " vitalité " adolescente.

C'est à travers ce fonctionnement quotidien et collectif que se joue une grande partie de l'efficacité de l'hébergement communautaire comme moment de " resocialisation " fondée sur l'expérience d'un cadre, d'une Règle, soutenue par la présence des intervenants.

a) Une Règle forte et souple

Les maisons d'hébergement ont toutes un "code de vie" ou une règle de vie qui fait partie intégrante des conditions d'hébergement pour le jeune et, très explicitement, des conditions d'accueil. Nous nous attardons sur ce point qui nous apparaît majeur dans l'intervention.

Cette Règle touche plusieurs points. Voici ceux que relèvent le plus fortement les intervenants :

- Réglementation des rapports entre les sexes. Dans les maisons mixtes, les rapports sexuels ou la présence de couples explicites (comportements d'intimité ou d'exclusivité dans la maison) ne sont pas permis malgré, dira telle intervenante, qu'"on ne puisse pas empêcher d'aimer et que nous ne contrôlons pas ce qui se passe à l'extérieur; nous sommes en milieu ouvert". Par ailleurs, les maisons mixtes ont des chambres distinctes de coucher pour les "garçons" et pour les "filles". Notons que dans le cas de maisons pour filles seulement (Passages et Transit-Jeunesse), il n'est pas permis non plus d'avoir des relations d'intimité dans la maison avec son ami vivant à l'extérieur. Cette réglementation s'applique de toute évidence aux relations entre le personnel et les jeunes et ceci fait partie des règles éthiques de l'intervention.
- Réglementation des conflits et des actes de violence verbale ou physique. Les comportements de violence ne sont pas tolérés. Il peut se produire des "chicanes" ou des manifestations émotives, mais elles doivent être vite maîtrisées "raisonnablement" dans le "respect" des autres. L'intervenant est souvent appelé à exercer son autorité ou mieux, à jouer un rôle de médiation, à séparer les belligérants, à faciliter la verbalisation positive, à accompagner le jeune.
- Réglementation sur l'usage de drogues. L'alcool et les autres drogues sont interdits dans la maison. Si une certaine tolérance peut être exercée en cas de consommation externe, c'est là aussi un motif de renvoi, s'il y a abus.
- Réglementation sur le vol ou le bris d'équipements. Ces points font l'objet de sanctions et peuvent exiger des "explications" à l'occasion de réunions de tout le groupe des résidents.
- Réglementation des heures de sortie. Dans la plupart des cas, on prévoit des heures de sortie et rentrée différentes selon les âges et les maisons, pour les jours de semaine et ceux de week-end. Par exemple, les "12-14 ans vont entrer à 9h00 la semaine, 9h30 la fin de semaine; les 15-16 ans 10h00 et 10h30". Mais dans d'autres maisons, cela pourra être 11h00 ou 11h30 la fin de semaine.
- Autres règlements. Un certain nombre d'autres exigences sont plus ou moins explicites, selon les maisons : nécessité de participer à des repas collectifs (le souper); de faire un certain nombre de

tâches domestiques (vaisselle, ménage, lavage, etc.); de faire un temps d'étude précis si l'on va à l'école (trois heures semaine, par exemple); de faire approuver ses téléphones à l'extérieur (usage limité du téléphone), etc. Certains équipements (loisirs, sports) nécessitent des permissions (ils sont rangés sous cadenas).

La plupart des intervenants tiennent toutefois à souligner que pour eux, l'application de ces règlements doit être flexible et sur mesure, selon les cas. Plusieurs indiquent qu'il ne s'agit pas de reproduire la Règle d'un centre d'accueil, imposée au jeune de l'extérieur (alors qu'elle fait partie d'un contrat volontaire dans leur maison d'hébergement) et appliquée de façon très sévère et autoritaire.

Nous serions ainsi en présence d'un cadre d'intervention qui se situe entre le groupe primaire " naturel " comme une famille ou un groupe d'amis et l'institution coercitive comme un centre d'accueil. Il y a des règles explicites, écrites et convenues entre les parties (ce qu'on retrouve peu dans la famille) dont la légitimité n'est pas questionnée. Mais ces règles seraient moins contraignantes et imposées que dans une institution sous l'égide la Protection de la jeunesse. La maison d'hébergement n'est ni une famille ni une maison de rééducation ou d'internement. Ceci dit, la Règle est importante : elle représente une forme d'autorité légitime à laquelle le jeune consent explicitement. Elle est un moyen de socialisation, une condition d'établissement d'un ordre symbolique dans le rapport aux autres, au-delà de l'arbitraire individuel. C'est donc là aussi une base de ré-éducation permettant aux jeunes de (re) faire l'apprentissage de l'élaboration de liens interpersonnels plus satisfaisants que ceux établis jusque là à travers la famille ou le milieu social (école, entourage). Notons également que ce travail de ré-éducation s'appuie sur un modèle répondant à des normes morales relativement classiques, à l'image d'une " bonne " famille : discipline, partage des tâches, respect interpersonnel, non violence, contrôle des désirs sexuels et non promiscuité, interaction harmonieuse, respect des autorités (ici, les intervenants).

b) Variations culturelles

La Règle d'une maison d'hébergement représente un cadre plus ou moins éloigné de l'expérience antérieure des jeunes immigrants. Un intervenant cite cet exemple d'un jeune " latino " pour qui telle heure de rentrée peut apparaître plus permissive que celle qu'il suivait chez ses parents, considérés plus sévères et restrictifs. Un autre exemple apporté est celui d'un jeune africain pour qui la participation aux travaux domestiques est nouvelle, puisqu'il ne " foutait rien " chez lui. Plusieurs intervenants ont relevé que l'appartenance ethnique jouait beaucoup à ce niveau,

même s'il est vrai qu'il y a de bonnes différences aussi dans les familles québécoises d'origine canadienne française ou anglaise. Le statut social et la classe sociale d'appartenance des familles d'origine peuvent jouer un grand rôle aussi.

Par ailleurs, le code de vie ne prévoit pas explicitement d'exceptions "ethnoculturelles" ou ethnoreligieuses. Ceci ne veut pas dire qu'il n'y a pas, en pratique des adaptations : permission pour de jeunes immigrants musulmans de se retirer de certaines activités comme un repas, respect de certains goûts culinaires reliés à des habitudes de vie autres. Mais en général, les intervenants ne font pas état de règles particulières. Dans deux maisons, il existe une règle de "non-discrimination ethnique" et de respect. Mais c'est le même code de vie.

6.3.4 L'intervenant : ni professionnel, ni aidant naturel

Les personnes interviewées se disent "intervenantes", avec tout le flou que cette expression comporte. Les intervenants se définissent souvent en disant ce qu'ils ne sont pas. Ils ne font pas un travail de professionnel de la santé : psychologue, travailleur social, sexologue, thérapeute, ce qui ne les empêche pas, de faire une certaine forme de relation d'aide individuelle ou d'animation de groupe et de respecter une éthique de base. Ils ne sont pas, par ailleurs, de simples "surveillants de dortoir" ou des travailleurs d'hôtellerie : ils font souvent certains travaux d'entretien et de surveillance, mais ils sont là pour encadrer et aider les jeunes dans leur expérience d'hébergement et leur démarche de développement psychosocial. Ils sont en quelque sorte des "éducateurs", mais pas comme ceux des centres d'accueil ou des foyers de groupe. Ils sont proches d'intervenants communautaires, sans le titre ni les mêmes stratégies. En effet, ils contribuent à faire vivre une "ressource communautaire". Ils ne sont pas par ailleurs des "aidants naturels", des pairs aidants ou des membres d'une même communauté d'appartenance. Ils vont aussi se distinguer, à titre d'intervenant salarié, des bénévoles ou des "animateurs" d'activités qui interviennent dans certaines maisons d'hébergement.

Leur identité "professionnelle" positive est complexe. Ils ont une expertise certaine, mais peu codifiée ou reconnue au sens habituel des "professions" du réseau qui sert ici de point de référence : ce sont des intervenants "généralistes" qui ont développé, le plus souvent à travers l'expérience terrain, un savoir-faire important, très proche de compétences professionnelles qu'on peut retrouver dans le réseau de la santé et des services sociaux. Mais il n'y a pas que ce savoir pratique : dans le groupe étudié, un seul des vingt intervenants ne détient pas un diplôme collégial ou universitaire. Cinq possèdent des DEC, dont quatre professionnels : techniques de travail social (2);

techniques d'éducation spécialisée (2). Les seize autres avaient un diplôme universitaire : un certificat en animation culturelle; treize baccalauréats (travail social (4), sexologie (4), psychologie (1), animation culturelle (1), criminologie (1), autres (2), enfin, un autre intervenant détient une maîtrise en psycho-éducation.

Cette diplômation est comparable aux expertises formelles qu'on pourrait retrouver dans des centres d'accueil ou d'autres services du réseau. Mais d'autres facteurs, que nous examinons plus loin, liés aux conditions organisationnelles peuvent expliquer cette préférence d'un titre plus large comme celui d'être intervenant ou éducateur. Mais abordons le travail plus directement relié au travail d'aide aux personnes.

a) Une intervention planifiée

L'intervention auprès d'un jeune et auprès du groupe de jeunes hébergés se fonde sur une démarche planifiée, mais le degré de planification explicite varie grandement selon les maisons d'hébergement et selon les intervenants. En plus des repères généraux de la Règle de vie en groupe, il y a habituellement, et dans la plupart des cas, un plan d'intervention personnalisé pour chaque jeune. On reconnaît partout les trois étapes suivantes : l'entrée et l'établissement d'un contrat; un plan d'intervention personnalisé pour la durée du séjour; une sortie assistée.

-Le contrat

Le point de départ de l'intervention se fait autour de la demande du jeune. Que celui-ci ou celle-là s'adresse à la maison d'hébergement sur référence institutionnelle ou communautaire (famille, autre maison, etc.), il s'agit d'une démarche volontaire, d'un choix. La démarche au moment du premier téléphone ou de la première visite du jeune sera d'établir les conditions optimales de ce choix. Un contrat psychologique, plus ou moins explicite, est défini entre le jeune et la direction de la maison d'hébergement. Il peut inclure des informations écrites ou non sur les conditions du séjour, l'établissement d'objectifs, une entrevue d'évaluation. Il se fait au moment de l'entrée dans la maison. Plusieurs maisons prévoient des conditions quant aux situations de crise ou d'urgence (fuite précipitée d'un jeune de la maison familiale, moment difficile) où la maison peut accueillir le jeune provisoirement en attente d'une appréciation plus complète permettant de décider d'un séjour.

Selon les intervenants, le caractère volontaire d'acceptation des conditions d'hébergement fait la différence avec un placement institutionnel requis par la Cour ou l'équivalent. Conséquemment, le bris des conditions de ce contrat volontaire est aussi la fin possible de l'hébergement. Notons que dans certaines maisons d'hébergement (AMBCAL et L'Envolée par exemple), ce contrat initial nécessite directement l'accord des parents ou de la famille du jeune. Mais de façon plus fréquente, ce lien avec la famille passe par d'autres intermédiaires : travailleurs sociaux de CLSC ou de CPEJ.

-Un programme personnalisé

La vie quotidienne dans la maison d'hébergement, la participation aux activités collectives, l'apprentissage du " code de vie " constituent déjà un cadre d'intervention, comme on l'a vu plus haut. Mais chaque jeune fait aussi l'objet d'un plan d'intervention plus ou moins formalisé, plus ou moins détaillé. Ainsi, chaque intervenant se voit confier la responsabilité de quelques jeunes qu'il est amené à superviser de plus près (ce fonctionnement par attribution de dossiers semble être généralisé).

Plusieurs intervenants, et ceci est supporté par la philosophie d'approche de certaines maisons d'hébergement établissent un suivi par objectifs : au début du séjour, à intervalles réguliers, hebdomadaires ou même journaliers, le jeune est appelé à formuler des objectifs à atteindre, à réaliser des activités, à accomplir des démarches. Il s'agit alors, pour l'intervenant, d'assurer un rôle de supervision de ces engagements. Pour d'autres intervenants, et dans d'autres maisons, la supervision est beaucoup plus informelle, mais tous partagent une conception pragmatique de l'intervention d'aide : centrer le jeune sur des choses précises à faire, veiller à ce qu'il respecte ses engagements.

Dans certaines maisons, certaines approches ou méthodes d'intervention sont privilégiées, comme l'approche systémique familiale (AMBCAL) ou la thérapie de la réalité (Hébergement St-Denis), pour prendre ces deux exemples.

-Des rôles multiples

Il est frappant de voir la variété des rôles et des activités des intervenants auprès des jeunes. Mentionnons les plus fréquemment évoqués.

- À l'intérieur de la maison : faire de la surveillance, participer voire " animer " des activités collectives, intervenir en cas de conflits ou de comportements perturbateurs.

- Au niveau individuel : aider le jeune dont on est particulièrement responsable à travers des rencontres informelles au quotidien ou par des entrevues (hebdomadaires, ou plus fréquentes); intervenir auprès de lui dans les moments difficiles, l'aider à parler, à dire ce qui ne va pas, à explorer des voies de solutions et le recentrer sur ses engagements, ses objectifs, ses projets.
- Certains intervenants font aussi état d'activités externes : accompagner le jeune dans certaines démarches (recherche d'emploi, procédures administratives) ou tout simplement dans des sorties de loisirs. C'est aussi assurer des suivis avec d'autres intervenants externes : parents, travailleurs sociaux, enseignants, amis externes du jeune, etc.

Il est important de noter que l'intervention individuelle auprès des jeunes est indissociable d'un travail d'équipe. Selon les horaires de travail, les intervenants sont appelés à se relayer auprès de jeunes à travers des procédures de suivi quotidiennes. L'attribution des dossiers se fait aussi en fonction de l'expérience ou de la compétence spécifique des intervenants, voire des sexes ou de l'origine ethnique dans certains cas. Pour sa part, le coordonnateur sera davantage impliqué dans les suivis avec les intervenants externes (famille, école, CLSC, etc.) et la gestion administrative de la maison.

Plusieurs maisons développent également un programme d'activités collectives à l'interne, en dehors du cadre quotidien routinier (jeux, ateliers d'art, cinéma, corvées) ou à l'externe (sports, sorties de groupe etc.). Les soirées et les week-ends sont des moments privilégiés pour ces activités. Les intervenants sont appelés à y jouer divers rôles, de la simple participation à l'animation ou l'organisation. Quelques intervenants soulignent leur implication régulière dans ces activités de jeu et de création " à cause de leur compétence ou de leur intérêt ".

Cette simple énumération, non exhaustive, des activités des intervenants montre ce que nous entendons par un profil " généraliste " où se mêlent des compétences en relation d'aide, en organisation, en animation, en supervision. En même temps, l'intervention se fait dans une équipe de travail et dans un contexte variant d'une maison à l'autre. Nous pouvons noter aussi, et malgré l'impression première que laissent certaines entrevues d'un mode d'intervention plus ou moins direct ou planifié, qu'il y a au contraire un plan d'action et une programmation importants, même s'ils peuvent varier beaucoup d'une maison à l'autre.

b) Une expérience communicationnelle

Un aspect de l'intervention très valorisé par les intervenants est celui de la communication qui s'établit avec les jeunes. Plusieurs mentionnent que c'est non seulement une condition pour que la vie en hébergement se fasse bien, que les jeunes puissent vivre un développement personnel plus sain, mais que c'est aussi un indice du succès de la démarche. Quand " le lien " s'est établi, que le jeune peut communiquer avec confiance et qu'une ouverture réciproque est possible, nous serions en présence de conditions optimales de développement.

Plusieurs intervenants font état des difficultés nombreuses à réaliser cette qualité communicationnelle. Tel jeune est trop retiré. Telle autre est trop changeante ou instable : elle prend des engagements qu'elle ne suit pas; elle s'ouvre, puis se ferme tout à coup; elle prend des risques malgré toutes les mises en garde fournies.

La qualité des communications est importante aussi dans la vie de groupe, où elle devient une condition d'intégration sociale et aussi de valorisation de soi et de reconnaissance.

De façon générale, cet accent mis sur la communication repose en fait sur une conception psychologique plus ou moins implicite, proche du courant " existentiel-humaniste " : authenticité, auto-contrôle et autonomie, confiance en soi, ouverture, responsabilité personnelle...

6.3.5 Variations ethnoculturelles

C'est surtout à propos de la dimension communicationnelle qu'apparaissent, dans l'intervention, certaines difficultés relatives à la pluralité ethnique. C'est en effet dans la pratique communicationnelle que se pose explicitement, au-delà des questions de langue, la différence des référents et des codes ethnoculturels. Par exemple, il faut du temps pour que certains jeunes garçons africains puissent faire confiance et s'ouvrent à une intervenante ou puissent accepter son autorité. Il faut du temps et de l'ouverture pour accepter, de la part des jeunes québécois, les différences de valeurs concernant l'autorité, la religion, le statut de la femme chez plusieurs jeunes immigrants de communautés ethniques spécifiques comme de jeunes arabes musulmans, de jeunes haïtiens, de jeunes vietnamiens, etc.

Mais encore une fois, malgré ces quelques incidences particulières, le discours des intervenants ne fait pas état de changements importants dans la stratégie d'intervention globale

pratiquée dans la maison d'hébergement : elle demeure, pour l'essentiel, semblable pour les jeunes québécois et les jeunes immigrants.

6.4 Cadre organisationnel et professionnel de la pratique

Pour situer plus largement le modèle d'intervention en hébergement communautaire, il convient de préciser le contexte professionnel et organisationnel qui le caractérisent.

6.4.1 La maison d'hébergement : communautaire?

Les intervenants invoquent volontiers le caractère communautaire de leur maison d'hébergement. Ils opposent, on l'a vu, le caractère volontaire de la présence des jeunes à l'obligation du placement dans les institutions du réseau : foyer de groupe ou centre d'accueil. Ils évoquent aussi l'histoire de la formation " autonome ", de leur maison indépendante du réseau formel. Leur mode d'intervention se veut aussi différent du travail des " professionnels " de l'aide, ou des comportements autoritaires qu'on retrouverait dans les institutions de placement obligatoire.

En même temps, notre recherche nous montre que ces maisons se sont développées à l'ombre des institutions du réseau dont ils constituent de fait, un maillon complémentaire. Ils accueillent les jeunes à titre de mesure volontaire. Ils sont ainsi en amont des recours légaux et contraignants que sont les placements obligatoires suivant la Loi de la Protection de la Jeunesse ou des Jeunes Contrevenants. Ils sont par ailleurs en aval des associations ou centres de prévention comme les Maisons des jeunes ou les centres d'activités de jour (type Maribourg) pour des enfants en difficultés, mais qui vivent encore chez leurs parents et vont à l'école. Les maisons d'hébergement communautaires jouent un rôle de tampon entre ces services de prévention et les mesures de placement obligatoires. Elles se situent plus en amont, également de services d'accompagnement ou de dépannage des " jeunes de la rue ", ceux qui, souvent un peu plus âgés, ont décroché des cadres de la famille, de l'école, du travail et même des centres d'accueil. Les maisons d'hébergement sont des " ressources intermédiaires ", hors réseau, mais elles dépendent en grande partie du réseau public par rapport auquel elles se situent.

À l'exception de quelques-unes, le financement de ces maisons dépend, en grande partie de financements publics. Suivant les dispositions de la Loi, les parents contribuent également; dans le cas d'AMBCAL la contribution financière est très importante. Rappelons de plus qu'une majorité

de jeunes, nous l'avons vu, font l'objet d'une référence de diverses institutions du réseau. Notons enfin, que l'intervention implique souvent un lien avec des intervenants du réseau CLSC, CPEJ, ou d'autres intervenants publics (police, centre de traitement de désintoxication, école).

C'est dans ces divers sens que nous pourrions parler des maisons d'hébergement communautaires comme des ressources communautaires en partie définies en fonction du réseau mais sans en faire partie pour autant, sur le plan formel.

6.4.2 Être employé, non-professionnel, mais...

Les intervenants ont, pour la grande majorité une formation universitaire de premier cycle pour la plupart, dans le domaine des sciences humaines et sociales : sexologie, loisirs, travail social, animation culturelle, etc. Cette formation est le plus souvent pertinente quant au travail réalisé dans la maison d'hébergement. Et pourtant, leur statut dans la maison d'hébergement n'est pas "professionnel" comme tel, et ils se reconnaissent mieux dans la notion d'intervenant, généraliste disions-nous.

Notons par ailleurs que plusieurs maisons adoptent des approches d'intervention plus spécialisées : approche systémique, approche de "réalité thérapie", approche par contrat d'apprentissage. Ceci va dans le sens d'une professionnalisation accrue de l'intervention. Plusieurs intervenants font état, dans le même sens, de changements de pratiques dans les maisons, vers une intervention plus planifiée (plans d'intervention, suivi), autre indice de professionnalisation.

En même temps, les intervenants sont des employés salariés, et vivent une division du travail assez contraignante. Les horaires sont variés, d'une maison à l'autre, suivant l'ancienneté, suivant le mode d'affectation. Par exemple, certains ont des horaires regroupés permettant de faire des 12 ou 16 heures de suite. D'autres ont des horaires plus courts, sur un plus grand nombre de jours par semaine. Les tâches et les rôles sont également fort diversifiés, comme nous venons de le voir. Si nous ajoutons à ces dimensions le fait que les jeunes connaissent des séjours de durée différente, nous pouvons pressentir la difficulté d'une intervention continue et plus régulière auprès des mêmes jeunes par les mêmes intervenants.

Ce cadre organisationnel entraîne la nécessité de partager entre plusieurs personnes la présence auprès d'un groupe de jeunes. Suivre un jeune implique de pouvoir compter sur l'équipe

et sur les collègues. Il arrive, comme le mentionnent des intervenants, que le jeune quitte alors que l'intervenant responsable de son dossier est en congé.

Il y a donc une certaine fragmentation de l'intervention liée aux conditions organisationnelles de la pratique. Ceci introduit certaines limites à un modèle plus professionnel classique défini par l'autonomie et la prise en charge de cas individuels. Par ailleurs, ces mêmes indications sur le cadre professionnel et organisationnel de pratique obligent aussi à nuancer le caractère communautaire de l'intervention : il y a une professionnalisation et une institutionnalisation plus forte de l'intervention que ne le suggère parfois cette notion d'une convivialité communautaire, engagée, égalitaire.

6. 5 Modèle de pratique et interculturelité

Comment situer le modèle de pratique que nous venons d'esquisser dans le champ des pratiques sociales? Et comment le situer en regard de la dimension pluriethnique, préoccupation première de la présente recherche? Nous allons d'abord exposer une grille de lecture qui nous a guidé dans l'interprétation des données produites dans les entretiens, interprétation que nous avons pu également vérifier, par la suite, avec des intervenants impliqués dans cette recherche⁶⁶.

6.5.1 Grille de lecture interculturelle

La grille présentée dans le tableau 6.1 " Approches de l'intervention et interculturelité " est construite autour de deux dimensions : a) l'orientation de l'approche d'intervention privilégiée par l'intervenant et b) la position idéologique face au phénomène ethnoculturel.

⁶⁶ Nous avons pu, en effet rencontrer les intervenants de six des huit maisons d'hébergement dans le cadre d'une activité de formation-recherche, où les conclusions principales de la recherche ont pu être reprises et discutées avec eux. Ces rencontres viennent de se terminer, en novembre 1998. Elles font l'objet d'un matériel de formation disponible auprès des chercheurs.

a) Trois types d'approche sont distinguées⁶⁷ :

1. L'approche *professionnelle* qui s'appuie sur un modèle professionnel reconnu : psychologue, travail social, counselling, médecine, et s'adressant d'abord ou principalement à l'individu;
2. L'approche *communautaire*, qui s'appuie principalement sur la dimension collective ou communautaire de l'intervention, visant à assurer l'intégration des individus dans leurs réseaux primaires (amis, proches, gens de même culture) et secondaires (services, institutions, etc.) vivant sur un même territoire;
3. L'approche *critique*, qui est définie par sa composante politique et idéologique, préoccupée de façon centrale par la question des rapports de pouvoir et de domination.

b) D'autre part, on a identifié trois types de positions idéologiques face à la dimension ethnoculturelles⁶⁸ :

1. Une position *a-culturelle*, celle d'un intervenant qui ne donne pas un poids significatif ou déterminant à la question ethnique ou ethnoculturelle dans l'intervention. On peut reconnaître, bien sûr, les caractéristiques ethniques, mais on ne croit pas que cela change la stratégie ou le modèle d'une approche.
2. Une position *intégrative*, celle d'un intervenant qui reconnaît l'importance de la différence ethnoculturelle et qui va adapter son mode d'intervention pour en tenir compte. Mais, cette différence ne met pas en cause la stratégie générale de l'approche : c'est davantage un détour, une adaptation pour revenir à l'approche principale. En terme politique, ceci consisterait, par exemple, à intégrer les minorités culturelles au cadre général de la majorité, mais avec des accommodements et un respect de la différence.
3. La position *interculturelle* est celle d'un intervenant qui relativise son approche, la remet en cause en regard du point de vue et de l'identité ethnoculturelle de l'Autre. Il est lui-même "ethnoculturel" face à l'autre : son approche doit être revue du point de vue de l'autre et débarrassée le plus possible de tout ethnocentrisme. Le modèle de référence est celui d'une société vraiment pluraliste et égalitaire (sans culture dominante).

⁶⁷ Il s'agit d'approches types. Dans la réalité, une approche d'intervention peut emprunter à plusieurs types ou se situer entre les types proposés. Par exemple, une approche professionnelle communautaire (organisation communautaire), ou une approche psychologique féministe (critique). L'important, c'est de voir la dominante : savoir professionnel, le milieu communautaire de vie ou les droits et le pouvoir.

⁶⁸ Il s'agit de position types qui appellent les mêmes nuances que celles que nous avons fait pour les approches d'intervention. Plusieurs peuvent se situer entre ces types ou suivre des intensités variables de l'une ou l'autre.

C'est en voyant ce tableau comme un espace dans lequel l'intervenant se déplace constamment au fil de sa pratique qu'il convient de repérer son approche dans l'une ou l'autre des neuf situations types que permet le croisement des deux dimensions retenues. On peut imaginer aussi des positions intermédiaires, comme sur un continuum.

6.5.2 Les neuf positions

a) *A-culturelle-professionnelle* : Mon savoir (mon savoir-faire) est d'abord professionnel et ce qui est important ne dépend aucunement des différences ethnoculturelles du client. Par exemple, si j'ai une approche systémique des jeunes, c'est aussi vrai pour des jeunes immigrants haïtiens que des jeunes québécois et le modèle s'applique de la même façon.

b) *A-culturelle-communautaire* : Je vise à développer une communauté de vie, par exemple celle du groupe de résidents en maison d'hébergement, qui repose sur des règles communes, valables pour tous, sans distinctions ethniques. Par exemple, tous ont un travail d'entretien à faire; tous ont le même respect à apporter aux intervenants et aux intervenantes, etc.

c) *A-culturelle critique* : Mon intervention vise à faire respecter les droits de chacun et à démasquer toute forme de discrimination dont celle liée à l'appartenance ethnique. Faire prendre conscience des droits de citoyen, des rapports égalitaires dans la vie quotidienne pour tous les membres de la société est une préoccupation centrale.

d) *Intégrative-professionnelle* : Mon savoir-faire professionnel doit prendre en compte les différences ethniques. Sans que le modèle soit mis en cause, il faut adapter son application aux conditions spécifiques découlant de l'appartenance ethnique. Par exemple, je peux parler plus lentement devant quelqu'un qui maîtrise mal une des deux langues officielles (français-anglais) au Canada, mais je développe toujours une relation d'aide de type humaniste.

e) *Intégrative-communautaire* : Il y a des règles de vie commune et je vise à les faire respecter mais en prenant en compte les différences ethniques. Je laisse le temps au jeune immigrant Africain par exemple, pour qu'il saisisse l'importance d'une relation égalitaire à développer avec les intervenantes et les intervenants et je discute avec lui de cette réalité au Québec.

f) *Intégrative-critique* : Je prend la défense d'un jeune immigrant qui est confronté à un comportement dominateur d'un jeune québécois, discutant avec les deux protagonistes pour que la règle qui fait problème soit mieux comprise, sur la base d'un droit commun.

g) *Interculturelle-professionnelle* : L'approche de l'intervention repose sur la relativité des points de vue et sur des transformations nécessaires des pratiques. Par exemple, j'accepte de travailler avec le jeune et ses parents, y compris son oncle paternel, parce que c'est plus conforme à sa culture. L'approche individuelle est mise de côté dans ce cas, même si je fais valoir mon point de vue d'accorder de l'attention au jeune en tant qu'individu.

h) *Interculturelle-communautaire* : La communauté se construit suivant un modèle pluraliste où chaque groupe ethnoculturel reçoit un traitement équivalent et égalitaire. Par exemple, le repas comprend des mets adaptés à chaque groupe ethnique. La disposition des meubles et des espaces respectent certaines caractéristiques ethniques : tapis de prière, icônes, etc.

i) *Interculturelle-critique* : Je favorise une discrimination positive en faveur des minorités ethniques en m'assurant explicitement, et dans le détail de la vie quotidienne, qu'ils puissent affirmer leur différence tout en ne subissant pas de discrimination. Par exemple, il convient de favoriser l'expression religieuse d'un jeune tout en affirmant la liberté d'expression de culte pour tous. L'affirmation d'un droit est ici la condition d'une affirmation de l'égalité des droits pour tous. Comme nous l'a appris le mouvement féministe, reconnaître l'égalité pour tous suppose d'abord qu'on modifie positivement le rapport inégalitaire des sexes dans une situation donnée.

6.5.3 Risques de discrimination et d'exclusion

Nous pouvons entrevoir que le maintien d'une position ferme sur l'une ou l'autre dimension peut entraîner des formes d'exigence qui peuvent, dans l'excès, devenir des formes de discrimination ou d'exclusion nouvelles ou anciennes.

Par exemple, une position fortement a-culturelle-critique ne fera pas la différence, dans un cas d'actes délinquants, quant à l'appartenance ethnoculturelle, même s'il est démontré que l'appartenance à certains groupes ethnoculturels entraîne plus de pauvreté et des conditions de vie favorables à un plus fort taux de criminalité. Nous pouvons aussi constater des effets pervers de discrimination dans l'exagération de la "rectitude politique" : ignorer les différences ethniques entraîne l'affirmation de la loi du plus fort.

Par exemple aussi, une position fortement interculturelle condamnera tour à tour l'ethnocentrisme caché du professionnel a-culturel ou intégratif, de l'intervenant communautaire - ou intégratif et même le critique a-culturel ou intégratif. Dans tous ces cas, sera dénoncée la prédominance d'une culture sur une autre. En même temps, et paradoxalement, on exclut ainsi les personnes qui ne sont pas pour une société pluraliste égalitaire, devenant intolérant devant une perspective intégrative ou a-culturelle.

Chaque position type tenue avec excès semblerait donc entraîner des effets discriminatoires. Ceci est fondé sur le fait que la situation sociale de départ est celle d'une diversité ethnique inégalitaire dans le pays, et que toute position trop rigide ne peut se heurter qu'aux contradictions liées à cette situation. La souplesse des positions et le souci de justice sont encore ici les meilleurs guides.

Tableau 6.1

Approches de l'intervention et ethnoculturalité

Approches d'intervention	Approche Professionnelle	Approche Communautaire	Approche Critique
Positions face à l'Ethnoculturalité			
A-culturelle Les différences culturelles sont secondaires, non pertinentes.	Expertise universelle Elle repose sur une base scientifique, commune.	Participation égale Tous ont un statut égalitaire dans la communauté.	Citoyenneté: égalité de droit et non-discrimination Tous sont citoyens égaux en droit.
Intégrative Il y a des minorités culturelles qu'il faut respecter et intégrer à la majorité.	Adaptations nécessaires Il faut adapter son approche professionnelle à certains aspects de la culture pour être efficace.	Intégration à la majorité culturelle L'unité de la communauté implique des ajustements pour prendre en compte la diversité ethnique.	Défense des droits Il faut défendre les droits des minorités ethniques pour garantir un accès égal aux services.
Interculturelle Toutes les cultures sont égales entre elles (relativisme culturel).	Approche interculturelle Une approche spécialisée qui se fonde sur l'identité culturelle de chacun des partenaires.	Communauté interethnique et pluraliste Construire une communauté fondée sur la diversité culturelle et l'égalité.	Émancipation des minorités Faire reconnaître la différence est une condition pour assurer des droits égaux (ex. la discrimination positive).

Si nous appliquons cette grille aux éléments de notre enquête, et tout en sachant qu'il s'agit d'un contexte partiel qui peut être fort différent dans la pratique quotidienne, nous pouvons dégager les positions suivantes : les intervenants se réfèrent principalement à une approche professionnelle suivant deux variantes, l'expertise universelle ou l'adaptation nécessaire, et secondairement, une approche communautaire, suivant également deux variantes, de participation égale ou d'intégration à la majorité culturelle.

En effet, que ce soit la définition des problèmes qu'ont vécu les jeunes et les ont conduits à la maison d'hébergement, que ce soit l'application du code de vie, que ce soit la stratégie d'intervention, la position la plus souvent rencontrée chez les intervenants est celle d'une similarité en profondeur du type de problèmes, des références normatives à respecter, du cheminement à assurer : c'est la posture a-culturelle. Un certain nombre d'intervenants vont cependant citer de multiples exemples où joue une certaine différence ethnoculturelle : conflits intergénérationnels plus intenses, référence à des normes et des valeurs de conduites différentes, attitudes différentes à l'égard de l'autorité, problème de communication plus profond. Mais dans tous ces cas, il s'agit d'adaptation afin d'arriver finalement à une intégration aux mêmes normes que celles de la majorité : c'est la posture intégrative.

Comme nous l'avons esquissé plus haut (section 6.4), plusieurs intervenants sont proches de certaines caractéristiques professionnelles : référence à une formation spécialisée, des méthodes d'intervention d'aide spécifiques, une valorisation de l'aide personnalisée. C'est pourquoi nous les avons situés comme " professionnels ", ne faisant pas allusion ici au statut formel, mais aux caractéristiques de la pratique telle que présentée. D'autres intervenants nous apparaissent insister davantage sur la vie du groupe, leur rôle dans une équipe, l'importance d'une socialisation des jeunes dans la vie collective, un climat harmonieux dans la maison d'hébergement : nous les avons situés dans l'approche communautaire. En fait, les intervenants seraient mieux décrits encore comme se situant dans l'entre deux par rapport à ces deux figures d'intervention.

Nous disons "entre ces deux figures" dans la mesure où les intervenants ne se situent pas pleinement comme intervenants professionnels, ni non plus pleinement comme intervenants communautaires étant donné le contexte organisationnel et institutionnel en cause. Les intervenants adoptent, pour la plupart, une position universalisante, autour d'un modèle normatif commun de l'intervention. Par ailleurs, plusieurs intervenants font état de la nécessité de s'adapter à des différences ethnoculturelles, sans pour autant mettre en cause le modèle normatif global qu'ils partagent.

Nous n'avons pas relevé d'indications significatives, dans les discours des intervenants, d'une approche de type interculturelle, au sens du relativisme culturel; nous ne voyons pas non plus de traces importantes pouvant supporter une approche critique. En effet, les intervenants abordent peu la question des rapports sociaux inégalitaires fondés sur l'identité ethnoculturelle.

6.6 Conclusion : pistes de travail

De notre point de vue, trois propositions découlent de notre analyse de l'intervention en rapport avec la diversité pluriethnique des jeunes en maison d'hébergement. Elles nous serviront de conclusion pour ce chapitre.

En premier lieu, il y a suffisamment de références au contexte ethnoculturel pour alimenter une réflexion plus en profondeur sur cette dimension dans la pratique des intervenants. L'approfondissement de ces questions serait susceptible, selon nous, d'entraîner une révision de certaines dimensions normatives et de les ouvrir à des alternatives plus proches de la diversité manifestée chez les jeunes. Cette réflexion pourrait tourner autour des trois questions suivantes :

- Comment mieux tenir compte des différences touchant le modèle normatif de la pratique et ses présupposés ethnoculturels implicites? Ceci touche en particulier les questions relatives à la religion, aux rapports de sexes, à la conception de la famille, aux rapports intergénérationnels, à la conception de l'autorité et de la discipline.
- Famille et diversité ethnoculturelle : Comment situer les transformations des familles québécoises actuelles, la pluralité des modèles qui s'en dégagent et la diversité ethnoculturelle de référence de jeunes immigrants?

En deuxième lieu, la variété des expériences vécues dans les maisons d'hébergement étudiées peut favoriser une meilleure identification des modèles d'intervention en ce qui regarde la problématique de la réinsertion sociale. Comment peut-on définir, aujourd'hui, les orientations touchant la réinsertion dans la famille et la réinsertion sociale, compte tenu des jeunes actuels? Leur diversité ethnoculturelle? Ceci peut amener à revoir ou préciser :

- les objectifs de l'intervention, à tous les niveaux;
- les formes de collaboration avec divers partenaires sociaux dont les parents;
- les formes d'activités proposées aux jeunes et les règles du code de vie.

Pour terminer, l'absence relative d'une réflexion sur les questions des rapports de pouvoir, d'inégalités sociales et de domination culturelle pourrait être l'occasion de réexaminer ce que peut favoriser une perspective critique.

Conclusion

Cette recherche a permis d'explorer un monde encore trop méconnu : celui de jeunes mineurs en difficulté pour qui la famille n'est plus le soutien normal ou suffisant, celui de jeunes québécois et de plus en plus, de jeunes immigrants qui trop tôt s'éloignent du cheminement dit normal d'insertion sociale. Dans la très grande majorité des cas, ces jeunes ne sont pas dans une filière irréversible qui les conduirait à une prise en charge des institutions publiques ou qui les amènerait, maintenant ou plus tard, dans les méandres de la vie dans la rue, " sans domicile fixe " comme le dit l'expression.

Les maisons d'hébergement communautaires représentent cet espace intermédiaire choisi et qui peut faciliter un retour à la famille, une meilleure préparation à une ré-insertion sociale suite à un décrochage plus ou moins profond, plus ou moins long. Et pourtant, nous l'avons vu, ce cadre de vie transitoire est court, temporaire, d'une durée de quelques semaines, quelques mois, ou pouvant aller jusqu'à deux ans. Il ne peut donc s'agir que d'un arrêt dans un parcours tumultueux, un répit, un moment privilégié de reprise, de choix.

Notre recherche s'est appuyée sur la parole des acteurs : le questionnement des intervenants sur leurs propres pratiques et la parole des jeunes sur leur expérience. Nous avons pu également recueillir quelques données essentielles sur le cadre organisationnel et institutionnel des maisons d'hébergement et dresser un portrait, sur un an, de la population des jeunes que nous pouvons y retrouver. Que retenir de l'analyse détaillée que nous venons d'exposer dans ce rapport? Que faut-il répondre aux questions de départ : comment les jeunes immigrants vivent-ils cette expérience d'hébergement? Sont-ils très différents des jeunes québécois? Comment les intervenants réagissent-ils à la diversité ethnoculturelle dans leur pratique d'intervention?

Une de nos préoccupations était aussi de mieux cerner l'originalité et la place de cette forme d'hébergement dans le champ institutionnel du soutien social aux jeunes de la rue et aux jeunes en difficulté. Nous ne pouvions que noter l'absence d'études un peu systématiques dans ce secteur de l'hébergement communautaire pour jeunes mineurs. Que conclure de cette exploration?

Un autre élément a marqué profondément le déroulement de cette recherche, celui d'un véritable partenariat entre chercheurs et milieu d'intervention et qui a fonctionné à toutes et chacune

des étapes, de la définition des objectifs à la validation des résultats de recherche. Quel a été l'apport et les limites de cette expérience?

Nous proposons des réponses brèves à cet ensemble de questions, dégagant ensuite les pistes de réflexion permettant de mieux répondre encore à toutes une série d'interrogations que notre étude n'a pas manqué de soulever.

a) Jeunes en difficulté et hébergement communautaire

Quatre types d'hébergement communautaire ont émergé du discours des jeunes, fondés sur le sens et les significations que cette expérience temporaire prenaient dans leurs parcours de vie. Rappelons que nous parlons ici de jeunes mineurs, âgés de 13 à 17 ans. Ces quatre types représentent les deux pôles qui définissent en quelque sorte les frontières de ce type d'intervention sociale.

À un pôle, nous retrouvons les figures de médiation ou de répit; la première touche les plus jeunes et est davantage centrée sur la ré-insertion dans la famille, aux prises avec conflits intergénérationnels importants; l'autre, le répit, permet une meilleure insertion ou ré-insertion sociale pour des jeunes un peu plus âgés décidés à prendre du recul devant une situation d'impasse ce qui leur permettra de mieux vivre de manière autonome.

À l'autre pôle, avec les figures du refuge et de la substitution, nous sommes à l'extrême du caractère médiateur ou de reprise d'un parcours familial ou social plus classique. Ici, les jeunes cherchant refuge viennent sur la base d'une expérience de violence et, dans la plupart des cas que nous avons étudiés, d'une expérience immigrante conflictuelle qui venait redoubler le risque d'une rupture familiale définitive. Dans la figure de substitution, nous avons des jeunes un peu plus âgés, pour qui la maison d'hébergement communautaire apparaissait être la fin d'un long cycle de placements et de déplacements multiples, ayant perdu tout contact avec la famille dès le bas âge.

L'analyse des mandats et orientations des maisons d'hébergement, comme celle du discours des intervenants, nous montre que de façon générale les figures de médiation et de répit sont les plus centrales. Elle nous montre également que les positions de refuge ou de substitution correspondent en partie à la mission de quelques maisons (comme Passages, l'Antre-Temps), qu'elles étaient davantage présentes par le passé dans d'autres maisons et qu'elles recouvrent

toujours un petit nombre de cas exceptionnels. Mais dans tous les cas, les conditions d'accueil, de volontariat, d'engagement des jeunes dans le cadre d'une vie de groupe temporaire, l'implication souhaitée des familles favorisent davantage les figures de médiation et de répit ou une frange " pas trop lourde " d'urgences sociales pour des cas de refuge ou de substitution.

b) L'immigration et l'hébergement communautaire : une solution intégrative

L'analyse du discours des jeunes, où nous retrouvons pour la moitié des jeunes immigrants, ainsi que l'étude des représentations des intervenants sur leurs pratiques, nous montrent que le phénomène d'immigration touche encore bien inégalement les maisons d'hébergement communautaires, et jeunes immigrants étant concentrés de façon plus importante dans deux d'entre elles : l'Odyssée et l'Hébergement St-Denis. De façon générale cependant il y a suffisamment d'éléments pour conclure à l'impact significatif de l'expérience de l'immigration et de la diversité ethnoculturelle dans les maisons d'hébergement. Les rapports intergénérationnels, le rapport à l'autorité dans la famille comme dans la maison d'hébergement, les différences dans les rapports entre sexes, les habitudes de discipline, le sens de l'individualité et de l'autonomie et d'autres dimensions encore sont bien relevées dans la grande majorité des discours des intervenants.

Toutefois, l'analyse nous montre aussi que chez les intervenants, cette expérience suscite un questionnement mitigé sur leur modèle d'intervention. Nous avons relevé que la présence de jeunes immigrants, à l'exception de la maison Odyssée, n'entraîne pas de dispositions explicites dans les " codes de vie " ou les orientations des maisons. En effet, les positions de la quasi-totalité des intervenants oscille entre une position a-culturelle et une position intégrative; d'une position où les caractéristiques liées aux références ethnoculturelles et à l'immigration apparaissent nettement secondaires, à une position où ces caractéristiques nécessitent, selon eux, des ajustements, une attention et des efforts particuliers. La première, a-culturelle, s'exprime dans deux modèles d'intervention : l'un, plus proche d'une référence professionnelle d'aide à l'individu; l'autre, se rapprochant de l'approche communautaire. Ainsi, on dira dans le premier modèle que le conflit avec l'autorité parentale est un problème commun de l'ensemble des adolescents, tandis que dans le second modèle on affirme que le code de vie est le même pour tous.

La position intégrative se présente également selon deux modèles : sous forme d'un souci professionnel d'aide à l'individu ou sous forme d'une approche communautaire. Dans le premier cas on dira, par exemple, que le conflit avec les parents s'appuie sur une opposition de modèles

culturels entre la vision québécoise et la vision du pays d'origine, nécessitant une approche plus délicate; dans l'autre modèle, les réticences à communiquer directement et à s'ouvrir plus facilement au niveau des interactions de la vie quotidienne sont liées à des traits ethnoculturels autres, et que dans l'établissement du rapport à l'autorité ou aux autres résidents, cela nécessite tact et patience.

Nous retrouvons peu de traces d'une troisième position possible, interculturelle, qui serait fondée par exemple sur une approche de relativisme culturel; nous n'avons pas noté de références à une position critique. C'est dire que les rapports au phénomène de l'immigration et à celui de la diversité ethnoculturelle ne sont intégrés que partiellement et qu'ils ne vont pas jusqu'à questionner en profondeur les modèles de pratiques existants. Il faut redire encore, comme élément contextuel, que la présence des jeunes immigrants dans les différentes maisons d'hébergement et l'expérience de la diversité ethnoculturelle sont encore minoritaires ou sporadiques pour une majorité d'intervenants.

c) L'ambiguïté d'un espace intermédiaire communautaire

L'analyse du cadre organisationnel et institutionnel des maisons d'hébergement communautaires comme celle du discours des intervenants révèle une certaine tension, historique, entre deux pôles : aider les jeunes à retourner dans leur famille et à compléter un parcours normal d'étude et de travail ou accompagner le jeune vivant des ruptures importantes avec son milieu social et son milieu de vie; différence entre un projet de ré-insertion familiale et sociale ou visée plus limitée et réaliste de réduction des méfaits à travers un soutien. Un point commun toutefois se retrouve chez tous les intervenants : une vision d'autonomie et de responsabilisation du jeune. Mais la tension entre les deux pôles identifiés serait moins forte aujourd'hui, d'après le discours des intervenants : les cas plus lourds (de décrochage plus radical et de ruptures) sont plus rares, l'implication des familles est plus courante, le projet de ré-insertion plus affirmé. Les réorientations d'une maison comme Passages sont significatives à cet égard.

L'analyse des modèles normatifs d'intervention s'est faite à travers des normes implicites ou explicites présentes dans les codes de vie, des critères de succès des intervenants, des types d'intervention au quotidien, de l'aide individuelle. Nous avons pu relever la prédominance d'un modèle très largement partagé, celui d'un cadre de vie substitutif, quoique temporaire, à celui d'une famille " normale " fondée sur une morale et une éthique correspondantes. Par exemple, nous y retrouvons des accents semblables quant au respect de l'autorité, à l'équité dans le partage des

tâches, à la non-violence entre résidents, au contrôle des sorties, etc. De même, est inculqué le sens du devoir, à l'école ou au travail. Notons également que les contraintes légales attachées au statut de jeunes mineurs, la présence importante des organismes du réseau de la santé et services sociaux qui opèrent dans ce cadre légal viennent renforcer le projet de la ré-insertion familiale et sociale.

Le contenu des orientations normatives de la pratique d'intervention correspond ainsi davantage au premier pôle identifié : le projet de ré-insertion sociale, impliquant une référence forte à la famille nucléaire telle qu'on peut la connaître en Amérique du Nord et au parcours adolescent tel qu'il est généralement présent dans nos modèles psychosociaux. Par contre, le contexte communautaire ouvre un espace d'autonomie relative qui permet l'adhésion plus consentie à ce modèle. En effet, tout ceci se passe dans un contexte plus collectif, moins parental, plus volontaire aussi. C'est comme si l'espace communautaire servait ici, non pas d'expérimentation radicale de nouveaux modèles identitaires, mais de nouvel essai, dans des conditions meilleures, du modèle familial et social qui aurait dû être celui du milieu familial ou social antérieur.

Il est intéressant de situer l'expérience de l'immigration et de la diversité ethnoculturelle dans ce contexte. Une réflexion attentive sur cette diversité, une perspective plus critique et plus interculturelle pourrait contribuer à revoir des composantes importantes de l'orientation normative actuelle, touchant des dimensions comme le modèle de la famille, de l'autorité; différents éléments du code de vie; le dispositif de la vie commune. À quoi ressemblerait une vie au quotidien prenant en compte, au niveau collectif, la variété des références ethnoculturelles? À quoi ressemblerait une sensibilisation de tous les jeunes aux inégalités des minorités ethnoculturelles ou aux problèmes d'intégration des immigrants?

Il y a là, nous semble-t-il, une piste à explorer qui donnerait plus de force encore à la dimension alternative de l'expérience des maisons d'hébergement communautaires, comme lieu d'une socialisation qui peut se construire autrement en partant de l'expérience des jeunes eux-mêmes.

d) Le partenariat

L'expérience du partenariat dans cette recherche a joué un rôle majeur :

- en donnant accès, pour les chercheurs, aux maisons d'hébergement et ce, d'une façon continue : données sur la population, participation des jeunes et des intervenants;

- en incitant plusieurs intervenants à prendre du recul sur la question des jeunes immigrants, sur leur modèle d'intervention, sur la variété des expériences des huit maisons d'hébergement. Des rencontres de discussion avec les intervenants de cinq des huit maisons d'hébergement autour des résultats de recherche, à la fin de la recherche ont été des moments forts de cette démarche.

Par ailleurs, le partenariat demande temps et patience. Le phénomène, bien connu des temps différents entre celui de la recherche et celui de l'action s'est aussi reproduit dans cette recherche. Le temps de la recherche : un plan de trois ans. Le temps de l'action : offrir des services au quotidien pour des cohortes de jeunes qui vont être hébergés en moyenne sur deux ou trois mois. Comment faire pour traduire des réflexions pertinentes dans des temporalités qui se rejoignent?

Plus radicalement, c'est l'écart entre les préoccupations intellectuelles des chercheurs, dans des cadres disciplinaires spécifiques (sociologie, dans le cas présent) et celles des praticiens dont la variété et l'urgence des questions se forment ainsi : comment traiter la diversité ethnoculturelle tout en répondant aux besoins de jeunes en difficulté? Comment aborder des cas plus difficiles sans automatiquement référer aux recours institutionnels ou risquer des décrochages plus radicaux? Comment optimiser les chances de ré-insertion, de retour à la normale et innover dans des références identitaires autres? Etc.

En même temps, nous pensons que le partenariat offre un cadre exceptionnel pour favoriser une théorisation qui sait s'alimenter à deux formes de savoirs : celui des chercheurs, celui des praticiens; ignorer l'un, c'est appauvrir l'autre.

Pistes de recherche

Il convient, dans un premier temps, de rappeler que les choix méthodologiques de la présente recherche nous ont obligés à traiter très partiellement le secteur de l'hébergement communautaire.

- Nous avons étudié les jeunes de 13 à 17 ans. Or, plusieurs maisons ont une population plus âgée, et nous n'avons pas pris en compte cette autre volet de la clientèle.

- Nous ne voulions pas non plus étudier les dimensions proprement organisationnelle, économique et stratégique des maisons d'hébergement : le focus était plutôt sur l'intervention directe auprès des jeunes et une compréhension de l'expérience des jeunes eux-mêmes.

- Enfin, la population étudiée l'était sur une période limitée d'un an.

Toutes ces limites montrent bien le caractère partiel et la nécessité d'études complémentaires pour en arriver à un portrait plus juste de ce secteur d'intervention. Nous pensons toutefois avoir dégager des traits majeurs de ce type d'intervention à travers ce que nous avons relevé plus haut.

Enfin, pour terminer, nous voudrions indiquer, à partir de ces résultats, quelques pistes, tant pour la recherche que pour la pratique. Nous identifierons trois voies qui nous apparaissent pertinentes :

- Poursuivre davantage la réflexion avec les intervenants, approfondir cette idée d'espace social intermédiaire appliqué à la maison d'hébergement communautaire en revoyant toute une série de conditions de la pratique : les orientations normatives, la durée de séjour, le volontariat, le type de difficultés de vie des jeunes. Nous n'avons fait qu'esquisser cette problématique.

- Réaliser des études longitudinales de jeunes hébergés, sur quelques années, afin de tenter d'apprécier les parcours post-hébergement et ceci sur une population numériquement importante et diversifiée.

- Analyser plus précisément la place de l'hébergement communautaire dans l'ensemble des organismes et ressources d'intervention oeuvrant dans le secteur des jeunes définis largement. En effet, il nous semble majeur et indispensable de réaliser une analyse plus structurelle de cette question.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A	
GRILLE DE COLLECTE DE DONNEES.....	148
ANNEXE B	
REPARTITION DES DOSSIERS JEUNES RETENUS PAR RESSOURCE.....	154
ANNEXE C	
GRILLE D'ANALYSE DES ENTREVUES DES JEUNES.....	155
ANNEXE D	
REPARTITION DU PERSONNEL DES HUIT MAISONS D'HEBERGEMENT COMMUNAUTAIRES, A PARTIR DES INFORMATIONS DISPONIBLES (RAPPORTS ANNUELS, ENTREVUES AVEC LES DIRECTIONS), AUTOMNE 1996.....	160
ANNEXE E	
GRILLE D'ENTREVUE DES INTERVENANTS	161
ANNEXE F	
GRILLE D'ANALYSE POUR LES ENTREVUES DES INTERVENANTS	165

ANNEXE A

GRILLE DE COLLECTE DE DONNÉES

Grille de collecte des données concernant les jeunes de moins de 18 ans vivant dans les ressources communautaires d'hébergement, dont le séjour comporte une ou plusieurs journées incluses dans la période comprise entre le 1 mars 95 et le 29 février 1996. (Le jeune devait avoir moins de 18 ans à son arrivée à la ressource.)

Inscrire le nom de la ressource: _____

Inscrire le numéro d'identification du dossier: _____
- - - -

1. Sexe:

masculin 0
féminin 0

2. Identification de l'âge, compléter 2a ou 2b

a) Âge à l'arrivée à la ressource: ____ ans
Ne sait pas 0 - -

b) Date de naissance: ____ / ____ / ____
j m a
Ne sait pas 0

3) Fréquentation scolaire.

3.1)
Va à l'école 0
Ne va pas à l'école 0
Ne sait pas 0 - -

JEUNES EN DIFFICULTE ET CONTEXTE PLURIETHNIQUE

3.2) Dernier niveau scolaire auquel le jeune s'est inscrit.

Primaire	0	
Sec 1	0	
Sec 2	0	
Sec 3	0	--
Sec 4	0	
Sec 5	0	
Autre:	0	
Ne sait pas	0	
Si Autre, précisez:	_____	

4) À son arrivée à la ressource, occupait-il un travail rémunéré?

Oui	0	
Non	0	
Ne sait pas	0	--
Si oui, quel type:	_____	--

5) Durée du séjour du jeune à la ressource.

5.1)

Date d'arrivée à la ressource:	___ / ___ / ___	-----
	j m a	
Ne sait pas	0	
Date de départ de la ressource:	___ / ___ / ___	
	j m a	
Ne sait pas	0	-----

Important: Si la date d'arrivée ou de départ est inconnue, évaluez le temps de séjour en jour ou en mois.

Nombre de jour(s)	___	
Nombre de mois	___	
Ne sait pas	0	--

5.2) À ce jour, le jeune a-t-il quitté la ressource?

Oui	0	
Non	0	
Ne sait pas	0	--

6) a) Langue maternelle:

*Inscrire la première langue apprise par le jeune.

b) Cochez la case correspondant à langue utilisée par les intervenants pour communiquer avec le jeune à la ressource:

JEUNES EN DIFFICULTE ET CONTEXTE PLURIETHNIQUE

Français: 0

Anglais: 0 - -

Autre: 0

Ne sait pas 0

c) Si autre, précisez: _____ - -

Important: Les questions 7, 8 et 9 sont très importantes pour cette recherche. Veuillez y porter toute l'attention nécessaire.

7) Lieu de naissance du jeune:

- 7.1 a) Québec 0
- b) Hors-Québec mais au Canada 0 _ _
- c) Autre pays: 0
- d) Ne sait pas 0
- Si autre pays, précisez le nom: _____
- Ne sait pas 0 _ _

7.2) Si autre pays, en quelle année est-il arrivé au Canada?

- 19 ____
- Ne sait pas 0 _ _

7.3) **Si vous avez répondu Ne sait pas**, ou si vous avez coché les cases **a**, ou **b**, de la question **7.1**, répondez à la question suivante:

D'après vous, le jeune appartient-il à une communauté culturelle?

- Oui 0
- Non 0
- Ne sait pas 0 _ _

Si oui, laquelle? _____ _ _

8) Lieu de naissance de la mère:

- 8.1)
- a) Québec 0
- b) Hors-Québec mais au Canada 0 _ _
- c) Autre pays: 0
- Ne sait pas 0

JEUNES EN DIFFICULTE ET CONTEXTE PLURIETHNIQUE

Si autre pays, précisez le nom: _____

Ne sait pas

0

--

8.2) La mère a-t-elle immigrée au Canada?

Oui

0

Non

0

Ne sait pas

0

--

8.3) Si **oui à 8.2** en quelle année est-elle arrivée au Canada?

19 ____

Ne sait pas

0

--

9) Lieu de naissance du père:

- 9.1)
- | | | |
|-------------------------------|---|----|
| a) Québec | 0 | |
| b) Hors-Québec mais au Canada | 0 | -- |
| c) Autre pays: | 0 | |
| d) Ne sait pas | 0 | |

Si autre pays, précisez le nom: _____

Ne sait pas	0	--
-------------	---	----

- 9.2) Le père a-t-il immigré au Canada? --
- | | | |
|-------------|---|--|
| Oui | 0 | |
| Non | 0 | |
| Ne sait pas | 0 | |

9.3) Si **oui** à 9.2, en quelle année est-il arrivé ?

Au Canada?	19__
Ne sait pas	0__

10) Le jeune a été référé à votre ressource de quelle façon?

N.B.: Cochez une seule catégorie.

- | | | |
|--|---|----|
| a) Loi sur les jeunes contrevenants | 0 | |
| b) Loi de la protection de la jeunesse/ Art. 38 | 0 | |
| c) Loi de la Santé et des Services Sociaux. S.5/CLSC | 0 | -- |
| d) Réfugié (mesure d'exception) | 0 | |
| e) Le jeune se présente lui-même | 0 | |
| f) Autre, précisez: _____ | | |
| Ne sait pas | 0 | |

11) Provenance du jeune à l'arrivée à la ressource:

N.B. Cochez une seule catégorie.

a) Famille (père et mère)	0	
b) Famille monoparentale	0	
c) Parenté	0	Lien familial: _____
d) Ami	0	
e) Famille d'accueil	0	
f) Foyer de gr. institutionnel	0	
g) Centre de réadaptation	0	
h) Escale	0	
i) Foyer de gr. communautaire	0	--
j) Ressource communautaire	0	--
k) Autre, précisez:	_____	
Ne sait pas	0	

12) Le jeune a-t-il fait un séjour auparavant dans une autre ressource d'hébergement que celle identifiée au point 11?

Oui	0	--
Non	0	--
Ne sait pas	0	--
Si oui, dans combien de ressources?	_____	--

Cochez **la ou les cases** appropriées

a) Famille d'accueil	0	--
b) Foyer de gr. institutionnel	0	--
c) Centre de réadaptation	0	--
d) Escale	0	--
e) Foyer de gr. communautaire	0	--
f) Ressource communautaire	0	--
g) Autre, précisez:	_____	--
Ne sait pas	0	--

13) Le jeune a-t-il été sans lieu d'hébergement, (dans la rue), les jours précédant son arrivée à votre ressource?

Collectif de Recherche sur l'itinérance

Oui	0	---
Non	0	
Ne sait pas	0	
Si oui , combien de jours:	___ jours	
Ne sait pas	0	--

14) Commentaires généraux:

Merci de votre collaboration.

ANNEXE B

RÉPARTITION DES DOSSIERS JEUNES RETENUS PAR RESSOURCE

Le tableau suivant permet de voir, dans la colonne de gauche le nombre de questionnaires remplis par ressource qui correspond au nombre d'entrées ; dans la colonne de droite apparaît le nombre de dossiers retenus après l'opération élimination des doublons; 350 est le nombre qui correspond grosso modo au nombre de jeunes effectivement hébergés au cours de la période retenue.

Tableau de la répartition des entrées et des dossiers/ jeunes retenus

Maison d'hébergement	Nombre d'entrées	Nbr. Dossiers/jeunes retenus
Service d'hébergement St-Denis	66	63
Passages	38	19
Ressources Jeunesse de Saint-Laurent	19	19
Maison Odysée	64	62
Transit-Jeunesse	21	21
AMBCAL	38	35
L'Envolée	78	71
L'Antre-Temps	74	60
Total	398	350

Morency, Pierre. *Ouvrage cité*, p.53

ANNEXE C

GRILLE D'ANALYSE DES ENTREVUES DES JEUNES

On retrouvera 5 grandes dimensions d'analyse dans les entrevues des jeunes.

I Données socio-démographiques

1.1 sexe

1.2 ethnie

1.3 né ici ou non

1.4 âge

1.5 milieu de vie principal (*le milieu de vie principal dans lequel le jeune vivait avant qu'il n'entre dans la maison d'hébergement. Par exemple une famille d'accueil, ou un centre d'accueil*)

II Problèmes et définitions des problèmes

2.1 Problèmes

2.1.1 Identification du problème principal (*Problème principal renvoie à ce que le jeune évalue comme étant le problème central qui est à l'origine du fait qu'il se retrouve dans une maison d'hébergement*)

a) violence (*physique, sexuelle*)

b) santé mentale (*jeune, mère, etc.*)

c) parentalité (*séparation, divorce, décès*)

d) conflits (*parents, père, mère*)

e) autres problèmes principaux

2.1.2 Événements qui amènent le jeune à quitter son milieu de vie principal (*événements qui déclenchent le départ du jeune de son milieu de vie principal*)

2.1.3 Identification autres problèmes

2.2 Types d'explication du problème principal et autres problèmes

2.2.1 Explication psychologique (*centrée sur problème personnel, le jeune lui-même*)

2.2.2 Explication interactionnelle, conflictuelle (*renvoie à la psychologie de la relation*)

2.2.3 Explication psychosociale (*renvoie entre autres à des conflits de valeurs portées par un collectif par ex. la génération de mon père; conflits intergénérationnels*)

2.2.4 Fatalité, destin: aspect non causal de l'explication (*explication reportée hors des facteurs humains et sociaux*)

2.2.5 Report du problème à une personne donnée (*mère, père*) (*renvoie à la théorie de l'attribution; c'est une stratégie plus qu'une source d'explication du problème*)

2.2.6 Explication multicausale (*explication faisant intervenir plusieurs éléments*)

2.3 Actions de différents acteurs autour du problème principal

2.3.1 Du jeune

a) type d'interventions qui règle temporairement le problème

b) agir pour provoquer un éclatement

c) se retirer

d) agir sur le problème ou situation de départ soit pour le modifier soit pour le régler (*ex. faire appel à des intervenants professionnels pour qu'il parlent à mes parents*)
essai d'agir sur la situation dans une perspective de moyen ou long terme.

2.3.2 Des parents

a) aggravation du conflit;

b) imposition de contraintes

c) abandon, rejet (*expulsion du jeune*)

d) négociation

e) recherche de solutions

f) recherche aide extérieure

2.3.3 Intervenants

a) retire le jeune de la situation problème

2.3.4 Famille élargie

2.3.5 Autres

III Description environnement social

3.1 Réseau primaire

3.1.1 Parents

3.1.2 Fratrie

3.1.3 Famille élargie

3.1.4 Ami

3.1.5 Autres

3.2 Réseau secondaire

3.2.1 École

3.3 Référents culturels, politiques et économiques

3.4. Référence au pays

IV Les thèmes reliés à la maison d'hébergement

4.1 Données descriptives sur séjour et maison d'hébergement

4.1.1 Résident (*lors de l'entrevue, le jeune résidait-il ou non à la maison d'hébergement?*)

4.1.2 Durée

4.1.3 Lieu

4.1.4 Acteurs institutionnels et non-institutionnels impliqués dans l'entrée du jeune à la maison d'hébergement

4.2 Réactions du jeune et de son entourage lors de son entrée à la maison hébergement

4.2.1 Du jeune

4.2.2 Des parents

a) rejet de l'idée

b) collaboration

c) résistance

d) soumission

4.2.3 De la fratrie

4.2.4 De la famille élargie

4.2.5 Autres

4.3 Rapport du jeune avec ses parents depuis qu'il est entré dans la maison d'hébergement

4.3.1 Fréquence

4.3.2 Qualité de la relation

4.4 Appréciation du jeune de la maison d'hébergement

4.4.1 Encadrement

4.4.2 Intervention

4.4.3 Relation avec les intervenants

4.4.4 Utilisation de la ressource (*par ex. la maison comme milieu de vie*)

V Les thèmes reliés aux autres ressources et milieu de vie transitoire (*les lieux de vie par lesquels le jeune est passé avant qu'il n'aboutisse à la maison d'hébergement. Ces lieux de vie se situent entre le moment où le jeune quitte définitivement son milieu de vie principal et celui où il entre dans la maison d'hébergement. Par ex. appartement avec frère, rue, différentes ressources (identifiées), couche chez un ami*)

5.1 lieux de placement institutionnels et transitoires (*noms génériques ou spécifiques lorsque mentionnés par les jeunes*)

5.2 Acteurs intervenant dans ces placements

ANNEXE D

RÉPARTITION DU PERSONNEL DES HUIT MAISONS D'HÉBERGEMENT COMMUNAUTAIRES, À PARTIR DES INFORMATIONS DISPONIBLES (RAPPORTS ANNUELS, ENTREVUES AVEC LES DIRECTIONS), AUTOMNE 1996

Nous retrouvons dans ce tableau la répartition du personnel des maisons d'hébergement. Les nombres valent pour la période considérée, les fluctuations sur une année ou sur une période plus longue pouvant être assez importantes pour les catégories de bénévoles, de stagiaires, de soutien ou d'intervenants à temps partiels.

Maison d'hébergement	Administration ¹	Intervention	Bénévoles/ stagiaires ²	Autres (cuisine etc.)	Total
Service d'hébergement St-Denis	1	8	--	--	9
Passages	2	8	5	1	16
Ressources Jeunesse de Saint-Laurent	3	7	24	2	36
Maison Odyssee	1	9	6	--	16
Transit-Jeunesse	1	4	5	1	11
AMBCAL	2	7	5	2	16
L'Envolée	2	12	12	6	32
L'Antre-Temps	1	7	5	2	15
Total	13	62	62	14	151

¹Désigne la ou le coordonnateur, l'adjoint administratif, le ou la secrétaire exécutive.

²Le nombre représente une moyenne annuelle approximative.

ANNEXE E

GRILLE D'ENTREVUE DES INTERVENANTS

Première entrevue: le récit de pratique

Q.1. Comment en êtes-vous venu(e) à travailler au sein d'une maison d'hébergement communautaire pour jeunes de la rue?

Q.2. Pouvez-vous nous tracer les grandes étapes de votre cheminement professionnel depuis votre formation et votre premier emploi?

- *Quelle formation avez-vous reçue?*

- *Quel était votre premier emploi? En quelle année? Pouvez-vous nous décrire les points importants de cette période? Qu'en retenir-vous?*

Q.3. Pouvez-vous nous parler de votre expérience, de ce que vous faites en tant qu'intervenant(e) dans cet organisme-ci?

Q.4. Pouvez-vous nous décrire les jeunes auprès de qui vous travaillez? Qui sont-ils?

Est-ce qu'il y a des caractéristiques particulières chez eux que vous trouvez importantes?

Q.5. Quels sont d'après vous, les principaux problèmes qu'ils vivent?

Q.6. Je vais maintenant vous demander de me raconter deux situations de pratique, deux cas concrets de jeunes que vous avez eu à suivre durant leur séjour. Premièrement, voulez-vous me décrire une situation de travail auprès d'un(e) jeune qui, de votre point de vue, a été une intervention difficile et qui n'a pas abouti? Puisez cette situation dans le passé récent et choisissez des moments reliés au quotidien des jeunes; par exemple: hier soir, lors d'un repas pris en groupe.

Comment le tout a débuté (Prise de contact); comment ça a évolué (Étapes du travail ou du suivi) ; comment ça s'est terminé? (Évaluation) etc.

JEUNES EN DIFFICULTE ET CONTEXTE PLURIETHNIQUE

Voulez-vous me décrire une situation de travail auprès d'un(e) jeune qui, de votre point de vue, a été une intervention réussie, qui a bien marché? Privilégiez encore des moments qui sont frais dans votre mémoire et qui se sont déroulés dans un cadre habituel.

Comment le tout a débuté (Prise de contact); comment ça a évolué (Étapes du travail ou du suivi) ; comment ça s'est terminé? (Évaluation) etc.

Deuxième entrevue: la représentation de la pratique

(Au préalable, l'intervieweur(e) aura réécouté la première entrevue)

Q.7. Bonjour! Souhaiteriez-vous compléter ou préciser les propos que vous avez tenu lors de l'entrevue précédente? Est-ce qu'il y a d'autres choses que vous aimeriez dire au sujet de la première entrevue?

Q.8. Nous aimerions, pour notre part, revenir sur certains éléments qui ont été soulevés lorsque vous nous avez soumis des cas concrets d'intervention:

-que vouliez-vous dire au juste à tel moment de votre intervention?

-pourquoi ce point est-il important pour vous?

-comment vous sentiez-vous dans cette situation?

-est-ce que cette situation (ou tel élément) est quelque chose de fréquent ou d'habituel dans votre pratique?

-que vouliez-vous dire par tel ou tel mot utilisé (ex. préjugé, malpropreté, bonne intégration sociale, etc.)?

Q.9. Pour vous, qu'est-ce qu'un jeune issu d'un groupe ethnoculturel minoritaire?

-Vous arrive-t-il de travailler avec des jeunes issus de ces groupes?

-Est-ce que ces jeunes présentent des particularités? Quelles sont-elles?

-Est-ce que le fait de travailler avec ces jeunes change(raît) quelque chose à votre pratique d'intervention?

Q.10. Si vous le voulez bien, je vais vous poser des questions sur des aspects que nous n'avons pas abordés (*le cas échéant*) dans les deux situations que vous m'avez rapportées lors de la première entrevue. Je vais vous demander ce qui aurait été différent dans vos interventions:

- s'il s'était agi d'un(e) jeune d'une autre origine ethnoculturelle?

- s'il s'était agi d'un(e) immigrant(e) récent(e)?

- s'il s'était agi d'un(e) réfugié(e)?

Q.11. Décrivez-nous le contexte de votre pratique et la philosophie de la ressource dans laquelle vous oeuvrez. (L'organisation, le climat de travail, les liens entre les intervenants, vos sources d'inspiration ou de soutien).

-Comment se vivent les relations de travail dans le contexte de votre pratique (Fonctionnement de l'équipe, coordination, répartition du travail, horaires)?

-Quelles sont les règles et les normes (éthique) les plus importantes à respecter dans votre pratique?

-Quelles approches privilégiez-vous en tant qu'intervenant? (les auteurs qui vous inspirent, d'autres praticiens, des courants de pensée, des réseaux de soutien, etc.)

-Avez-vous suivi une formation quelconque en interculturelisme?

-Votre ressource entretient-elle des liens avec des organismes communautaires ethniques?

Q.12. Avez-vous l'impression qu'il y a d'autres aspects de votre pratique dont vous n'avez pas encore eu l'occasion de parler, sur lesquels vous aimeriez revenir?

Fin de l'entrevue

ANNEXE F

GRILLE D'ANALYSE POUR LES ENTREVUES DES INTERVENANTS

On retrouvera 8 grandes dimensions d'analyse dans les entrevues des intervenants.

I Données socio-démographiques

- 1.1 sexe
- 1.2 ethnie (*groupe ethnoculturel d'appartenance*)
- 1.3 lieu de naissance de l'intervenant (*Canada ou ailleurs*)
- 1.4 âge
- 1.5 ressource (*identification de la maison d'hébergement où travaille l'intervenant*)
- 1.6 langues (*langues parlées par l'intervenant*)

II Les usagers (*représentation de la population visée par l'intervention*)

- 2.1 définition de la clientèle (*manière dont sont nommés ou qualifiés les jeunes par les intervenants*)
- 2.2 problèmes de la clientèle (*comment les intervenants nomment les problèmes que vivent les jeunes*)
- 2.3 normalité locale (*critères qui déterminent la normalité d'un comportement dans la ressource d'hébergement, c'est-à-dire qui justifient qu'un comportement soit banni ou souhaité*)
 - 2.3.1 sexe (*règles et codes de vie qui régissent les rapports entre les sexes*)
 - 2.3.2 espace (*règles et codes de vie qui régissent l'organisation de l'espace, la distribution des tâches et les horaires*)
 - 2.3.3 conflits (*règles et codes de vie qui régissent les rapports interpersonnels*)
 - 2.3.4 études et travail (*règles et codes de vie qui concernent les études et le travail des jeunes*)
 - 2.3.5 général (*autres règles et codes de vie en vigueur dans la ressource*)
- 2.4 normalité sociale (*critères qui déterminent la normalité d'un comportement dans la société, c'est-à-dire qui justifient qu'un comportement soit banni ou souhaité*)

III L'intervention (représentation de l'intervention en tant que processus)

3.1 définition (*comment l'intervenant se nomme-t-il?*)

3.2 acteurs (*quels sont les acteurs impliqués autres que le jeune, ses parents, les intervenants de la maison d'hébergement et les travailleurs sociaux?*)

3.3 type (*discours général de l'intervenant sur l'intervention : quelle est la nature de l'intervention? quels objectifs vise-t-elle? quelle philosophie la guide?*)

3.4 étapes

3.4.1 accueil (*première rencontre*)

3.4.2 plan (*déroulement de l'intervention*)

3.4.3 suivi (*suivi post-hébergement*)

3.5 tactiques

3.5.1 entrevues (*rencontres seul à seul*)

3.5.2 parrainage (*suivi d'un jeune en particulier*)

3.5.3 parents (*liens avec les parents*)

3.5.4 surveillance (*maintien de la discipline*)

3.5.5 tâches (*activités entourant la préparation des repas et l'accomplissement des tâches domestiques*)

3.5.6 contacts (*liens avec les services sociaux*)

3.5.7 références (*références téléphoniques et orientation*)

3.5.8 crise (*intervention de crise*)

3.6 communication (*conditions concrètes permettant la communication entre les acteurs impliqués dans l'intervention*)

IV Professionnel (représentation du contexte professionnel)

4.1 formation (*discours de l'intervenant sur ses formations les plus récentes*)

4.1.1 aucune

4.1.2 secondaire 5

4.1.3 collégiale

4.1.4 universitaire

4.1.5 interculturelle

4.1.6 permanente autre (*ex.: intervention de crise*)

4.2 éléments (*déterminants de sa pratique professionnelle*)

4.2.1 ordre (*appartenance à un ordre professionnel*)

- 4.2.2 école (*référence à une école de pensée*)
- 4.2.3 code (*référence à un code d'éthique*)
- 4.3 parcours (*parcours professionnel de l'intervenant*)
 - 4.3.1 pratique (*discours de l'intervenant sur sa pratique dans la maison d'hébergement*)
 - 4.3.2 expérience (*discours de l'intervenant sur son parcours professionnel en général et sur ses expériences de vie reliées à l'intervention en particulier*)
- 5.1 philosophie (*philosophie de la maison d'hébergement telle que comprise par l'intervenant*)
- 5.2 éléments (*références au contexte organisationnel, à la structure légale ou formelle de la ressource d'hébergement*)
- 5.3 travail (*organisation du travail, horaires, etc.*)
- 5.4 équipe (*travail d'équipe, réunions de travail*)
- 5.5 rémunération (*salaires et questions financières*)
- 5.6 direction (*autoritaire, collégial, etc.*)
- 5.7 ressources (*ressources matérielles disponibles, par exemple : locaux conçus pour permettre une certaine intimité lors de rencontres individuelles entre l'intervenant et les jeunes; fonds pour défrayer la location d'un minibus lors de sorties*)
- 5.8 ménage et courses (*entretien ménager et achats divers*)
- 5.9 administration (*tâches administratives et rédaction de rapports*)

VI Appartenance sociale (*cadre de référence sociale de l'intervenant dans son discours sur les jeunes*)

- 6.1 réseau primaire (*amis, parents, etc.*)
- 6.2 réseau secondaire (*groupe, école, CLSC, usine, etc.*)
- 6.3 âge (*évocation de l'âge en tant que secteur d'appartenance*)
- 6.4 sexe (*évocation du genre en tant que secteur d'appartenance*)
- 6.5 ethnie (*évocation de l'origine ethnoculturelle ou de la localisation géographique en tant que secteurs d'appartenance*)
- 6.6 religion (*évocation des croyances religieuses en tant que secteur d'appartenance*)
- 6.7 politique (*évocation des convictions politiques en tant que secteur d'appartenance*)
- 6.8 économie (*évocation de la condition socio-économique en tant que secteur d'appartenance*)

VII Changement (*langage de changement dans le discours de l'intervenant*)

VIII Implication personnelle (*cadre de référence sociale de l'intervenant dans son discours sur lui-même : représentation de soi et représentations sous-jacentes; valeurs, choix, opinions et croyances qui lui sont propres*)

BIBLIOGRAPHIE

- Abbott, M. L., et G.F. Blake. 1988. " An intervention model for homeless youth ". *Clinical Sociology Review*, vol. 6, p. 148-158.
- Alvarado E. 1991. " Les jeunes de communautés culturelles ". Document inédit, Groupe de travail pour les jeunes, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.
- Alvarado E. 1993. " Les jeunes de communautés culturelles ". *Santé mentale au Québec*, vol 18, no 1, p. 211-226.
- Argyris C. 1982. *Reasoning, Learning, and Action: Individual and Organizational..* San Francisco : Jossey-Bass.
- Athey, J. L. 1991. " HIV infection and homeless adolescents ". *Child Welfare*, vol. 70, no 5, p. 517-528.
- Balibar, Étienne et Immanuel Wallerstein (dir.). 1988. *Race, nation, classe : les identités ambiguës*. Paris : La Découverte, 307 p.
- Barette, Christian, Édith Gaudet et Denyse Lemay. 1993. *Guide de communication interculturelle*. Saint-Laurent : Éditions du Renouveau Pédagogique, 171 p. .
- Barth, Fredrick Ed. 1969. *Ethnic Groups and Boundaries : The Social Organisation of culture difference*. Boston : Little, Brown and Company, 153 p.
- Bassuk, E. L. 1986. " Concluding comments ". In *The Mental Health Needs of Homeless Persons.*, sous la dir. de E. L. Bassuk, p. 95-98. San Francisco : Jossey-Bass.
- Batshaw, M. G. et al. 1976. " Rapport du comité d'étude sur la réadaptation des enfants et des adolescents placés en centre d'accueil (version abrégée) ". Québec : Ministère des Affaires Sociales, 174 p.

- Beauchemin, Sylvie. 1996. "Nommer et comprendre l'itinérance des jeunes : une recension des écrits". *Cahiers de recherche sociologique*, no 27, p. 99-126.
- Beauchesne, Hervé. 1989. "Rupture, crise et changement chez l'adolescent entre deux cultures". In *Identité, culture et situation de crise*, sous la dir. de Yahyaoui Abdeessalem, p. 25-31. Paris: La pensée sauvage.
- Beaulieu, M. 1995. "L'intervention psychosociale auprès de divers groupes ethniques: réflexion appliquée sur les pratiques en matière de justice des mineurs". In *Justice et communautés culturelles?*, sous la dir. de A. Normandeau et E. Douyon, p. 319-341. Québec : Méridien. Coll. Repère.
- Bentley, D. 1995. *Measuring Homelessness: A Review of Recent Research*. Winnipe : Institute of Urban Studies.

- Bernier, Léon. 1997. "Les relations sociales". In *Les 15-19 ans. Quel présent? Vers quel avenir?*, Madeleine Gauthier, Léon Bernier, Francine Bédard-Hô, Lise Dubois, Jean-Louis Paré, et Andrée Roberge, p. 39-63. Québec : Presses de l'Université Laval, Institut québécois de recherche sur la culture.
- Bertaux, D. 1976. *Histoires de vie-ou récits de pratique ?* Paris : Rapport Cordès.
- Berthelot, Jocelyn. 1991. *Apprendre à vivre ensemble : immigration, société et éducation..* Québec : Éditions Saint-Martin, 187 p .
- Berthot, Jocelyne et André Jacob. 1991. *Intervenir avec les immigrants et les réfugiés.* Québec : Éditions Méridien, 235 p .
- Bibeau, Gilles, Chan-Yip et A. M. et al. 1992. *La santé mentale et ses visages . Un Québec pluriethnique au quotidien..* Boucherville : Gaëtan Morin.
- Bibeau, Gilles. et al. 1987. *À la fois d'ici et d'ailleurs. Les communautés culturelles du Québec dans leurs rapports aux services sociaux et de santé.* Montréal : GIRAME.
- Bonetti, Michel. 1994. *Habiter. Le bricolage imaginaire de l'espace.* Paris : Hommes et perspective/EPI, coll. Reconnaissances, 231 p.
- Bouchard, Camil. 1991. *Un Québec fou de ses enfants: rapport du Groupe de travail pour les jeunes.* Québec : Ministère de la santé et des services sociaux, 179 p.
- Bouchard, Gérard. 1995. *Cahiers de recherche sociologique*, no. 25, p. 79-99.
- Boucher, N. 1993. "Société multiethnique: implications pour la déontologie et l'éthique professionnelle". *Intervention*, no 96, p. 47-57.
- Bourque, R. 1989. *Les relations interculturelles dans les services sociaux.* Comité des relations interculturelles dans les services sociaux.
- Boutin, Gérald, et Paul Durning. 1994. *Les interventions auprès des parents. Bilan et analyse des pratiques socio-éducatives.* Toulouse : Privat.

- Burke A. W. 1982. "Determinants of Delinquency in Female West Indian Migrants". *International Journal of social psychiatry*, vol 28, no 1, p. 28-34.
- Cadoret, Anne. 1995. *Parenté plurielle. Anthropologie du placement familial*. Paris : L'Harmattan.
- Camilleri C. (dir.). 1990. *Stratégies identitaires*. Paris : PUF, 232 p. I
- Camilleri C. 1990. "Identité et gestion de la disparité culturelle: essai d'une typologie". In *Stratégies identitaires*, sous la dir, de C. Camilleriet al. Paris, PUF.
- Camilleri, C. 1989. "La culture et l'identité culturelle: champ notionnel en devenir". In *Chocs de cultures*. Paris : L'Harmattan.
- Campani, G. et M. Catani. 1985. "Les réseaux associatifs italiens en France". *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 1, no 2.
- Caputo, T., R. Weiler et K. Kelly. 1994. *Projet de recherche sur les fugueurs et les jeunes de la rue - Phase II : Introduction générale et aperçu..* Canada : Solliciteur général, Division de la politique et de la recherche en matière de police.
- Carré, Odile. 1991. "Au croisement des crises: les pratiques sociales face aux pratiques interculturelles". *Connexions*, vol. 58.
- Carrier, Gaby, Beaudoin Suzanne et avec la collaboration de Lucie Camiré. 1993. *Les déplacements d'enfants dans le réseau des ressources d'accueil..* Québec : Université Laval et Association des centres jeunesse du Québec: Centre de recherche sur les services communautaires.
- Cassel, R. N. 1992. "Peer conseling using cognitive education to prevent high risk youth from drug abuse". *Psychology, A Journal of Human Behavior*, vol. 29, no 1, p. 39-43.
- Castel R. 1991. "De l'indigence à l'exclusion: la désaffiliation". In *Face à l'exclusion: le modèle français*, sous la dir de J. Donzelot, Paris : Ed. Esprit.
- Caton, C. L. M. 1986. "The homeless experience in adolescent years". In *The Mental Health Needs of Homeless Persons*, sous la dir. de E. L. Bassuk, p. 63-70. San Francisco : Jossey-Bass.

- Caton, C. L. M., A. Gralnick, S. Bender, et R. Simon. 1989. "Young chronic patients and substance abuse". *Hospital and Community Psychiatry*, vol. 40, no 10, p. 1037-1040.
- Célier P. 1991. "Quand une société jette sa jeunesse à la rue". *Santé Mentale au Québec*, vol. 9, no 2, p. 154-158.
- Chalom, Maurice. 1993. "Inadaptation et déviance des jeunes issus de l'immigration". In *Violence et déviance à Montréal*, sous la dir. de Maurice Chalom et Kousik John, p. 73-89. Montréal : Liber.
- Chambre des communes. 1984. *L'égalité ça presse! : Rapport de comité spécial sur les minorités visibles dans la société canadienne*. Ottawa, 180 p .
- Chiasson-Lavoie, M., N. Théoret et CSSMM. 1992. *L'approche interculturelle auprès de réfugiés et de nouveaux immigrants*. Montréal : CSSMM.
- Chicaud M.-B. 1931. (réédité en 1984). *Enfants sans racines: leur vécu, leur éducation, leur avenir*, Paris : Éd. Fleurus, 131 p.
- Chouaniere-Briancon D. 1987. "Enfance et migration : L'enfant et la santé. Paris : Doin, p. 801-814.
- Chrispin-Brutus, M. 1994. "Intervention socio-judiciaire et communautés culturelles: le cas de la communauté haïtienne". *Intervention*, no 97, p.11-19.
- Cinq-Mars, Martine. 1994. *Les conséquences de la négligence sur les enfants qui en sont victimes*. Montréal : Groupe de recherche et d'action sur la victimisation des enfants (GRAVE).
- Clément, R. 1984. "Aspects socio-psychologiques de la communication interethnique et de l'identité sociale". *Recherches Sociologiques*, vol. 15, no 2-3, p. 293-313.
- Cohen, E., R. G Mackenzie et G. L Yates. 1991. "Heads a psychosocial risk assessment instrument for designing effective intervention programs for runaway youth". *Journal of Adolescent Health*, vol. 12, p. 539-544.
- Colby, I. C. 1990. "The throw-away teen". *The Journal of Applied Social Sciences*, vol. 14, no 2, p. 277-294.

- Comité de travail du Comité de suivi au Plan conjoint Ville de Montréal-MSSS. 1993. *Réflexion sur la situation des jeunes sans-abri*. Montréal.
- Commission de protection des droits de la jeunesse du Québec et l'association des centres d'accueil du Québec. 1992. *Profil pluraliste des jeunes en difficulté d'adaptation suivi par les centres de réadaptation*.
- Cordray, D. S. et G. M. Pion. 1991. " What's behind the numbers ? Definitional issues in counting the homeless ". *Housing Policy Debate*, vol. 2, no 3, p. 587-616.
- Côté, Michelle Marguerite. 1991. *Les jeunes de la rue*. Montréal : Liber.
- Crystal, S. 1986. " Psychosocial rehabilitation and homeless youth ". *Psychosocial Rehabilitation Journal*, vol. 10, no 2, p. 15-21.
- Das, Kalpana. 1988. " Travail social et pluralisme culturel ". *Interculture*, , vol. 21, no. 3, cahier 100. Monchanin : Centre interculturel.
- Deniger, M.A. 1991. " Jeunesse paupérisée: le sombre portrait de la génération sacrifiée ". *Apprentissage et socialisation*, vol. 14, no 1.
- Deniger, Marc-André. 1996. " Crise de la jeunesse et transformations des politiques sociales en contexte de mutation structurale ". *Sociologie et sociétés*, vol. 28, no 1, p. 73-88.
- Desmarais, D. et P. Grell (dir. publ.). 1986. *Les récits de vie*. Montréal : Éd. Saint-Martin.
- Despeignes, M.N. 1994. " Identité psychosociale d'enfants d'origine haïtienne adoptés par des parents québécois: identité familiale ". *Intervention*, no 97, p. 20-27.
- Douyon, E. 1981. " Les jeunes haïtiens et la justice des mineurs au Québec ". *Collectif Paroles* , no 14, p. 14-17.
- Douyon E. 1988. *Pratiques d'intervention et minorités ethniques au Québec*, Montréal, Université de Montréal, Centre de recherches caraïbes. Rapport d'étape d'une recherche en cours.
- Dubé, François et Lapeyronnie Didier. 1992. *Les quartiers d'exil*.. Paris: Éditions du Seuil.
- Dubé, François. 1987. *La galère : jeunes en survie*. Paris : A. Fayard, Le point.

- Dubet, François. 1992. “ Les pressions d'apprendre : demande des adultes à l'adolescent ”. In *Adolescents dans la cité*, sous la dir. de Serge Lesourd, p. 57-64. Toulouse : Érès.
- Dubet, François. 1996. “ Des jeunesses et des sociologies. Le cas français ”. *Sociologie et sociétés*, vol. 28, no 1, p. 23-36.
- Dumont, Fernand. 1993. *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal.
- Émérique, Margalit. 1993. “ L'approche interculturelle dans le processus d'aide ”. *Santé mentale au Québec*, vol. 18, no 1, p. 71-91.
- Farrow, J. A., R. W. Deisher, R. Brown, J. W. Kulig et M. D. Kipke. 1992. “ Health and health needs of homeless and runaway youth. A position paper of the society for adolescent medicine ”. *Journal of Adolescent Health*, no 13, p. 717-726.
- Fecteau, Jean-Marie, Diane B. Pacom et Stanley Ryerson. 1992. “ Jeunes et société québécoise et canadienne ”. In *La jeunesse et ses mouvements*, sous la dir. de Fecteau, Jean-Marie, Diane B. Pacom et Stanley Ryerson, p. 321-344. Paris : Éditions du CNRS.
- Feitel, B., N. Margetson, J. Chamas et C. Lipman. 1992. “ Psychosocial background and behavioral and emotional disorders of homeless and runaway youth ”. *Hospital and Community Psychiatry*, vol. 43, no 2, p. 155-159.
- Feldman, R. A. et coll. 1983. *The St. Louis Conundrum the Effective Treatment of Antisocial Youth*. New Jersey : Prentice-Hall.
- Ferréol, Gilles. 1994. *Intégration & exclusion*. Lille : Presses Universitaire de Lille, 454 p .
- Fiset, C. 1992. *Programme de pairs aidants et prévention de la toxicomanie*. Sobriété du Canada.
- Fontaine, Louise et Yuki Shiose. 1991. “ Ni Citoyens, ni Autres : la catégorie politique communautés culturelles ”. Colas, D., Emeri, C., Zylberberg, J., *Citoyenneté et nationalité. Perspectives en France et au Québec*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 435-443.
- Fortier, Jean et Shirley Roy. 1996. “ Les jeunes de la rue et l'intervention : quelques repères théoriques ”. *Cahiers de recherche sociologique*, no 27, p. 127-146.
- Fortin, Sylvie et Gisèle Legault. 1994. “ Modes de résolution de problèmes des jeunes familles immigrantes. Résultats de recherche ”. *Service Social*, vol. 43, no 2, p. 97-127.

- Fournier, L. 1989. *Énumération de la clientèle des centres d'hébergement pour itinérants à Montréal*. Verdun : Unité de recherche psychosociale, Centre de recherche de l'hôpital Douglas.
- Fournier, L., I. Laurin, J. Toupin, J. Gaudreau, et K. Frohlich. 1996. " Les adolescents ". in *L'itinérance selon la documentation scientifique*, sous la direction de Louise Fournier, et Céline Mercier, p. 119-135. Montréal: Centre de recherche Philippe Pinel.
- Fréchette. 1995. " Les temps changent... les enfants aussi! Quand les conditions sociales influent sur la vie communautaire des enfants ". *P.R.I.S.M.E.*, vol. 5, no 1, p. 18-28.
- Gagné, Madeleine. 1992. " Les communautés culturelles du Québec : une réalité aux multiples dimensions qui nécessite une instrumentation adaptée aux besoins ". *Les défis que pose la mesure de l'origine ethnique : science, politique et réalité*. Statistique Canada, p. 541-559.
- Gagnon, N. 1980. " Données autobiographiques et praxis culturelles ". *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 69, 291-304.
- Galland, Oliver. 1990. " Un nouvel âge de la vie ". In *Revue française de la sociologie*. Paris : Armand Colin.
- Galland, Olivier. 1991. *Sociologie de la jeunesse: l'entrée dans la vie*. Paris : Armand Colin.

- Galland, Olivier. 1993. “ Jeunesse et exclusion ”. In *Ville, exclusion et citoyenneté. Entretiens de la ville II*, sous la direction de Joël Roman, p. 247-266. Paris: Seuil, éditions Esprit.
- Galland, Olivier. 1996. “ Les jeunes et l'exclusion ”. In *L'exclusion. L'état des savoirs*. Paris: Éditions de la Découverte.
- Gans, Herbert J. 1979. “ Symbolic Ethnicity : The Future of Ethnic Groups and Cultures in America ”. In *On the Making of Americans*, sous la dir. de H. Gans et al. Philadelphia : University of Philadelphia.
- Garceau-Durand. 1987. *La jeunesse itinérante un phénomène d'anomie sociale*. Montréal : rapport de recherche, département de sociologie, UQAM.
- Gaudet, Édith et Louise Lafortune. 1997. *Pour une pédagogie interculturelle : des stratégies d'enseignement..* Québec : Édition Du renouveau pédagogique, p. 55- 56.
- Gauthier, M. et L. Mercier. 1994. *La pauvreté chez les jeunes: précarité économique et fragilité sociale. Un bilan*. Québec : Institut Québécois de recherche sur la culture.
- Gauthier, Madeleine, Bernier Léon, Francine Bédard-Hô, Lise Dubois, Jean-Louis Paré, et Andrée Roberge. 1997. *Les 15-19 ans. Quel présent? Quel avenir?* Québec : Institut québécois de la recherche sur la culture, Les Presses de l'Université Laval.
- Gauthier, Madeleine. 1994. “ Entre l'excentricité et l'exclusion : les marges comme révélateur de la société ”. *Sociologie et société*, vol. 26, no. 2, p. 177-188.
- Gauthier, Madeleine. 1994. *Une société sans les jeunes?* Québec : Institut Québécois de recherche sur la culture.
- Gay, D. 1985. “ Réflexions critiques sur les politiques ethniques du gouvernement fédéral et du Gouvernemetn du Québec ”. *Revue Internationale d'Action Communautaire*, vol. 14, no 54, p. 79-96.
- Geertz, Clifford. 1973. *The Interpretation of Cultures : Selected Essays*. New-York : Basic Books, 470 p .
- Gelberg, L. et Linn, L. S. 1989. “ Psychological distress among homeless adults ”. *The Journal of Nervous and Mental Disease*, vol. 177, no 5, p. 291-295.

- Glazer, Nathan et Daniel Patrick Moynihan. 1963. *Beyond the Melting Pot : The Negroes, Puerto Ricains, Jews, Italians and Irish of New York City*. Cambridge : MIT, 360 p.
- Gouvernement du Canada. 1996. *Programme statistique sur l'équité en matière d'emploi. Projections de la population des minorités visibles, Canada, provinces et régions, 1991-2016*. Ottawa : Statistique Canada, 114 p .
- Gouvernement du Québec. 1982. *Rapport annuel 1981-1982*. Comité d'implantation du plan à l'intention des communautés culturelles (CIPACC), 15 p.
- Gratton, Francine. 1995. “ Le climat social du Québec, propice à des suicides d' “être” chez les jeunes? ”. *P.R.I.S.M.E.*, vol. 5, no. 4, p. 510-523.
- Gravel, S. 1991. “ Protection de la jeunesse: une réalité aigre-douce pour les familles immigrantes. *Famille-Enfance-Jeunesse*, vol 1 no 3, p. 10-11.

- Gres. 1992. "Immigration et relations ethniques au Québec: un pluralisme en devenir". In G. Daigle et G. Rocher. *Le Québec en jeu, comprendre les grands défis*. Montréal : P.U.M. p. 451-482.
- Grigsby, R. K. 1992. "Mental health consultation at a youth shelter: An ethnographic approach". *Child and Youth Care Forum*, vol. 21, no 4, p. 247-261.
- Hanigan, Patricia. 1990. *La jeunesse en difficulté. Comprendre pour mieux intervenir*. Sillery : Presses de l'Université du Québec.
- Hébert, J. 1986. *Le groupe de pairs comme moyen de prévention de la délinquance juvénile*. Montréal : Université de Montréal, École de service social.
- Helly, D. 1994. "Politiques à l'égard des minorités immigrées". *Sociologie et sociétés*, vol. 26, no 2, p. 127-144.
- Hohl, Janine. 1996. "L'enfant d'immigration à l'école : un enfant en influence partagée?". In *Enfance : perspective sociales et pluriculturelles*, sous la dir. de Renée B. Dandurand, Roch Hurtubise et Céline Le Bourdais, p. 141-149. Québec : IQRC.
- Hull, D. 1979. "Migration, Adaptation and Illness: a Review". *Social Science and Medecine*, no 13 A, p. 25-36.
- Huttman, E. et Redmond, S. 1992. "Women and homelessness: Evidence of need to look beyond shelters to long term social service assistance and permanent housing". *Journal of Sociology and Social Welfare*, vol. 19, no 4, p. 89-111.
- Iasenza, I. 1991. "Une société multiethnique". *Intervention*, no 88 (mars), p. 64-69.
- Isajiw, Wsevolod, W. (dir.). 1992. "Définitions et dimensions de l'ethnicité : un cadre théorique". *Les défis que pose la mesure de l'origine ethnique : science, politique et réalité*, p. 463-485. Ottawa : Statistique Canada.
- Jacob, A., Joseph J. Lévy, J. Bertot, S.Sauvé et H. Poblete. 1994. "Le projet familial des réfugiés, objectifs ou stratégie". *Comprendre la Famille, Actes du deuxième symposium québécois de recherche sur la famille..* Sainte Foy : Presses de l'Université du Québec, 462 p.
- Jacob, André et Michel Raquepas. 1996. *Programme de partenariat entre les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires issus des*

communautés culturelles : présentation du rapport d'évaluation. M.S.S.S. (septembre), 125 p.

Jacob, André, Hébert Jacques et Danièle Blais. 1996. *L'intégration des jeunes québécois d'origine haïtienne: étude exploratoire et comparative de jeunes en centre d'accueil et de jeunes en milieu scolaire.* Projet de recherche subventionné par le Conseil québécois de la recherche sociale. Montréal : Université du Québec à Montréal.

Jacob, André. 1987. " Modèles d'intervention et communautés ethnoculturelles entre l'imaginaire et le réel ". *Apprentissage et socialisation*, vol. 10, no 2, p. 99-106.

Jodelet, D. (dir. publ). 1989. *Les représentations sociales.* Paris : P.U.F.

Jodelet, D. 1989. *Folie et représentations sociales.* Paris : P.U.F. Coll. " Sociologie d'aujourd'hui ".

Kokoreff, Michel. 1993. " L'espace des jeunes. Territoires, identités et mobilité ". *Les Annales de la Recherche Urbaine*, no 59-60, p. 170-179.

Kurtz, P. D., S. V Jarvis et G. L Kurtz. 1991. " Problems of homeless youths: Empirical findings and human services issues ". *Social Work*, vol. 36, no 4, p. 309-314.

Labelle, Micheline et Joseph Lévy. 1995. *Ethnicité et enjeux sociaux : Le Québec vu par les leaders de groupes ethnoculturels.* Montréal : Éditions Liber, 377 p .

Labelle, Micheline, François Rocher et Guy Rocher. 1995. " Pluriethnicité, citoyenneté et intégration : de la souveraineté pour lever les obstacles et les ambiguïtés ". *Cahiers de recherche sociologique*, no. 25, p. 213-245.

Labelle, Micheline. 1994. *Entre tradition et universalisme.* Institut québécois de recherche sur la culture, p. 37-74.

Labelle, Micheline. 1998. " Sociologie des minorités ethniques et des relations interethniques, SOC 7521 ". Notes du cours (session d'hiver). Montréal : UQAM.

Laberge, D., M.-M Cousineau, D. Morin et S. Roy. 1995. " De l'expérience individuelle au phénomène global: configurations et réponses sociales ". *Les Cahiers du CRI*, no 1, juin.

- Lafrenière, M. et G. Roy. 1992. “ Parenté, matriarcat, patriarcat: notions utiles dans l'approche interculturelle ”. *L'Echo professionnel*, vol.5, no 3, p. 13-22.
- Lalonde, L. 1993. “ Repères pour des représentations contemporaines de l'itinérance et de l'intervention auprès des itinérants à Montréal ”. *Intervention*, no 94 (mars), p. 52-67.
- Lamb, H. R. et D. M Lamb. 1990. “ Factors contributing to homelessness among the chronically and severely mentally ill ”. *Hospital and Community Psychiatry*, vol. 41, no 3, p. 301-305.
- Lamontagne Y. et al. 1987. *La jeunesse québécoise et le phénomène des sans-abri*. Québec : Presse de l'Université du Québec, Québec Science.
- Lamontagne, Y., Y. Garceau-Durand, R. Elie et S.Blais. 1988. “ Les jeunes itinérants de Montréal: une enquête transversale ”. *Revue canadienne de psychiatrie*, vol. 33, no 8, p. 716-722.
- Laperrière A. et R. Dolce. 1990. “ Les jeunes des minorités ethniques et le système scolaire québécois ”. *L'Action nationale*, vol. 80, no 4 , p. 457-468.
- Laperrière A. 1983. *L'intégration socio-scolaire des enfants immigrants dans les écoles de milieux socio-économiques faibles: une recherche exploratoire*. Montréal : Conseil scolaire de l'Île de Montréal, 76 p.
- Laperrière A. (dir. publ.). 1989-1991. *La construction sociale des relations interethniques et interraciales chez les jeunes de deux quartiers montréalais*. Rapport de recherche publié par Montréal : Université de Montréal et l'Institut de la recherche sur la Culture.
- Lapeyronnie, Didier. 1993. “ De l'intégration à la ségrégation ”. In *Ville, exclusion et citoyenneté. Entretiens de la ville II*, sous la dir. de Joël Roman, p. 97-116. Paris: Seuil, Éditions Esprit.
- Lebel, B. 1986. “ Les relations entre les membres des communautés culturelles et les services sociaux et de santé ”. *Canadian Ethnic Studies*, vol. 17, no 2, p. 79-89.
- Lecompte, Y. 1989. “ Dernier recours Montréal: lieu de convergence des exclus ”. *Santé Mentale au Québec*, vol. 14, no 2, p. 10-25.
- Legault, Gisèle. 1991. “ Une société multiethnique ”. *Intervention*, vol. 88, p. 70.
- Legrand, M. 1993. *L'approche biographique*. Paris/Marseille : EPI/Hommes et perspectives.

- Lemieux, Denise. 1996. " Le lien parent-enfant en mutation : contextes, rôles parentaux et représentations de l'enfant ". In *Enfances : Perspectives sociales et pluriculturelles*, sous la dir. de Renée B. Dandurand, Roch Hurtubise, et Céline Le Bourdais, p. 219-236. Sainte-Foy : Institut québécois de recherche sur la culture.
- Levine, R. S., D. Metzendorf et K. A Van Boskirk. 1986. " Runaway and throwaway youth: A case for early intervention with truants ". *Social Work in Education*, vol. 8, no 2, p. 93-106.
- Lucchini, Ricardo. 1996. *Sociologie de la survie : l'enfant dans la rue*. Paris : PUF.
- Luna, G. C. 1991. " Street youth: Adaptation and survival in the AIDS decade ". *Journal of Adolescent Health*, no 12, p. 511-514.
- Malewska H. 1990. " Le processus de dévalorisation de l'identité et les stratégies identitaires ". in Camilleri C. *et al.. Stratégies identitaires*. Paris : PUF.
- Malewska-peyre, Hanna. 1993. " L'identité négative chez les jeunes immigrés ". *Santé mentale au Québec*, vol. 18, no 1.
- Malewska-Peyre, H. 1989. " Problèmes d'identité des adolescents enfants de migrants et travail social ". *Chocs de culture*. Paris : l'Harmattan, p.117-134.
- Malewska-Peyre, Hanna. 1988. " Les stratégies identitaires des jeunes ". In *Le travail social et les enfants de migrants*, sous la dir. de Hanna Malewska-Peyre et Colette Gachon, p. 205-222. Paris : Ciemi.
- Martiniello, Marco. 1992. *Leadership et pouvoir dans les communautés d'origine immigrée; l'exemple d'une communauté ethnique en Belgique*. Paris : L'Harmattan, CIEMI, 317 p.
- Mayer-Renaud, M., M. Pierre-Louis et S. Tessier-Thibaudeau. 1992. " La négligence : Un phénomène multidimensionnel ". *P.R.I.S.M.E.*, vol. 3, no 1, p. 77-86.
- Meintel, Deirdre *et al.* 1992. " L'identité ethnique chez de jeunes montréalais d'origine immigrée ". *Sociologie et sociétés*, vol.24, no 2 (automne), p. 73-89.

- Mercier, C. 1991. *Évaluation du programme d'action à l'intention des personnes itinérantes, particulièrement celles qui fréquentent Dernier Recours. Unité de recherche psychosociale. Verdun* : Centre de recherche de l'Hôpital Douglas.
- Mercier, C., J. Fortier, et R. Cordova. 1996. *L'intervention auprès des pairs: les femmes de la rue*, rapport de recherche. Montréal : Centre de recherche de l'hôpital Douglas.
- Messier, C. 1994. *La clientèle multiethnique des centres de réadaptation pour les jeunes en difficulté: synthèse des résultats et profil des résultats par groupe ethnique étudié*. Montréal : Commission des droits de la jeunesse.
- Ministère de la main-d'œuvre et de la sécurité du revenu [MMSR]. 1988. *Les sans-abri au Québec. Étude exploratoire*. Québec : Direction de la recherche, Gouvernement du Québec.
- Ministère de la main-d'oeuvre, de la sécurité du revenu et de la formation professionnelle. 1988. *Les sans-abri au Québec, étude exploratoire*. Québec : Ministère de la main-d'oeuvre, de la sécurité du revenu et de la formation professionnelle.
- Ministère de la santé et des services sociaux. 1992. *La politique de la santé et du bien-être*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Morgan M.C., D.L. Wingard et M.E. Felice. 1984. " Subcultural Differences in Alcohol Use Among Youth ". *Journal of Adolescent Health Care*, vol. 5, no 3 , p. 191-195.
- Morrison, J. 1989 . " Correlations between definitions of the homeless mentally illness population ". *Hospital and Community Psychiatry*, vol. 40, no 9, p. 952-954.
- Morrisette, P. J. et S.McIntyre. 1989. " Homeless young people in residential care ". *Social Casework: The Journal of Contemporary Social Work*, vol. 70, no 10, p. 603-610.
- Muenzenmaier, K., I. Meyer, E. Struening et J. Ferber. 1993. " Childhood abuse and neglect among woman outpatients with chronic mental illness ". *Hospital and Community Psychiatry*, vol. 44, no 7, p. 666-670.
- Mundy, P., M. J Robertson, J. M Robertson et M. Greenblatt. 1990. " The prevalence of psychotic symptoms in homeless adolescents ". *Journal of the American Aca-demy Child and Adolescent Psychiatry*, vol. 29, no 5, p. 724-731.

- Noblet, P. 1993. *L'Amérique des minorités. Les politiques d'intégration*. Paris : CIEMI, L'Harmattan.
- Novak, Michael. 1978. *The Rise of the Unmeltable Ethnics : Politics and Culture in the Seventies*. New-York : Macmillan, 321 p.
- Parazelli, Michel. 1997. “ Pratiques de socialisation marginalisée et espace urbain : le cas des jeunes de la rue à Montréal : (1985-1995). ” Thèse de doctorat, Montréal : Université du Québec à Montréal.
- Pennbridge, J. N., G. L. Yates, T. G David et R. G Mackenzie. 1990. “ Runaway and homeless youth in Los Angeles County, California ”. *Journal of Adolescent Health Care*, no 11, p. 159-165. Pennsylvania Press, 350 p.
- Petry, S. et H. Avent. 1992. “ Stepping stone: A haven for displaced youths ” . In *Homelessness: A National Perspective*, sous la dir. de M. J. Robertson et M. Greenblatt. New York : Plenum Press, p. 299-305.
- Pineau G. et G. Jobert. 1989. *Histoires de vie I et II*. Paris : L'Harmattan.
- Podschn, G. D. 1993. “ Teen peer outreach-street work project: HIV prevention education for runaway and homeless youth ”. *Public Health Reports*, vol. 108, no 2, p. 150-155.
- Powers, J. L. et Jaklitsch, B. 1993. “ Reaching the hard to reach. Educating homeless adolescents in urban settings ”. *Education and Urban Society*, vol. 25, no 4, p. 394-409.
- Powers, J. L., J. Eckenrode et B. Jaklitsch. 1990. “ Maltreatment among runaway and homeless youth ”. *Child Abuse and Neglect*, no 14, p. 87-98.
- Quivy, Raymond et Luc van Campenhoudt. 1988. *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris: Dunod, 271 p.
- Radford, J. L., King, A. J. C. et Warren, W. K. 1989. *Les jeunes de la rue face au sida*. Kingston : Université Queen.

- Ray, J. et Roloff, M. K. 1993. " Church Suppers, Pony Tails and Mentors: Developing a Program for Street Kids ". *Child and Adolescent Social Work Journal*, vol. 10, no 6, p. 497-508.
- Regroupement des maisons d'hébergement jeunesse du Québec. 1988. *Une alternative pour les jeunes sans-abri: vers une reconnaissance des maisons d'hébergement jeunesse* : Québec.
- Regroupement des organismes communautaires jeunesse du montréal métropolitain [ROCJM]. 1987. *Dossier Itinérance-hébergement*, Montréal, Comité-hébergement.
- René, J.F. 1993. " La jeunesse en mutation: d'un temps social à un espace social précaire ". *Sociologie et sociétés*, vol. 25, no 1, p. 153-171.
- Rhéaume J; Sévigny, R. 1988. *Sociologie implicite des intervenants en santé mentale. I. Les pratiques alternatives: du groupe d'entraide au groupe de croissance*. Montréal : Éditions Saint-Martin.
- Rhéaume J; Sévigny, R. 1988. *Sociologie implicite des intervenants en santé mentale. II. La pratique psychothérapeutique: de la croissance à la guérison*. Montréal : Éditions Saint-Martin.
- Rivlin, L. G. 1990. " Home and homelessness in the lives of children ". *Child and Youth Services*, vol. 14, no 1, p. 5-17.
- Roberge, Pierre et Ministère de la santé et des services sociaux. 1991. *Le système québécois d'aide aux jeunes en difficulté et à leurs parents: esquisse et questions..* Québec : Ministère de la santé et des services sociaux.
- Robertson, J. M. 1992. " Homeless and runaway youths: A review of the literature ". In *Homelessness: A National Perspective*, sous la dir. de M. J. Robertson et M. Greenblatt. p. 287-298. New York : Plenum Press.
- Robertson, M. J. 1991. " Homeless youth: An overview of recent literature ". In *Homeless Children and Youth*, sous la dir. de J. H. Kryder-Coe, L. M. Salamon et J. M. Molnar. New Brunswick (É.-U.)/ Londres : Transaction Publishers, p. 33-68.
- Rosenthal R. 1991. " Straighter from the Source: Alternative Methods of Researching Homelessness ". *Urban Anthropology*, vol. 20, no 2 , p. 109-126.

- Roth, D. et G. J. J.Bean. 1986. “ New perspectives on homelessness: Findings from a statewide epidemiological study ”. *Hospital and Community Psychiatry*, vol. 37, no 7, p. 712-719.
- Rotheram-Borus, M. J., C. Koopman et A. A. Ehrhardt. 1991. “ Homeless youths and HIV infection ”. *American Psychologist*, vol. 46, no 11, p. 1188-1197.
- Rouleau-Berger, Laurence. 1991. *La ville intervalle. Jeunes entre centre et banlieue*. Paris : Méridiens Klincksieck.
- Rousseau C. 1992. “ Premigratory and Migratory Risk Factors for Refugee Children ”. In *Child Psychiatry*. Montréal (13 septembre). Montréal :Canadian Academy of Child Psychiatry, Institute on Transcultural Issues in Montréal.
- Roy, É. H., J. Boivin, J. Frappier et C. Claessens, C. 1996. *Les jeunes de la rue de Montréal et l'infection au VIH. Étude de prévalence*. Rapport final. Montréal : Unité de santé publique, RRSSSM-C. Nouv.éd. révisée.
- Roy, Ghislaine et Georgina Falcon. 1993. “ L'approche interculturelle dans l'intervention de groupe: expérience avec les adolescents réfugiés et immigrants ”. *l'Echo professionnel*, vol. 6, no 2, p. 11-18.
- Roy, Ghislaine. 1991. “ Adolescence et double identité ethnique: une intervention de groupe ”. *Intervention*, vol. 90, p. 33-38.
- Roy, Shirley. 1988. *Seuls dans la rue: portraits d'hommes-clochards*. Montréal : Éd. St-Martin.
- Saint-Jacques, Marie-Christine. 1996. “ La famille recomposée : L'appivoiser pour s'en faire une alliée! ”. *P.R.I.S.M.E.*, vol. 6, no 4, p. 590-603.
- Saint-Laurent, D. 1991. *Politique de santé et de bien-être. Déviance et mésadaptation sociale*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, p. 44.
- Schnapper, Dominique. 1993. “ Ethnies et nations ”. *Cahiers de recherche sociologique*, no. 20, p. 157-167.
- Schnapper, Dominique. 1991. *La France de l'intégration : sociologie de la nation en 1990*. Paris : Éditions Gallimard, 374 p.

- Schon, D. A. 1983. *The Reflective Practitioner*. New York : Basic Books.
- Sharma, Satya, M. Ervin Alexander et Meintel Deirdre. 1991. *Immigrants and Refugees in Canada: A National Perspective on Ethnicity, Multiculturalism and Cross-Cultural Adjustment*. Saskatoon : University of Saskatchewan ; Montréal: University of Montréal:
- Sherman, D. J. 1992. “ The neglected health care needs of street youth ”. *Public Health Reports*, vol. 107, no 4, p. 433-440.
- Simon, Pierre. J. 1975. “ Proposition pour un lexique des mots-clés dans le domaine des études relationnelles”. *Pluriel*, no. 4, p. 65-76.
- Smart, R. G., E. M. Adlaf, G. W. Walsh et Zdanowicz, Y. 1994. “ Similitaries in drug use and depression among runaway students and street youth ”. *Canadian Journal of Public Health*, vol. 85, no 1, p. 17-18.
- Stefanidis, N., J. Pennbridge, R.G. Mackenzie et K. Pott-Harst. 1992. “ Runaway and homeless youth: The effects of attachment history on stabilization ”. *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 62, no 3, p. 442-446.
- Strip, C., R. Swassing et R. Kidder. 1991. “ Female adolescents counselling female adolescents: A first step in emotional crisis ”. *Intervention Roeper Review*, vol. 13, no 3, p. 124-128.
- Stronge, J. H. 1993. “ Educating Homeless Students in Urban Settings: An Introduction to the Issues ”. *Education and Urban Society*, vol. 25, no 4, p. 315-322.
- Subber, R. W., E. Dwyer, K.J. Ryan, S.M. Goldfinger et J.T. Kelly. 1988. “ Medical and Psychiatric Needs of the Homeless : A preliminary Response ”. *Social Work*, p. 116-119.
- Tap, Pierre, et Hanna Malewska-Peyre (sous la direction de). 1993. *Marginalités et troubles de la socialisation + La socialisation: de l'enfance à l'adolescence*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Terrisse, B., S. Trottier et D. Chevarie, D. 1994. “ Valeurs éducatives parentales origine ethniques et classes sociales”. *Comprendre la famille, Acte du deuxième symposium québécois de recherche sur la famille*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 462 p.

- Théry, Irène. 1996. " Les droits de l'enfant et le lien social ". in *Enfances : Perspectives sociales et pluriculturelles*, sous la direction de Renée B. Dandurant, Roch Hurtubise et Céline Le Bourdais, p. 33-40. Sainte-Foy : Institut québécois de recherche sur la culture.
- Tourigny M. et Bouchard C. 1990. " Étude comparative des mauvais traitements envers les enfants de familles francophones de souche québécoise et de familles d'origine haïtienne: nature et circonstances ". *P.R.I.S.M.E.* 1, no 2, 56-68.
- Tourigny, M., M.-C Laurendeau, G. Gagnon et F. Beauregard. 1989 . *Évaluation d'un programme de pairs aidants implanté auprès de deux populations étudiantes, en concertation avec les ressources du milieu.* Montréal : DSC Hôpital général de Montréal.
- Tourigny, M. et C. Bouchard. " Incidence et nature des mauvais traitements envers les enfants : une comparaison interculturelle ". Texte présenté pour publication à la revue *Child Abuse and Neglect*.
- Tremblay, Pierre-André. 1991. *La discrimination envers les minorités visibles au Québec.* Chicoutimi : Conseil québécois de la recherche sociale, Département des sciences humaines, Université du Québec à Chicoutimi.
- Vachon, Jacques, Marie Simard et Daniel Picard. 1995. *Les décisions de placement d'enfants. Une recension des écrits.* Laval : Université Laval, Association des centres jeunesse du Québec ; Québec : Centre de recherche sur les services communautaires.
- Veilleux C. 1990. " Les besoins de certains groupes ethniques: jeunes en difficulté, alcoolisme et toxicomanies, itinérance ". *Étude exploratoire pour la région de Montréal.* Montréal : C.S.S.R.M.M. 88 p.
- Vulbeau, Alain, et Jean-Yves Barreyre (dir. publ.). 1994. " La jeunesse de la rue ". Paris : Desclée de Brouwer.
- Vulbeau, Alain. 1992. " Les masques de l'inscription sociale ". In *Adolescents dans la cité*, sous la direction de Serge Lesourd, p. 33-42. Toulouse: Érès.
- Wallot, C. 1992. *Les jeunes sans abri*, recherche menée dans le cadre du projet: " La promotion active des droits de la personne comme voie de solution au problème des jeunes sans abri ". (Montréal, 14 novembre 1992). Montréal : Consortium de formation sur la défense des droits humains de l'Université McGill.
- Weber, Max. 1971. *Économie et société*, Tome 1. Paris :Éditions Plon, 650 p.

- Wieviorka, Michel. 1996. *Une société fragmentée? Le multiculturalisme en débat*. Paris : Éditions La découverte.
- Williams, C. W. 1991. “ Child welfare services and homelessness: Issues in policy, philosophy, and programs ”. In *Homeless Children and Youth*, sous la dir. de J. H. Kryder-Coe, L. M. Salamon et J. M. Molnar. New Bunswick (É.-U.) et Londres, Transaction Publishers.
- Wolch, J. R. et Rowe, S. 1992. “ On the streets: Mobility paths of the urban homeless ”. *City and Society*, vol. 6, no 2, p. 115-140.
- Wright D.J. 1990. “ Poor People, Poor Health: the Health Status of the Homeless ”. *Journal of Social Issues*, vol. 46, no 4 , p. 49-64.
- Wright, J. 1990. “ Homelessness is not healthy for children and other living things ”. *Child and Youth Services*, vol. 14, no 1, p. 65-88.
- Zide, M. R. et Cherry, A. L. 1992. “ A typology of Runaway Youths: An Empirically Based Definition ”. *Child and Adolescent Social Work Journal*, vol. 9, no 2, p. 155-168.